

(1)

(N° 7.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1849.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849,

Déposée par M. le Ministre des Finances.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1849.

(2)

SITUATION GÉNÉRALE
DU TRÉSOR PUBLIC AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

Messieurs,

Dans notre exposé de la situation financière et de celle du trésor public, déposé sur le bureau de la Chambre, au commencement de la session dernière, nous avons annoncé que le découvert du trésor, à la fin de l'année 1848, serait de fr. 30,219,576 06, qui se décompose de la manière suivante :

La gestion financière des années antérieures à 1848 présentait, quant aux recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires, une insuffisance de ressources de fr.	23,367,544 40
L'exercice 1848 présentait une insuffisance de 5,788,707 francs, à laquelle il y avait à ajouter un transfert, pour des allocations non consommées pour dépenses spéciales de l'exercice 1845, de fr. 1,063,524 66 c', soit ensemble	6,852,031 66
Somme égale de. fr.	30,219,576 06

Pour subvenir à ce découvert, le Gouvernement a fait usage, SAVOIR :

De la somme réservée au trésor sur les fonds de la dotation de l'amortissement des emprunts de 86,940,000 francs et de fr. 28,621,718 40 c', à 5 p. 0/0, autorisés par les lois des 26 juin 1840 et 9 septembre 1842, qui, en conformité des stipulations des contrats passés avec les bailleurs, n'ont pas été employés au rachat de la dette ou ne le seraient pas à l'avenir; cette somme s'élève à fr.	5,798,552 70
De l'émission supplémentaire de billets de banque de la société générale, autorisée par l'art. 7 de la loi du 22 mai 1848, jusqu'à concurrence de	12,000,000 »
Et de la faculté accordée par l'art. 5 de la loi du 29 décembre 1848, fixant le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1849, d'émettre et de tenir en circulation des bons du trésor pour une somme de.	10,000,000 »
ENSEMBLE. fr.	27,798,552 70

Telle était, Messieurs, la situation du trésor au 1^{er} janvier 1849, selon les prévisions établies dans l'exposé financier publié le 1^{er} septembre 1848.

Trois exercices se trouvaient alors en cours d'exécution, SAVOIR : l'exercice 1846, 1847 et 1848.

Les exercices antérieurs à 1846 étaient clos, et présentaient dans leur ensemble un découvert de fr. 20,358,902 83 (1).

Ce chiffre a été légèrement modifié par suite de faits que nous allons expliquer.

Le solde de l'exercice 1843 a été définitivement arrêté par la loi du 18 juillet 1849, à une somme de fr. 19,296,023 72 c^t au lieu de fr. 19,297,179 30 c^t, qu'il présentait primitivement (2), ci . . . fr. 19,296,023 72

Le solde de l'exercice 1844, qui nous offrait un *boni* de fr. 3,564,437 77 c^t, a été fixé, par suite des dépenses périmées de l'exercice 1841, qui s'élèvent à une somme de fr. 60,393 67 c^t, à fr. 3,624,851 44 c^t.

Le solde de l'exercice 1845, qui y était compris pour fr. 4,626,183 30 c^t, a été fixé, par suite des dépenses périmées de l'exercice 1842, qui s'élèvent à fr. 92,787 38 c^t, à . . . fr. 4,533,397 92

Les exercices 1843 et antérieurs, et celui de 1845, présentent ainsi un découvert de . . . fr. 23,829,423 64

Et l'exercice 1844 offrant un *boni* de . . . fr. 3,624,851 44

Fait ressortir sur tous les exercices antérieurs à 1846, au lieu d'un découvert de fr. 20,358,902 83 c^t, un découvert de . . . fr. 20,204,572 20

EXERCICE 1846.

L'exercice 1846, arrivé également au terme de sa clôture, vient nous présenter un découvert de fr. 8,776,317 16 c^t, au lieu de fr. 6,541,979 08 c^t (3), dû à différentes causes, et dont voici l'explication succincte :

D'une part, il y a augmentation de . . . fr. 4,554,650 84

Résultant, SAVOIR :

1° Du crédit alloué par la loi du 17 juillet 1849, *Moniteur* n° 200, de 500,000 francs pour les travaux à exécuter au canal de Deynze à Schipdonck;

2° D'un transfert de fr. 437,445 07 c^t, effectué à cet exercice, du restant disponible, à l'expiration de l'exercice 1843, sur la somme de fr. 1,887,208 68 c^t, transférée en recette sur cet exercice, et prélevée sur les ressources de l'exercice 1840, pour faire face aux dépenses autorisées par les lois des 21 et 26 juin 1840, pour la construction du chemin de fer, etc.;

A REPORTER. . . fr. 4,554,650 84

(1) Voir page 4 de la *Situation du trésor* au 1^{er} septembre 1848.

(2) Voir l'état n° 2.

(3) Voir page 5 de la *Situation du trésor* au 1^{er} septembre 1848.

REPORT. fr. 4,554,650 84

3° De l'économie présumée sur les crédits votés pour les dépenses de cet exercice, qui, ayant été portée à 1,500,000 francs dans la situation précédente, ne s'est en réalité élevée qu'à une somme de 901,010 33 c, ce qui fait ressortir une différence défavorable de fr. 598,989 67 c;

4° D'une somme de fr. 3,418,216 10 c, qui avait été ajoutée au montant des recettes ordinaires prévues par cet exercice, comme une ressource spéciale, mais qui a dû, à l'exception de 400,000 francs portés comme produit de la vente des domaines, en être retranchée par le motif que cette ressource spéciale n'était pas disponible.

D'autre part, il y a une diminution de fr. 2,320,312 76

Résultant, SAVOIR :

1° De la loi du 29 décembre 1848, annulant, par l'art. 1^{er}, au Budget du Département de la Justice, une somme de 357,000 francs, et ouvrant, par l'article 2, un crédit de 132,500 francs, d'où ressort une annulation de 224,500 francs;

2° De la plus value sur les recettes, dont le montant n'avait été fixé qu'à une somme de fr. 113,113,999 93 c, dans la situation précédente, mais qui, en réalité, s'est élevée à fr. 113,526,501 73 c, soit une différence favorable de fr. 412,501 78 c;

3° Du transfert de cet exercice à celui de 1849, des restants disponibles sur les fonds spéciaux de diverses natures, et s'élevant à fr. 1,598,704 98 c;

4° De la somme de 84,606 francs, que l'apurement de l'exercice 1845 a laissée comme bénéfice sur les dépenses ordonnancées et non présentées à l'encaissement à la clôture de cet exercice.

En retranchant le chiffre des diminutions de celui des augmentations que le solde primitif du Budget de l'exercice 1846 a subies, nous trouvons une somme de fr. 2,234,338 08

En l'ajoutant au solde, que présentait la situation précédente, de fr. 6,541,979 08

On trouve, en définitive, à l'exercice 1846, un découvert de fr. 8,776,317 16

EXERCICE 1847.

Dans notre précédent exposé, un découvert au Budget de l'exercice 1847 vous a été également signalé; il avait été fixé à une somme de fr. 12,826,662 49 c⁽¹⁾; ce chiffre a varié, par suite de nouveaux crédits accordés pour des dépenses concernant cet exercice, et dont voici le détail :

(1) Voir page 6 de l'exposé de la *Situation du trésor public* au 1^{er} septembre 1848.

Par la loi du 16 juillet 1849, *Moniteur* n° 200, il a été ouvert au Budget de la Dette publique, pour dépenses de diverses natures, un crédit de fr. 100,117 40

Par la loi du 29 décembre 1848, *Moniteur* n° 365, il a été ouvert un crédit, à répartir sur divers chapitres et articles du Budget du Département de la Justice, de 190,000 »

Par la loi du 15 juin 1849, il a été ouvert un crédit supplémentaire, à ajouter aux chapitres IV et VII du Budget de la Marine, de 99,200 »

Par la loi du 17 juillet 1849, il a été ouvert un nouveau crédit pour les travaux du canal de Zelzaete à la mer, de 400,000 »

Les crédits nouveaux s'élèvent ainsi à 789,317 40

Si l'on ajoute à ce chiffre une diminution constatée sur le montant des recettes probables à recouvrer sur cet exercice, de 142,527 25

le découvert se serait accru de fr. 931,644 55

Mais comme l'art. 1^{er} de la loi du 29 décembre 1848, *Moniteur* n° 365, a annulé au Budget du Département de la Justice diverses sommes, réparties sur plusieurs chapitres, lesquelles s'élèvent à 257,000 »

il n'y a, en réalité, à ajouter que 674,644 55

au découvert primitif de 12,826,662 49

Ce qui l'élève, en définitive, à une somme de fr. 13,501,306 84

Nous venons ainsi d'expliquer que la situation actuelle constate, sur les exercices antérieurs à 1848, un déficit de fr. 42,482,196 20 qui se décompose comme suit :

Résultat des exercices 1830 à 1845. fr. 20,204,572 20

Exercice 1846 8,776,317 46

— 1847 13,501,306 84

Somme égale. fr. 42,482,196 20

Ce déficit s'atténue de la partie du produit des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848, qui a été affectée à des dépenses extraordinaires appartenant à cette gestion, et auxquelles il avait d'abord été pourvu par des émissions de bons du trésor 16,360,000 »

De sorte que le découvert actuel des exercices antérieurs à 1848 se réduit à fr. 26,122,196 20

EXERCICE 1848.

Enfin, l'insuffisance de ressources de l'exercice 1848, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, se trouve comprise dans le résultat général de la situation du 1^{er} septembre 1848,

pour une somme de fr. 6,852,031 66 c¹ (1), s'élève aujourd'hui à fr. 9,258,010 81 c¹.

Cet accroissement de déficit de l'exercice 1848 provient des diverses causes indiquées ci-après, SAVOIR :

Par la loi du 29 décembre 1848, *Moniteur* n° 365, il a été ouvert un crédit, réparti sur divers chapitres du Budget du Département de la Justice, de fr. 291,500 »

Par la loi du 17 février 1849, il a été ouvert un crédit supplémentaire à la Chambre des Représentants, destiné à couvrir des dépenses de 1848, de 45,910 87

Par la loi du 21 juin 1849, *Moniteur* n° 173, il a été ouvert un crédit, réparti sur plusieurs chapitres et articles du Budget du Département de l'Intérieur, de. 142,924 65

Par la loi du 16 juillet 1849, *Moniteur* n° 200, il a été ouvert un crédit supplémentaire, réparti sur divers chapitres et articles du Budget du Département des Finances, de. 429,925 58

Par la loi du 16 juillet 1849, *Moniteur* n° 200, il a été ouvert un crédit pour le service de la dette publique, de. 889,599 16

Par suite du paiement fait le 21 décembre 1848, au liquidateur de la société concessionnaire de la Sambre canalisée, sur la somme restant due de fr. 57,317 34 c¹, tenue en réserve au trésor (voir l'état n° 6, ci-joint), à. 25,000 »

Par la loi du 17 juillet 1849, il a été ouvert un crédit nouveau pour les travaux à exécuter au canal latéral de la Meuse, de Liège à Maestricht, de 800,000 »

L'ensemble des crédits nouveaux votés au Budget de l'exercice 1848 s'élève à une somme de fr. 2,624,660 24

En défalquant maintenant de cette somme une amélioration sur le chiffre des économies à faire sur les crédits votés pour les dépenses de cet exercice, que nous présumons devoir être de . . . fr. 1,500,000 »

Et en ajoutant une diminution constatée sur les recettes probables à recouvrer sur cet exercice, de. . . 1,281,322 91

ce qui fait ressortir une diminution de 218,677 09

la somme à ajouter au découvert constaté à cet exercice, d'après la situation au 1^{er} septembre 1848, est de 2,405,983 15

Et ce découvert étant de fr. 6,852,031 66 c¹, diminué de 4 francs, attendu que le transfert opéré de l'exercice 1845, au lieu d'être de fr. 1,063,324 66 c¹, n'est au vrai que de fr. 1,063,320 66 c¹, soit . . . 6,852,027 66

porte le découvert réel de l'exercice 1848 à une somme de fr. 9,258,010 81

¹ Page 8 de la *Situation* au 1^{er} septembre 1848 :

Solde des opérations de l'exercice. fr.	5,788,707 »
Transfert de l'exercice 1845 des crédits spéciaux non consommés à la clôture de cet exercice	1,063,324 66
TOTAL. fr.	6,852,031 66

EXERCICE 1849.

Quant à l'exercice 1849, il serait difficile, après huit mois à peine d'exercice, de déterminer quelle sera sa situation à l'époque de sa clôture.

Voici cependant succinctement la situation de cet exercice :

Les crédits accordés au Budget primitif s'élèvent à fr. 111,635,103 81

Par des lois spéciales, on a alloué des crédits supplémentaires, applicables au Budget ordinaire, jusqu'à concurrence de fr. 2,215,034 81 c',

SAVOIR :

Loi du 2 avril 1849, <i>Moniteur</i> n° 94, crédit destiné à améliorer le régime des eaux du sud de Bruges, de	80,000	»
Loi du 6 avril 1849, <i>Moniteur</i> n° 97, crédit pour dépenses d'appropriation, d'ameublement et d'administration des écoles de Ruysselede, pour les mendiants vagabonds âgés de moins de 18 ans, de	195,000	»
Loi du 17 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 170, crédit à titre d'avance pour la fabrication de toiles destinées à l'exportation, de	800,000	»
Loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173, crédit en augmentation de divers chapitres et articles du Budget de l'Intérieur, de	19,147	14
Loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173, crédit pour aider au maintien du travail agricole, industriel et artistique, de	500,000	»
Loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173, crédit destiné à couvrir une partie des dépenses de l'armement et de l'équipement de la garde civique.	500,000	»
Loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> nos 197-198, crédit à l'effet de pourvoir aux dépenses du conseil des mines, de	14,100	»
Loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200, crédit supplémentaire, en augmentation de l'art. 7 du chapitre IV du Budget de la Cour des Comptes, de	3,757	»
Loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200, crédit supplémentaire, pour dépenses de diverses natures, au Budget du Département des Finances, de	58,030	67
Loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 202, crédit au Département de la Justice, pour liquider des dépenses concernant les exercices 1844, 1845 et 1846, dont les Budgets sont clos	45,000	»
L'ensemble de ces crédits supplémentaires s'élève à une somme de	2,215,034	81
et conséquemment, la totalité des crédits à	113,848,138	62
En ajoutant le transfert du Budget extraordinaire de l'exercice 1846, de	1,598,704	98
les dépenses à faire sur cet exercice seraient de. [A REPORTER].	115,446,843	60

REPORT.	fr. 415,446,843 60
Nous présumons une économie sur les dépenses, à la clôture de l'exercice, de.	1,000,000 »
Les dépenses de l'exercice 1849 seront donc de	fr. 414,446,843 60
Les prévisions de recettes, d'après la loi du Budget des Voies et Moyens (loi du 29 décembre 1848), s'élèvent à	fr. 415,897,020 »
Les ressources spéciales affectées à cet exercice sont évaluées à	1,009,439 51
ENSEMBLE.	fr. 416,906,459 51
Nous présumons que les recouvrements à faire sur les produits de cet exercice resteront au-dessous des prévisions de.	2,274,954 97
De manière que les produits de l'exercice 1849 ne s'élèveront qu'à. fr.	414,631,504 54
Les dépenses de l'exercice étant de	414,446,843 60
Il y aura en réalité à l'exercice 1849 un excédant de ressources de . fr.	184,660 94

RÉSUMÉ.

En nous résumant, la gestion financière antérieure à 1847 présente, quant aux recettes et aux dépenses ordinaires et extraordinaires, d'après les faits actuels, un découvert de	fr. 26,122,196 20
L'exercice 1848 présente un découvert de	9,258,010 81
Ce qui établit, au 1 ^{er} janvier 1849, un découvert de	fr. 35,380,207 01
Mais l'exercice 1849 nous offrant, par contre, un boni de	184,660 94
le découvert au 1 ^{er} janvier 1850 sera, en conséquence, de	fr. 35,195,546 07
Si nous comparons cette situation à celle qui a été établie au 1 ^{er} septembre 1848, laquelle accusait un découvert de fr. 30,219,576 06 c ^s , réparti comme suit :	
Les exercices 1847 et antérieurs, un découvert de. fr.	23,567,544 40
Et l'exercice 1848 un découvert de.	6,852,051 66
ENSEMBLE.	fr. 30,219,576 06
Le découvert s'est donc accru de	fr. 4,975,970 01

On peut aisément constater les causes de ce résultat, après les explications que nous venons de donner. Les ressources des exercices en cours d'exécution de 1847 et 1848, qui, d'après la précédente situation, ne devaient rester au-dessous des évaluations que de fr. 9,756,648 52 c^s, ont dépassé ce chiffre de fr. 4,423,650 46 c^s, et l'exercice 1846, qui ne devait présenter qu'un découvert de fr. 6,541,979 08 c^s, vient, au moment de sa clôture, accuser un découvert de fr. 8,776,517 46 c^s, soit en plus fr. 2,234,538 08 c^s. La réunion de ces deux chiffres forme déjà un accroissement de découvert de fr. 5,657,988 24 c^s.

Si l'on considère, en outre, que, depuis le 1^{er} septembre 1848, des crédits supplémentaires ont été alloués pour pourvoir aux dépenses des exercices 1847 et 1848, s'élevant à

une somme de fr. 2,599,660 24 c^s, qui, avec le chiffre qui précède, forme un total de fr. 6,257,648 48 c^s, divisé ainsi :

Moins value en recette	fr.	5,657,988 24
Dépenses nouvelles		2,599,660 24
	ENSEMBLE.	<u>fr. 6,257,648 48</u>

on reconnaîtra que, si la situation ne présente enfin qu'un accroissement de découvert de fr. 4,975,970 01 c^s, c'est par suite des économies opérées dans les dépenses de l'État.

Les tableaux n^{os} 3, 5 et 7 indiquent les produits qui ont dépassé ou qui sont restés au-dessous des prévisions : nous ne reproduirons pas ici les modifications que ces produits ont subies, les états en expliquent suffisamment le détail.

Si nous nous attachons à l'ensemble de la situation, nous remarquons que, sous l'influence de la crise alimentaire de 1847 et de la crise politique de 1848, les ressources des trois exercices en cours d'exécution de 1847 à 1849 sont restées au-dessous des prévisions de fr. 15,540,289 65 c^s.

Ainsi, bien que des crédits supplémentaires pour des dépenses applicables aux exercices en question aient été successivement alloués par les Chambres, et cela pour des sommes assez considérables, le découvert du trésor, qui s'élève aujourd'hui à fr. 35,195,546 07 c^s, n'eût été que de fr. 21,855,256 42 c^s, si les recettes prévues et sur lesquelles on pouvait compter en temps ordinaire eussent été réalisées.

Pour pourvoir au découvert de fr. 35,195,546 07 c^s, que la situation actuelle révèle, nous conservons la réserve sur les fonds de la dotation de l'amortissement des emprunts de 86,940,000 francs et de fr. 28,621,718 40 c^s, autorisée par les lois du 26 juin 1840 et du 9 septembre 1842, qui, en conformité des stipulations des contrats passés avec les bailleurs, n'a pas pu être employée au rachat de la dette.

Cette réserve s'élève :

Pour l'emprunt de 1840.	fr.	4,444,780 73
— 1842.		1,543,375 69
	Fr.	<u>5,788,156 42</u>

Ainsi qu'une émission momentanée de billets de banque de la société générale, autorisée par l'art. 7 de la loi du 22 mai 1848 jusqu'à concurrence de 12,000,000 »

Les ressources dont le trésor dispose temporairement, et que l'on peut défalquer du découvert établi ci-dessus s'élèvent à.	fr.	17,788,156 42
En retranchant cette somme du découvert constaté, qui est de		35,195,546 07
il reste encore à pourvoir à une insuffisance de.	fr.	<u>17,407,389 65</u>

De sorte que les besoins actuels réclament une émission de bons du trésor de fr. 17,407,389 65 c^s, mais que nous pouvons, sans inconvénient, restreindre à une somme ronde de 15 millions de francs.

Vous venez de voir, Messieurs, que la situation financière au 1^{er} janvier 1850 nous laisse en présence d'un découvert de fr. 35,195,546 07 c^s, qui s'atténue nécessairement par les valeurs dont le trésor se trouve en possession, et dont le Gouvernement est autorisé à disposer conformément à la loi du 20 juin 1849, *Moniteur* n° 174.

Ces valeurs consistent en 13,438 obligations de l'emprunt de 30 millions, à 4 p. %, que ladite loi nous autorise à aliéner au taux de 80 p. %, devant donner ainsi un capital effectif de 10,730,400 francs, et en une inscription nominative au capital de 11,980,000 francs, à l'intérêt de 2 1/2 p. %, que nous sommes autorisés à vendre aux taux de 50 p. %, produisant un capital effectif de 5,990,000 francs.

Les ressources que ces capitaux procureraient au trésor, réduiraient le découvert du trésor à fr. 18,453,146 07 c^s.

Le trésor possède en outre : 1° 4,000 actions du chemin de fer Rhéna; 2° le droit de procéder à la vente de biens domaniaux autorisée par la loi du 3 février 1843, vente à laquelle les événements politiques ont fait provisoirement surseoir. Les ressources prévues de ce chef aux Budgets des Voies et Moyens de 1847, 1848 et 1849, s'élevaient à un chiffre de 2,500,000 francs, les produits réalisés et à réaliser ne sont que d'environ 900,000 francs, ce qui détermine une nouvelle ressource de 1,600,000 francs.

Mais il ne vous aura pas échappé, Messieurs, que si, par la réalisation de ces diverses valeurs on fait rentrer dans les caisses de l'État le produit des obligations belges que je viens d'indiquer, on doit tenir compte aussi qu'il y aurait à retrancher du Budget des Voies et Moyens un produit de 837,020 francs, dont voici le détail.

537,520 francs pour intérêts de 13,438 obligations, à 4 p. %.

299,500 » pour intérêts de l'inscription à 2 1/2 p. %.

837,020 francs.

DETTE CONSTITUÉE.

Après avoir résumé notre situation financière, il reste encore à vous parler de la situation de la dette dont le pays se trouve grevé, et dont nous avons cru devoir vous donner, comme à pareille époque de l'année dernière, un aperçu sommaire.

La dette constituée est divisée en deux catégories,

Savoir :

En dette ordinaire;

En dette extraordinaire.

La dette *ordinaire* prend son origine des charges résultant des traités avec le Gouvernement du royaume des Pays-Bas et de la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles, et des dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832.

Les intérêts à payer annuellement s'élèvent à une somme de fr. 14,932,814 22 c^s, la dotation pour l'amortissement à fr. 1,342,936 32 c^s, et les frais annuels à 34,855 francs.

La dette *extraordinaire* dérive des emprunts contractés, afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

Il n'est pas inutile de faire remarquer ici qu'une partie du produit des emprunts a suppléé à l'insuffisance des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature. Le chiffre en est indiqué ci-dessous.

Les intérêts à payer du chef de cette dette s'élèvent à une somme de fr. 10,441,563 92 c^s. La dotation de l'amortissement est de fr. 2,075,137 18 c^s, et les frais annuels sont de 215,645 francs.

Le capital primitif de toute la dette, tant ordinaire qu'extraordinaire,	
est de	fr. 811,320,982 14
L'amortissement opéré est de	195,979,064 89
	<hr/>
Il reste donc une dette à amortir de	fr. 615,341,917 25
	<hr/> <hr/>

Selon la situation précédente, établie au 1^{er} septembre 1848, il ne restait à amortir qu'une somme de fr. 580,581,443 25 c^t; mais il faut tenir compte aujourd'hui de la création de la dette au capital de 37,768,000 francs, à l'intérêt annuel de 5 p. %, autorisée par les lois des 26 février et 6 mai 1848, laquelle a servi à faire face, SAVOIR :

Au crédit alloué au Département de la Guerre par la loi du 15 avril 1848, pour les dépenses extraordinaires et éventuelles, jusqu'au 1 ^{er} septembre suivant, ci	fr. 9,000,000 »
Au remboursement du capital des bons du trésor échus jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et émis pour travaux du chemin de fer, canaux, s'élevant à.	15,822,000 »
A divers travaux d'utilité publique pour une somme d'environ.	12,946,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 37,768,000 »

En retranchant cette somme de celle formant la dette restant à amortir et qui s'élève à	615,341,917 25
	<hr/>
il ne devrait rester à amortir qu'une somme de	577,573,917 25
laquelle, comparée à celle que présentait la situation au 1 ^{er} septembre 1848, qui est de.	580,581,443 25
	<hr/>
accuse une diminution de dette d'un capital nominal de.	fr. 3,007,526 »
	<hr/> <hr/>

La précédente situation offrait une diminution d'environ 6 millions de francs, ce qu'il faut attribuer au taux moins élevé auquel, à cette époque, la caisse d'amortissement a pu opérer ses rachats.

L'état n° 10, ci-après, renferme tous les détails des deux catégories de dette.

L'exposé de la situation financière, qui vous a été présenté régulièrement chaque année, contient un état publié sous le n° 2, qui donne une comparaison des résultats des Budgets des recettes et des dépenses tels qu'ils ont été votés, avec les résultats de l'exécution de ces Budgets. Nous venons maintenant compléter ce travail, en ajoutant deux tableaux formant appendices à cet état, et qui présentent les résultats des Budgets *dégagés des ressources et des dépenses extraordinaires*.

La première annexe présente, colonne 6, les ressources extraordinaires et spéciales qui ont servi à couvrir les dépenses extraordinaires des exercices 1850 à 1849 inclus.

Cette colonne présente un total de.	fr. 460,269,214 81
Par contre, la colonne 9 fait connaître les dépenses extraordinaires; elles s'élèvent à	451,062,934 22
	<hr/>

D'où résulte que les ressources dépassent les dépenses de. fr. 9,206,280 59
Ces fr. 9,206,280 59 c^t ont servi à réduire le déficit des Budgets ordinaires.

La deuxième annexe donne le développement des ressources et des dépenses extraordinaires, dont la première annexe n'offre que l'ensemble.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

SITUATION GÉNÉRALE

DU PRÉSON PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.



COMPTE DES			
EXERCICES.	ÉVALUATION des revenus ordinaires.	ÉVALUATION des revenus extraordinaires.	TOTAL.
1847. Ressources ordinaires	114,073,050 *	"	114,073,050 *
— — extraordinaires	"	900,000 "	900,000 "
1848. — ordinaires	117,902,250 *	"	117,902,250 *
— — extraordinaires	"	965,916 91	965,916 91
— Emprunts décrétés	"	57,768,000 "	57,768,000 "
1849. Ressources ordinaires	115,897,020 *	"	115,897,020 *
— — —	"	1,000,459 51	1,000,459 51
	348,472,920 *	40,643,556 42	389,116,276 42

du trésor au 1^{er} septembre 1849.**REVENUS.**

REVENUS EFFECTIFS.						DIFFÉRENCE	
VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURRER.	MONTANT GÉNÉRAL des Revenus probables.	EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
EN 1847.	EN 1848.	EN 1849, au 31 août.	TOTAL.				
108,826,052 41	5,806,682 20	154,899 15	112,787,613 76	598,544 51	113,586,158 27	»	1,287,401 75
555,576 02	»	»	555,576 02	»	555,576 02	»	544,423 98
»	103,728,358 72	3,577,919 00	107,106,278 62	1,811,117 81	108,917,506 43	»	8,984,853 57
»	444,403 85	»	444,403 85	»	444,403 85	»	521,513 08
»	56,906,774 53	865,554 62	57,772,329 15	68,618 53	57,840,947 68	72,947 68	»
»	»	71,256,858 20	71,256,858 20	43,125,206 77	114,382,065 03	»	1,514,054 97
»	»	205,577 81	205,577 81	46,061 70	249,439 51	»	760,000 »
109,381,608 45	144,886,210 28	75,858,609 74	530,126,457 45	45,649,549 52	575,775,986 77	72,947 68	13,413,257 35
Excédant des évaluations sur les recettes.							13,540,280 65

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTE DES			
EXERCICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF.	AUGMENTATIONS faites PAR DES LOIS SPÉCIALES.	TOTAL.
1847. Budget ordinaire	116,452,576 58	8,451,464 75	124,904,041 13
— — extraordinaire	•	4,050,000 •	4,050,000 •
1848. Budget ordinaire	118,103,870 65	13,237,950 06	131,451,826 71
— — extraordinaire	•	10,605,011 58	10,605,011 58
— Transfert du Budget extraordinaire de l'exercice 1845.	•	1,063,520 66	1,063,520 66
1849. Budget ordinaire	111,053,103 81	2,215,054 81	113,848,158 72
— Transfert du Budget extraordinaire de l'exercice 1846.	•	1,598,704 98	1,598,704 98
	346,279,550 84	41,211,092 64	387,490,643 48

RÉSUL

Les Budgets généraux des dépenses pour les exercices en cours d'exécution de 1847, 1848 et 1849, s'élèvent à

Il est à présumer que l'on pourra, lors de la clôture de ces exercices, retrancher de cette

1° Une économie sur les crédits alloués aux Ministres pour l'exercice 1847 de	
2° — — — — — 1848 de	
3° — — — — — 1849 de	

Les recouvrements faits et à faire sur les Budgets des Voies et Moyens des mêmes exercices, montent à

L'exercice clos de 1845, renfermant les résultats de tous les exercices qui l'ont précédé à partir de 1850, laisse, suivant

— 1845 présente, suivant le compte définitif, un déficit de	
— 1846 présente un déficit de	

L'exercice clos de 1844 offre, suivant le compte définitif, un boni de

Faisant ainsi ressortir une insuffisance de

Les exercices antérieurs à 1847 ont laissé, par conséquent, un déficit total de

La présente situation offre, en définitive, une insuffisance de

du trésor au 1^{er} septembre 1849.**DÉPENSES.**

DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTE DISPONIBLE sur LES CRÉDITS au 1 ^{er} septembre 1849.	Observations.
EN 1847.	EN 1848.	EN 1849, au 31 août.	TOTAL.		
77,772,561 58	55,591,059 45	6,037,055 07	119,400,457 70	5,505,585 43	
1,048,705 06	1,114,205 78	497,575 02	3,560,485 86	478,516 14	
"	82,184,475 58	26,551,052 69	108,555,528 27	22,896,298 44	
"	4,259,084 91	2,545,110 41	6,782,195 52	3,825,416 06	
555,257 28	467,860 76	6,110 88	807,228 92	256,091 74	
"	"	46,091,207 62	46,091,207 62	67,756,951 "	
502,079 04	"	554,582 04	1,057,561 08	561,143 90	
80,557,503 96	125,596,686 48	82,060,672 55	286,214,662 77	101,275,980 71	

TATS.

.....	fr.	587,490,645 48
.....	fr.	1,500,000 "
.....	fr.	3,000,000 "
.....	fr.	1,000,000 "
		5,500,000 "
Restera pour les dépenses.....		fr. 381,990,645 48
		375,775,986 77
Excédant des dépenses.....		6,214,636 71
la loi qui en contient le règlement définitif, une insuffisance de ressource de		10,296,025 72
		4,555,597 92
		8,776,517 16
Ensemble.....		15,509,715 08
		3,624,851 44
		9,684,865 64
		28,980,889 56
		fr 55,195,546 07

EXERCICES.	BUDGETS		MODIFICATIONS		BUDGETS		FAITS	
	VOTÉS PRIMITIVEMENT.		apportées AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par des lois spéciales.		fixés DÉFINITIVEMENT PAR LES LOIS.		Par suite de l'exécution conformément aux	
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION de recette.	Augmentation OU DIMINUTION de dépense.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.	DÉPENSE.
1850. 1 ^{er} trimestre.	22,807,149 98	31,286,097 41	»	»	22,807,149 98	31,286,097 41	22,807,149 98	
1851.	120,025,460 21	122,606,475 85	»	»	120,025,460 21	122,606,475 85	120,025,460 21	
1852.	157,616,185 50	209,125,966 01	»	D. 2,030,554 13	157,616,185 50	207,095,421 88	157,616,185 50	
1853.	91,584,690 90	102,988,910 75	»	D. 5,547,000 »	91,584,690 90	99,441,940 75	93,350,419 54	
1854.	100,874,520 67	97,425,580 51	D. 2,452,972 68	A. 5,601,390 11	98,421,547 99	103,024,970 42	100,852,507 75	
1855.	94,256,519 80	89,188,545 35	»	A. 5,189,740 51	94,256,519 80	92,378,185 86	93,894,077 98	
1856.	103,518,761 21	103,519,947 66	»	A. 1,667,450 59	103,518,761 21	104,987,398 25	106,020,078 86	
1857.	101,951,968 84	103,820,918 01	»	A. 4,177,704 55	101,951,968 84	107,998,619 54	104,487,766 09	
1858.	121,411,010 41	121,885,570 85	»	A. 1,849,996 98	121,411,010 41	123,755,477 83	124,668,599 86	
1859.	120,192,557 25	120,995,905 78	»	A. 7,795,917 90	120,192,557 25	128,789,821 68	115,954,253 20	
1860.	170,821,038 98	162,517,546 25	»	A. 6,454,051 61	170,821,038 98	168,751,580 87	169,468,951 52	
1861.	101,464,665 64	103,850,186 47	»	A. 15,617,459 14	101,464,665 64	117,467,625 61	101,555,927 81	
1862.	128,207,052 55	128,806,851 60	A. 59,600 »	A. 5,580,589 88	128,207,052 55	152,587,421 48	126,785,972 42	
1863.	126,799,654 18	114,029,692 10	»	A. 8,165,095 61	126,799,654 18	122,182,787 74	125,485,145 66	
								1,567,787,177 98
1864.	194,519,270 67	194,779,796 07	»	A. 6,659,150 59	194,519,270 67	201,458,927 06	198,810,508 75	
1865.	128,624,685 61	151,609,069 66	»	A. 4,298,499 69	128,624,685 61	135,907,569 55	129,855,951 97	
1866.	115,746,470 65	117,925,915 20	»	A. 6,049,247 54	115,746,470 65	123,975,162 54	114,061,043 57	
1867.	115,575,650 »	120,491,876 58	»	A. 8,451,464 75	115,575,650 »	128,945,041 45	115,941,754 29	
1868.	156,656,166 91	129,862,802 69	»	A. 45,237,956 06	156,656,166 91	143,100,758 75	147,202,747 94	
1869.	116,906,439 51	115,251,808 79	»	A. 2,915,054 81	116,906,439 51	115,446,845 60	114,651,504 54	
			D. 2,432,972 68	D. 5,577,544 15				
			A. 50,000 »	A. 96,976,599 96				
	2,594,097,759 25	2,419,542,871 75	D. 2,402,972 68	A. 91,599,058 85	2,591,694,766 57	2,510,941,927 58	2,386,243,668 12	
					119,247,161 61			
A diminuer les allocations du Budget de la Dette publique de 1852, pour l'exécution des art. 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues. fr.					57,546,540 74			
Reste excédant de dépenses, d'après le vote des Chambres législatives fr.					81,700,820 27			

été votés, avec les résultats de l'exécution de ces Budgets, conformément aux comptes et les années 1831 à 1849 inclusivement.

RÉALISÉS tion des Budgets, et comptes rendus.	DIFFÉRENCES ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES FAITS RÉALISÉS.				EXCÉDANTS D'APRÈS LES COMPTES-RENDUS		Observations.	
	RECETTE		DÉPENSE		En RECETTE.	En DÉPENSE.		
	En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET.	En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET.				
	DÉPENSE.							
	51,986,007 41	"	"	"	"	1,478,917 43	Réglé définitivement par la loi du 3 mars 1816.	
	119,213,608 69	"	"	"	3,592,867 14	811,851 52	Idem.	
	105,682,598 28	"	"	"	43,410,823 60	"	6,036,412 98	Idem.
	97,197,080 36	1,965,728 44	"	"	2,211,860 39	"	3,816,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1816.
	100,664,370 93	2,430,739 76	"	"	2,360,399 47	187,756 80	"	Idem.
	89,922,886 84	"	542,442 52	"	2,433,329 32	3,971,220 74	"	Idem.
	102,913,934 43	2,701,317 63	"	"	2,071,463 82	3,101,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1817.
	106,104,247 49	2,335,797 23	"	"	1,894,372 05	"	1,616,481 40	Idem.
	121,356,865 49	3,227,389 43	"	"	2,376,614 34	3,311,336 37	"	Idem.
	124,293,314 74	"	4,258,102 03	"	4,496,506 94	"	8,359,079 54	Idem.
	106,007,068 61	"	1,332,107 46	"	2,744,312 26	3,461,882 91	"	Idem.
	114,970,787 73	"	121,637 83	"	2,490,837 86	"	15,633,769 94	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1818.
	129,392,925 73	"	1,471,080 13	"	2,994,492 73	"	2,606,933 33	Idem.
	120,049,248 51	"	3,316,308 32	"	2,433,339 25	3,433,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1819.
	1,587,033,203 >					18,282,269 92	37,578,295 64	
							19,296,025 72	
	105,185,637 29	4,291,238 06	"	"	6,253,269 77	3,624,851 44	"	Résultats du compte définitif.
	131,389,349 89	1,231,266 36	"	"	1,318,210 40	"	4,533,397 92	Idem.
	122,840,360 33	317,372 72	"	"	1,154,802 01	"	8,776,317 16	Résultats présumés du compte définitif.
						3,624,851 44	32,603,740 80	
							28,980,889 36	
	127,443,041 13	"	1,631,913 71	"	1,300,000 "	"	15,301,306 84	Idem.
	140,100,788 73	"	9,433,418 97	"	3,000,000 "	7,101,989 19	"	Idem.
	114,446,843 60	"	2,274,934 97	"	1,000,000 "	184,660 94	"	Idem.
	2,421,439,214 19	18,751,069 69	24,202,168 14	"	89,302,713 39	7,286,630 13	42,482,196 20	
		3,431,098 45		89,302,713 39				
Excédant de dépenses résultant de l'exécution des Budgets. fr.						35,195,546 07		

1^{re} ANNEXE
Au tableau comparatif des résultats
des Budgets de 1830 à 1849.

Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1830
extraordinaires qui ont été

EXERCICES.	BUDGET ORDINAIRE.				BUDGET		
	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		Ressources EXTRAORDINAIRES et spéciales.	RECETTES POUR ORDRE.	TOTAL DES RECETTES.
			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1830	26,502,221 36	27,981,168 79	»	1,478,947 43	»	5,504,928 62	5,504,928 62
1831	66,155,602 92	66,208,608 80	»	75,008 97	47,090,212 11	6,799,645 18	53,889,857 29
1832	77,872,042 21	85,908,455 19	»	6,036,412 98	74,592,465 76	5,154,679 35	79,747,145 09
1833	88,088,515 92	91,904,974 94	»	3,816,661 02	»	5,292,105 42	5,292,105 42
1834	86,701,357 76	86,513,600 96	187,756 80	»	10,000,000 »	4,150,969 99	14,150,969 99
1835	85,051,509 08	81,080,288 54	3,971,220 74	»	6,025,716 62	2,818,851 58	8,842,568 20
1836	87,258,468 65	84,154,524 22	3,104,444 43	»	15,574,165 74	5,587,446 47	18,761,610 21
1837	91,715,250 24	90,551,852 51	1,363,417 75	»	10,000,000 »	2,772,515 85	12,772,515 85
1838	97,751,881 11	94,420,344 74	3,311,536 37	»	25,778,055 70	1,438,485 05	26,056,518 75
1839	99,857,428 97	108,299,611 11	»	8,462,182 14	10,000,000 »	50,866 25	16,606,866 25
1840	100,605,462 54	102,180,115 52	»	1,576,650 78	68,772,791 32	92,697 66	68,865,488 98
1841	101,542,826 17	115,456,586 11	»	12,115,760 94	»	201 64	201 64
1842	104,429,551 87	106,094,914 71	»	1,665,382 84	22,557,424 68	19,015 87	22,556,440 55
1843	108,127,624 97	110,158,501 82	»	3,019,876 85	15,162,222 51	195,298 18	18,335,520 69
1844	110,486,082 06	109,419,657 29	1,066,424 77	»	88,524,426 67	»	88,524,426 67
1845	112,569,456 56	111,056,985 06	1,552,455 50	»	17,486,515 61	»	17,486,515 61
1846	112,827,166 52	115,518,660 44	»	2,491,494 12	1,256,877 05	»	1,256,877 05
1847	113,586,158 27	122,414,041 15	»	9,027,882 86	555,576 02	»	555,576 02
1848	108,917,506 45	117,406,826 71	»	8,489,450 28	58,285,551 51	»	58,285,551 51
1849	114,582,065 05	112,848,158 62	1,555,926 41	»	249,459 51	»	249,459 51
	1,890,755,806 24	1,955,157,652 90	15,870,860 55	60,272,687 21	460,269,214 81	35,258,047 07	495,507,861 88
				44,401,826 66			

à 1849 inclusivement, dégagés des ressources et des dépenses rattachées à ces exercices.

EXTRAORDINAIRE.				RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS.					
DÉPENSES extraordinaires.	DÉPENSES POUR ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDANT		RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		
			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	
»	5,501,928 62	5,501,928 62	»	»	29,807,149 98	51,286,037 41	»	1,478,947 43	
46,205,554 62	6,799,645 18	55,004,999 80	884,837 49	»	120,025,460 21	119,215,608 69	811,851 52	»	
74,592,465 76	5,151,679 55	79,744,145 09	»	»	157,616,183 50	165,652,598 28	»	6,056,412 98	
»	5,292,105 42	5,292,105 42	»	»	95,530,419 54	97,197,080 56	»	5,846,661 02	
10,000,000 »	4,150,969 99	14,150,969 99	»	»	100,832,507 75	100,664,570 95	167,736 80	»	
6,023,716 62	2,818,881 53	8,842,568 20	»	»	95,894,077 28	89,922,856 84	5,971,220 74	»	
18,374,165 74	3,587,446 47	18,761,610 21	»	»	106,020,078 86	102,915,954 45	3,104,144 45	»	
12,079,899 15	2,772,513 85	15,752,414 98	»	2,979,899 13	104,487,766 09	106,104,247 49	»	1,616,481 40	
25,778,055 70	1,158,485 05	26,956,548 75	»	»	124,668,599 86	121,556,865 49	5,311,556 57	»	
15,896,897 40	96,806 25	15,995,703 65	105,102 60	»	115,954,255 20	124,295,514 74	»	8,559,079 54	
63,754,237 65	92,697 66	63,826,935 29	5,058,555 69	»	169,468,951 52	166,007,068 61	5,461,882 91	»	
1,520,000 »	201 64	1,520,201 64	»	1,520,000 »	101,545,027 81	114,976,787 75	»	15,655,759 94	
25,278,995 17	19,015 87	25,298,011 04	»	941,570 49	126,785,972 42	129,592,925 75	»	2,606,955 55	
9,717,448 51	195,298 18	9,910,746 69	8,444,774 »	»	125,485,145 66	120,049,248 51	5,455,897 15	»	
85,766,000 »	»	85,766,000 »	2,558,426 67	»	198,810,508 75	195,185,657 29	5,624,851 44	»	
25,352,566 85	»	25,352,566 85	»	5,868,881 22	129,855,951 97	154,589,549 80	»	4,555,597 92	
7,521,700 09	»	7,521,700 09	»	6,284,825 04	114,064,045 57	122,840,560 55	»	8,776,517 16	
5,029,000 »	»	5,029,000 »	»	4,475,425 98	115,941,754 29	127,445,041 15	»	15,501,506 84	
22,695,952 01	»	22,695,952 01	15,591,419 47	»	147,292,747 94	140,100,758 75	7,191,989 19	»	
1,598,704 98	»	1,598,704 98	»	1,549,265 47	114,651,504 54	114,446,845 60	184,660 94	»	
451,062,954 22	55,258,647 07	486,501,581 29	52,621,115 92	25,414,855 55	2,586,245,668 12	2,421,459,214 19	29,193,771 49	64,589,517 56	
				9,206,280 39			55,195,546 07		

(23)

ÉTAT

DE

LA SITUATION DU BUDGET DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1847,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,350,750 "
Personnel	9,149,800 "
Patentes	3,005,000 "
Redevances sur les mines	180,180 "
Douanes	11,597,000 "
Droits de consommation sur les boissons distillées	940,000 "
Sel	4,800,000 "
Vins étrangers	2,000,000 "
Eau-de-vie étrangère	200,000 "
— indigène	3,500,000 "
Bières et vinaigres	6,500,000 "
Sucres	3,000,000 "
Timbres sur les quittances	5,000 "
— sur les permis de circulation	1,900 "
Droits de marque des matières d'or et d'argent	150,000 "
— d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	100,000 "
Recettes diverses et accidentelles	10,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Enregistrement	10,500,000 "
Greffe	500,000 "
Hypothèques	1,700,000 "
Successions	5,000,000 "
Timbres	3,000,000 "
Amendes	170,000 "
Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement	60,000 "
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	150,000 "
Produit des examens	60,000 "
— des brevets d'invention	20,000 "
— des diplômes des artistes vétérinaires	100 "
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	830,000 "
— de la Sambre canalisée	600,000 "
— du canal de Charleroy	1,500,000 "
— — de Mons à Condé	100,000 "
— des droits de bacs et passages d'eau	100,000 "
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,000,000 "
A REPORTER	89,495,830 "

pour l'exercice 1847, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1849.

VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1847.	EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
17,390,863 74	946,400 91	"	18,337,264 05	"	18,337,264 05	"	22,593 33
8,182,418 58	953,919 29	"	9,136,337 07	"	9,136,337 07	"	15,402 33
2,747,455 08	405,615 37	"	3,153,068 45	"	3,153,068 45	150,068 45	"
151,461 48	10,160 27	"	161,621 75	"	161,621 75	"	18,558 25
10,909,028 97	1,066 69	"	10,910,095 66	"	10,910,095 66	"	486,904 34
876,268 75	20 "	"	876,288 75	"	876,288 75	"	63,711 25
4,604,616 58	"	"	4,604,616 58	"	4,604,616 58	"	195,585 42
2,339,554 26	1,154 01	"	2,340,708 27	"	2,340,708 27	340,708 27	"
202,629 04	75 91	"	202,704 95	"	202,704 95	2,704 95	"
2,870,119 27	879 40	"	2,870,989 67	"	2,870,989 67	"	629,019 55
5,316,032 52	2,080 67	"	5,318,113 19	"	5,318,113 19	"	1,181,886 81
1,414,259 85	3,000 "	"	1,417,259 85	"	1,417,259 85	"	1,382,760 13
4,544 51	7 "	"	4,551 51	"	4,551 51	"	448 69
770 70	" 50	"	771 20	"	771 20	"	228 80
127,562 67	"	"	127,562 67	"	127,562 67	"	22,457 33
167,398 80	48,756 27	"	216,155 07	"	216,155 07	26,155 07	"
25,618 12	8,971 80	"	32,589 92	"	32,589 92	22,589 92	"
10,694,659 05	1,318 77	"	10,695,977 82	"	10,695,977 82	195,977 82	"
307,386 14	"	"	307,386 14	"	307,386 14	7,386 14	"
1,735,467 90	2,798 06	"	1,738,265 96	"	1,738,265 96	38,265 96	"
6,025,909 79	1,918 06	"	6,027,828 75	"	6,027,828 75	1,027,828 75	"
3,061,007 36	2,374 92	"	3,063,382 28	"	3,063,382 28	63,382 28	"
220,063 05	1,115 50	"	221,177 15	"	221,177 15	57,177 15	"
54,305 04	517 46	"	54,822 50	"	54,822 50	"	5,377 30
136,745 47	1,427 46	"	138,172 93	"	138,172 93	"	11,827 07
86,957 32	"	"	86,957 32	"	86,957 32	26,957 32	"
17,489 98	3,921 42	"	21,411 40	"	21,411 40	1,411 40	"
650 "	"	"	650 "	"	650 "	550 "	"
927,449 09	100 20	"	927,549 29	"	927,549 29	77,549 29	"
752,952 29	"	"	752,952 29	"	752,952 29	132,952 29	"
1,655,222 46	"	"	1,655,222 46	"	1,655,222 46	155,222 46	"
99,124 43	"	"	99,124 43	"	99,124 43	"	875 57
89,644 77	215 "	"	89,859 77	"	89,859 77	"	10,140 25
1,890,240 91	24,853 55	"	1,915,094 46	"	1,915,094 46	"	84,903 34
85,069,849 17	2,422,735 39	"	87,492,604 36	"	87,492,604 36	2,327,987 32	4,330,312 96

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	89,405,850 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	5,575,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	312,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produit du chemin de fer	13,900,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées	20,000 »
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 »
— de créances ordinaires	565,000 »
Prix de vente d'objets mobiliers et transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves.	550,000 »
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822. payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1855, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822, et les lois des 50 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846.	570,000 »
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de minerai de fer, de terre et de sable	1,000,000 »
Fermages de biens fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	450,000 »
Produit de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 »
Intérêts de créances du fonds de l'industrie; de créances ordinaires	140,000 »
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	2,000 »
— volontaires.	100 »
Abonnement au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des Lois</i>	29,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	85,000 »
Intérêts de 15,438 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 ^o %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier.	557,520 »
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	560,000 »
— des actes des commissariats maritimes	54,000 »
— des droits de pilotage et de fanal.	550,000 »
— de la fabrication de pièces de cuivre.	145,000 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	90,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 »
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	25,000 »
A REPORTER.	112,646,450 »

pour l'exercice 1847, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1849.

VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1847.	EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
85,009,849 17	2,422,755 59	•	87,492,604 56	•	87,492,604 56	2,527,087 52	4,550,512 96
5,010,754 21	153,517 14	•	5,764,271 35	•	5,764,271 35	180,271 35	•
150,586 42	•	•	150,586 42	•	150,586 42	•	172,613 58
14,587,005 70	32,611 81	•	14,620,505 51	30,061 79	14,050,567 50	750,567 50	•
12,515 76	•	•	12,515 76	•	12,515 76	•	7,684 24
76,743 59	•	•	76,743 59	•	76,743 59	•	45,256 41
280,056 54	•	•	280,056 54	•	280,056 54	•	284,065 40
510,212 61	1,598 30	•	511,610 91	•	511,610 91	•	18,589 00
406,506 69	980 86	•	407,577 55	•	407,577 55	•	102,622 45
1,257,465 05	5,757 97	•	1,261,205 •	•	1,261,205 •	261,205 •	•
569,216 42	9,106 88	•	569,523 50	•	569,523 50	•	80,676 70
215,983 28	•	•	215,983 28	•	215,983 28	155,983 28	•
95,809 80	•	•	95,809 80	•	95,809 80	•	46,190 11
188 54	•	•	188 54	•	188 54	•	1,811 46
419 48	•	•	419 48	•	419 48	519 48	•
20,111 57	15,282 75	•	42,594 50	•	42,594 50	15,594 50	•
•	121,101 24	•	121,101 24	•	121,101 24	56,101 24	•
557,520 •	•	•	557,520 •	•	557,520 •	•	•
528,657 24	•	•	528,657 24	•	528,657 24	•	51,562 76
•	48,047 56	•	48,047 56	•	48,047 56	14,047 56	•
•	595,198 41	•	595,198 41	•	595,198 41	45,198 41	•
86,054 89	49,763 01	3,000 50	150,727 20	5,272 80	145,000 •	•	•
2,588 46	•	•	2,588 46	•	2,588 46	1,588 46	•
41,054 21	6,001 18	•	47,055 59	•	47,055 59	•	42,964 61
88,160 85	•	•	88,160 85	•	88,160 85	58,160 85	•
•	•	•	•	•	•	•	25,000 •
107,795,478 53	3,457,502 48	3,000 50	111,255,990 51	55,554 59	111,280,524 90	3,850,722 75	5,187,847 83

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	112,640,430 »
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	
Frais de poursuites et d'instances	0,000 »
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	145,000 »
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	0,000 »
— — — — des provinces	7,000 »
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	100,000 »
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	1,000 »
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	15,000 »
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine	20,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	900,500 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien	150,000 »
Recettes accidentelles	200,000 »
Versements à faire par les concessionnaires des chemins de fer, pour frais de surveillance	157,000 »
Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons.	10,500 »
Banque de Belgique. — Dividendes de 1847	17,000 »
Chemin de fer rhénan. — Intérêts exigibles en 1847	160,000 »
Frais de perception des revenus provinciaux	»
	114,975,550 »
FONDS SPÉCIAL.	
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	800,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Recette à valoir sur la seconde moitié de la somme de 500,000 francs, affectée par l'art. 5, § 2, de la loi du 18 juin 1850, n° 527, au paiement à faire à la société concessionnaire de la Sambre canalisée, laquelle somme était tenue en réserve, en exécution de l'art. 10, § 2, de la transaction approuvée par la loi du 26 septemb. 1855.	100,000 »
RÉCAPITULATION.	
Ressources ordinaires	115,475,650 »
— extraordinaires	100,000 »
	115,575,650 »

pour l'exercice 1847, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1849.

VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		
EN 1847.	EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
107,795,478 55	5,457,502 48	5,009 30	111,253,990 51	55,554 50	111,280,524 00	3,850,722 75	5,187,847 85	
4,420 47	"	"	4,420 47	"	4,420 47	"	4,579 55	
154,770 "	81 55	"	154,851 55	"	154,851 55	"	10,148 07	
8,725 34	58 55	"	8,763 69	"	8,763 69	2,763 69	"	
"	"	"	"	"	"	"	7,000 "	
144,255 42	1 81	"	144,257 23	"	144,257 23	"	15,742 77	
"	"	"	"	"	"	"	1,000 "	
762 96	"	"	762 96	"	762 96	662 96	"	
25,100 "	"	"	25,100 "	"	25,100 "	8,100 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	20,000 "	
251,084 24	202,305 84	"	524,200 08	436,200 02	600,500 "	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	150,000 "	
465,080 10	"	"	465,080 10	"	465,080 10	265,080 10	"	
10,000 "	20,000 "	"	50,000 "	127,000 "	157,000 "	"	"	
4,000 "	16,888 "	"	20,888 "	"	20,888 "	1,288 "	"	
7,455 26	"	"	7,455 26	"	7,455 26	"	0,544 74	
"	"	121,599 "	121,599 "	"	121,599 "	"	58,601 "	
"	10,864 59	50,490 85	50,555 24	"	50,555 24	50,555 24	"	
108,824,032 41	5,806,682 20	154,899 15	112,787,613 76	598,544 51	115,586,158 27	4,156,972 81	5,444,464 54	
455,576 02	"	"	455,576 02	"	455,576 02	"	544,425 08	
109,281,608 45	5,806,682 20	154,899 15	115,245,189 78	598,544 51	115,841,754 29	4,156,972 81	5,788,888 52	
100,000 "	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	"	
109,281,608 45	5,806,682 20	154,899 15	115,245,189 78	598,544 51	115,841,754 29	4,156,972 81	5,788,888 52	
100,000 "	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	"	
100,581,608 45	5,806,682 20	154,899 15	115,545,189 78	598,544 51	115,941,754 29	4,156,972 81	5,788,888 52	
							1,631,915 71	

(30)

(31)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1847.

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.



ÉTAT N° 4.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENT D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1847.	EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.	
Dette publique	32,057,823 79	12,521,582 58	15,912,250 05	4,100,446 80	32,424,279 32	253,544 47
DOTALIONS. Liste civile Sénat Chambre des Représentants. Cour des Comptes	2,751,522 75	2,751,522 75	•	•	2,751,522 75	•
	50,000 •	21,000 •	4,085 04	•	25,085 64	4,914 56
	595,450 •	554,525 71	45,021 05	•	579,947 54	15,502 06
	161,900 •	151,902 60	28,055 07	•	160,027 07	1,872 33
Département de la Justice	15,084,905 •	0,508,544 12	3,204,082 05	52,999 26	12,565,626 01	519,568 99
Département des Affaires Étrangères.	1,468,967 77	1,068,162 40	544,448 95	12,204 07	1,424,816 41	44,151 56
Département de l'Intérieur	7,499,810 81	5,658,147 55	1,575,703 05	99,626 56	7,311,477 86	188,552 95
Département des Travaux publics.	18,649,045 75	15,652,448 53	4,522,425 48	188,073 10	18,543,846 91	505,196 84
À REPORTER	76,609,513 87	45,207,525 73	25,654,653 40	4,544,250 78	75,386,429 91	1,512,885 96

de l'exercice 1847, au 1^{er} septembre 1849.**OBSERVATIONS.**

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 24 décembre 1846, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n° 360 et 361, à . . . fr.	31,625,337 68
1° Par la loi du 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147, 2 ^{me} colonne du tableau y annexé, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour intérêts et frais des bons du trésor, de	932,369 01
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 209, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour diverses natures de dépenses, de	100,117 10
	Fr. 32,657,823 79

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 2 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 4, n° 63, à fr.	11,980,395 "
1° Par l'article unique de la loi du 23 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 24, n° 358, il a été ouvert cinq crédits supplémentaires, s'élevant ensemble à 1,171,600 francs, dont un de 1,000,000 de francs pour frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus (<i>Prisons</i>), ci	1,171,600 "
2° Par l'art. 2 de la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 365, il a été alloué un crédit à répartir sur les chapitres IV, art. 1 ^{er} , IX, art. 1 ^{er} , et X, art. 5	190,000 "
	Fr. 13,341,995 "
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 365, il a été annulé diverses sommes portées aux chapitres I ^{er} , II, III, V, VII, VIII, IX et X, s'élevant à	257,000 "
	Fr. 13,084,995 "

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 27 décembre 1846, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à fr.	1,313,524 "
Par l'art. unique de la loi du 3 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 4, n° 64, il a été ouvert un crédit supplémentaire, destiné à couvrir des dépenses de 1847 et d'années antérieures, de	155,443 77
	Fr. 1,468,967 77

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 6 janvier 1847, <i>Moniteur</i> du 9, n° 9, à fr.	6,478,854 40
1° Par l'article 5 de la loi du 6 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 8, n° 128, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour mesures relatives aux subsistances. (La libre entrée des subsistances est prorogée jusqu'au 1 ^{er} octobre 1848.)	300,000 "
2° Par l'article 2 de la loi du 21 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 28, n° 148, il a été ouvert un crédit, dont est augmenté le Budget, pour le piédestal de la statue du prince Charles de Lorraine, de	12,500 "
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1848, n° 1, il a été ouvert un crédit pour mesures relatives aux subsistances dans les Flandres et dans les cantons liniers des autres provinces, dont les communes se trouvent dans les mêmes conditions (D'après l'art. 2, ce crédit formera le chapitre XXIII du Budget pour l'exercice 1847), de	500,000 "
4° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, le Budget du Département de l'Intérieur a été augmenté de la somme de fr. 208,456 41 c., répartie conformément au tableau y annexé (cette somme se rattache à quinze différents articles du Budget), ci	208,456 41
	Fr. 7,499,810 81

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 9 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 11, n° 131, à . . . fr.	16,101,110 55
1° Par l'article 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n° 327, <i>Bulletin</i> n° 33, il a été affecté une somme de 500,000 francs au paiement exigible le 1 ^{er} janvier 1840 par la société concessionnaire de la Sambre, et tenue en réserve en exécution de l'article 10, § 2, de la transaction du 15 avril 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835 (voir la <i>Situation générale du trésor au 1^{er} novembre 1836</i>). — En 1843, il a été payé 250,000 francs aux concessionnaires à titre de 1 ^{re} moitié du dernier terme du prix de la rétrocession de la susdite concession (voir la <i>Situation générale du trésor au 1^{er} septembre 1844</i>). — Conformément à la faculté qui lui a été accordée par le § 3 du présent article 10, le Gouvernement a continué à retenir la somme de 250,000 francs, 2 ^{me} moitié du dernier terme du prix de la rétrocession, à titre de garantie de l'accomplissement des obligations qui incombent à la société concessionnaire. — En 1845, il a été payé aux conces-	

A REPORTER. fr. 16,101,110 55

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1847.	EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.	
REPORT.	76,600,313 87	45,207,525 75	25,654,655 40	4,544,250 78	75,386,429 91	1,312,885 06
Département de la Marine.	1,515,762 »	1,230,953 00	174,510 16	98,958 25	1,513,201 50	2,500 50
Département de la Guerre	20,482,607 60	28,126,027 08	1,000,277 70	51,152 40	29,157,457 27	525,170 53
Département des Finances	15,180,557 06	3,000,887 40	7,567,402 60	1,546,522 »	11,813,812 »	3,366,545 66 a)
Remboursements, restitutions et non-valeurs	2,026,000 »	98,971 28	1,414,415 50	16,190 24	1,520,577 02	b) 496,422 98
TOTAL DES BUDGETS.	124,004,041 15	77,772,564 58	35,591,059 45	6,037,055 67	119,400,457 70	5,503,585 43

dépenses de l'exercice 1847, au 1^{er} septembre 1849.

OBSERVATIONS.

	REPORT	fr
		16 101,110 55
<p>sionnaires, sur cette 2^{me} moitié, la somme de fr 114,682 60 et, de sorte qu'il ne leur restait du que fr 135,317 34 et (voir la <i>Situation générale du trésor au 1^{er} septembre 1845</i>) — Ensuite de la dépêche de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 22 mars 1847 n° 405, 6^{me} division A, et du visa de la Cour des Comptes il a été payé, le 10 avril 1847, au mandataire spécial de la société concessionnaire, 100 000 francs, ce qui réduit la réserve à fr 35 317 34 et, ci</p>		100,000
<p>2° Par l'article unique de la loi du 2 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 5, n° 65, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour travaux extraordinaires et d'amélioration de routes (le § 3 porte « Cette dépense sera provisoirement couverte par une émission de bons du trésor ») de</p>		1,300,000
<p>3° Par l'art. 2, § 2, de la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 20 n° 111 il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr 1,147,933 20 et, pour solder les dépenses arriérées de l'exercice 1847 et des années antérieures savoir fr 430,045 47 et pour locomotion et entretien du matériel, fr 472,068 38 et pour renouvellement de matériel hors d'usage, fr 83,710 88 et pour entretien des routes et stations et pour douze autres natures de dépenses, et</p>		1,147,933 20
	Fr	18,649,043 75
<hr/>		
<p>Le Budget du Département de la Marine a été fixé, par la loi du 27 décembre 1846, <i>Moniteur</i> du 29, n° 397,</p>	fr	1,201,560
<p>1° Par l'article 1^{er} de la loi du 24 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89, il a été ouvert un crédit, destiné à la construction d'un bateau à vapeur pour le passage de l'Escaut, de</p>		125,000
<p>2° Par l'article 1^{er} de la loi du 15 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 170, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter aux chapitres IV et VII du Budget 1847, de</p>		99,200
	Fr	1,515,762
<hr/>		
<p>Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 8 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 10, n° 69, à</p>	fr	29,405,100
<p>1° Par l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365 il a été ouvert un crédit applicable au paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos, conformément au tableau joint à ladite loi, de</p>		27,314 60
<p>2° Par l'article 1^{er} de la loi du 13 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour des dépenses de l'exercice 1847, de</p>		50,163
	fr	29,182,607 60
<hr/>		
<p>Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 24 décembre 1846, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à</p>	fr	12,892,020
<p>1° Par l'article unique de la loi du 8 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 11, n° 70 il a été ouvert un crédit supplémentaire de 175,000 francs, applicable à concurrence de 165 000 francs, à l'acquisition de terrains et bâtiments de la société belge de librairie, imprimerie et papeterie, rue du Nord, n° 8, à Bruxelles. Le § 1^{er} de l'article porte « Cette dépense sera provisoirement couverte par une émission de bons du trésor »</p>		175 000
<p>2° Par l'article 2 de la loi du 6 mai 1847 <i>Moniteur</i> du 8 n° 128, il a été ouvert un crédit de 41,000 francs savoir 1^o 34,000 francs pour frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'or et d'argent, 2^o 7,000 francs pour complément des dépenses de fabrication des locaux de la monnaie nationale</p>		41 000
<p>3° Par l'article unique de la loi du 8 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 9, n° 129, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour l'acquisition de deux hôtels, nos 13 et 14, rue de la Loi, et d'une maison n° 5, rue de l'Orangerie à Bruxelles. Le § 3 porte « La dépense sera provisoirement couverte par des bons du trésor »</p>		490,000
<p>4° Par l'article 1^{er} de la loi du 16 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140, il a été ouvert un crédit de fr. 49,356 76 et, pour paiement de créances résultant de faits antérieurs au 1^{er} octobre 1830 — Art 2 toute créance ordonnance ou liquidée avant le 1^{er} octobre 1830, et dont le paiement n'aura pas été réclamé avant le 1^{er} janvier 1848, sera prescrite au profit du trésor — Seront définitivement prescrites à la même époque toutes les prétentions relatives à des faits antérieurs au 1^{er} octobre 1830, et que les intéressés n'auraient pas justifiées avant le 1^{er} janvier 1848, et</p>		49,356 76
<p>5° Par l'article unique de la loi du 1^{er} mars 1848 <i>Moniteur</i> du 10, n° 70, il a été ouvert un crédit supplémentaire destiné à faire face aux condamnations possessoires et autres envers les communes usagères dont les forêts ressortissent à l'ancienne guerre d'Arion, de</p>		58,243 14
<p>6° Par la loi du 24 mai 1848 <i>Moniteur</i> du 26 n° 147, 2^e colonne du tableau annexé, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr 1 474 737 76 et, savoir pour le service du caissier de l'État fr 1,029,002 65 et, pour la refonte des anciennes monnaies fr 285,754 61 et, douze autres natures de dépenses, et</p>		1,474,737 76
	Fr	15,180,357 66

a et b) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes

NB La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnancées, et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENT D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1847.	EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.	
FONDS						
Loi du 28 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90, crédit de 2,000,000 de francs. (Le crédit de 250,000 fr pour le canal de Deynze à Schipdonck est porté à l'exerc. 1846); loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 20, n° 111, crédits de 100,000 et de 455,000 francs; loi du 17 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200. Département des Travaux publics. 1° Pour la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete, loi du 28 mars 1847, 650,000 francs, et loi du 17 avril 1848, 100,000 francs . .	750,000 »	558,046 55	265,280 21	70,923 91	894,250 67	55,740 55
2° Pour l'amélioration du régime des eaux du sud de Bruges, loi du 28 mars 1847	380,000 »	257,175 04	141,058 14	1,185 02	380,000 »	»
3° Pour la 2 ^e section du canal de Zelzaete, loi du 28 mars 1847, 720,000 francs; loi du 17 avril 1848, 455,000 francs, et loi du 17 juillet 1849, 400,000 francs.	1,555,000 »	585,220 57	587,802 52	565,277 55	1,530,300 24	218,699 76
Pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers, loi du 15 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140.	540,000 »	258,580 28	184,205 02	57,744 58	500,528 58	59,671 42
Pour le canal de la Campine, loi du 15 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140, 280,000 francs, et loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 21, n° 111, 154,000 francs.	454,000 »	164,411 72	155,260 17	5,747 27	301,419 16	152,580 84
Pour la construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, loi du 15 mai 1847, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140.	380,000 »	545,468 20	2,021 02	695 99	548,185 21	31,814 79
TOTAL DES FONDS SPÉCIAUX.	4 050,000 »	1,948,705 06	1,114,205 78	497,575 02	3,560,485 86	478,516 14
RÉCAPITULATION.						
BUDGET GÉNÉRAL.	124,904,041 15	77,772,564 58	55,591,059 45	6,057,035 67	119,409,487 70	5,593,885 45
FONDS SPÉCIAUX.	4,050,000 »	1,948,705 06	1,114,205 78	497,575 02	3,560,485 86	478,516 14
TOTAUX.	128,954,041 15	79,721,067 64	56,705,265 23	6,554,608 69	122,969,941 56	5,982,099 57

dépenses de l'exercice 1847, au 1^{er} septembre 1849.

OBSERVATIONS.

SPÉCIAUX.

L'article 5 de la loi du 28 mars 1847 porte : « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor »	fr. 650,000 »
Loi du 17 avril 1848. Par l'art. 1 ^{er} , les divers crédits ouverts sont augmentés de 100,000 francs; les voies et moyens sont faits par les deux emprunts forcés.	100,000 »
	Fr. 750,000 »

L'article 5 de la loi du 28 mars 1847, porte : « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor. »

L'article 5 de la loi du 28 mars 1847 porte : « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor »	720,000 »
Loi du 17 avril 1848. L'article 2 porte que le crédit de 720,000 francs est augmenté de 435,000 francs. Les voies et moyens sont faits par les deux emprunts forcés. Ci.	435,000 »
Loi du 17 juillet 1849. L'art. 2 porte que les crédits de 720,000 francs et 435,000 francs sont augmentés de 400,000 francs. — D'après l'art. 4, ce crédit sera couvert au moyen de l'excédant des ressources prévues au Budget de l'exercice 1849.	400,000 »
	Fr. 1,555,000 »

L'article 4 porte : « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor. »

Loi du 15 mai 1847. L'article 4 porte : « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor. »	fr. 280,000 »
Loi du 17 avril 1848. Par l'article 2, les divers crédits ouverts sont augmentés de 154,000 francs; les voies et moyens sont faits par les deux emprunts forcés	154,000 »
	Fr. 434,000 »

L'article 4 porte : « Les dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor. »

(38)

EXERCICE 1847.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	I.					
Annuité de l'inscription au grand-livre des rentes, créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	»	1	300,000 »	300,000 »	»	
Annuité de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	»	2	846,560 »	846,560 »	»	
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	»	3	5,502,640 78	5,502,640 78	»	
Frais relatifs à cette dette.	»	4	3,000 »	2,070 75	320 25	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 1,200,000 »	»	5	1,500,000 »	1,500,000 »	»	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	»	6	3,400 »	1,856 80	1,543 20	
Intérêts de l'emp. de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital approximatif de 7,624,000 francs, à émettre en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1842 1,754,244 »	»	7	2,338,002 »	2,338,002 »	»	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 584,748 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes capitaux.	»	8	59,000 »	29,257 20	9,742 80	
A REPORTER.			10,533,502 78	10,521,077 53	11,615 25	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			10,553,592 78	10,521,977 55	11,015 25	
Service de la dette (suite)	I (suite).					
Intér. de l'empr. de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840						
4,547,000 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt.		9	5,216,400 »	5,216,400 »	»	
869,400 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt		10	(a) 107,958 02	67,875 91	100,062 11	a) Le crédit primitif a été augmenté de francs 37,958 02 es, par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> , n° 200.
Intérêts de l'emprunt de francs 28,621,718, 40 c, à 3 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842						
1,451,085 02						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt.		11	1,717,505 10	1,717,505 10	»	
280,217 18						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt		12	(b) 54,269 05	17,521 44	50,947 59	b) Idem de francs 9,269 03 es, par la même loi.
Intérêts, à 4 ½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission est autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bull. offic. n° 42</i>).						
4,294,027 44						
Dotation de l'amortissement de cette dette.		15	5,249,555 76	5,249,555 76	»	
954,428 52						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).		14	15,000 »	12,582 55	2,417 47	
Intérêts de l'emprunt de francs 84,630,000, à 4 ½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bull. offic. n° 44</i>), ci. 3,800,520 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital		15	4,252,800 »	4,252,800 »	»	
425,280 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844).		16	15,000 »	10,465 47	2,554 55	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante.		17	600,000 »	600,000 »	»	
Rentes viagères.		18	5,665 15	4,898 40	766 75	
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée.		19	6,765 87	5,711 07	5,054 80	
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842)		20	105,820 10	105,820 10	»	
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842.		21	21,164 02	21,164 02	»	
Complément de la relevance annuelle de francs 105,820 10 es, à payer au Gouvernement néerlandais pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (art. 20, 22 et 23 du traité du 5 novembre 1842).		22	(c) 52,010 05	52,010 05	»	c) Ce crédit a été ouvert par la loi susmentionnée.
A REPORTER.			27,091,983 88	27,854,585 38	157,398 50	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			27,091,085 88	27,854,585 58	157,598 50	
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.					215,000 "	
Pensions civiles et autres accordées avant 1850					120,000 "	
Pensions civiles.					160,000 "	
— militaires et pensions des Indes.					2,151,000 "	
— de l'ordre de Léopold.		1	5,204,000 "	5,176,474 68	27,525 52	
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite					550,000 "	
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clos.					5,000 "	
Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1846.		2	10,470 00	10,470 90	"	
Traitements d'attente (<i>wacht-gelden</i>)					26,000 "	
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)		5	50,000 "	40,401 20	598 71	
Secours annuels (<i>jaarlijkse onderstanden</i>)					5,000 "	
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État: par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et par des contribuables, etc., pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc.					584,000 "	
Arriérés des intérêts sur des exercices clos		1	500,000 "	508,559 61	21,460 50	
Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		2	70,000 "	45,458 45	26,561 55	
Intérêts et frais des bons du trésor	IV.	Uniq.	(a) 952,569 01	952,569 01	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 147.
TOTAL.			52,657,825 79	52,424,270 52	255,541 47	

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 24 décembre 1846, *Moniteur* n° 560, à la somme de fr. 51,625,537 68
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,032,486 11

TOTAL. fr. 52,657,825 79

DOTATIONS. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Liste civile	I.	Uniq.	2.751.522 75	2.751,522 75	»	
Sénat	II.	Id.	50,000 »	25,085 64	4,014 50	
Chambre des Représentants	III.	Id.	595,450 »	579,947 54	15,502 00	
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	»	1	58,000 »	57,410 07	585 55	
Personnel des bureaux	»	2	71,000 »	71,000 »	»	
Matériel et dépenses diverses	»	5	28,000 »	28,000 »	»	
Pensions	»	4	4,000 »	2,711 »	1,289 »	
TOTAUX			5 558,672 75	5,516,585 40	22,980 55	Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 2 janvier 1847, <i>Mémoires</i> n° 2, la somme indiquée ci contre.

JUSTICE. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	170,000 »	169,999 76	» 24	
Matériel	»	3	25,000 »	22,996 57	5 43	
Frais d'impression des recueils statistiques	»	4	3,500 »	3,500 »	»	
Frais de route et de séjour	»	5	(a) 5,000 »	4,885 70	110 30	a) Le crédit primitif a été diminué de 1,000 fr. par la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> n° 563.
Ordre judiciaire.						
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	II.	1	238,500 »	238,500 »	»	
— (<i>Matériel</i>).	»	2	6,750 »	6,425 53	326 45	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)	»	3	621,800 »	621,600 »	200 »	
— (<i>Matériel</i>).	»	4	(b) 17,000 »	16,940 »	60 »	b) Idem de 1,000 fr. par la même loi.
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce	»	5	(c) 1,060,265 »	1,059,645 76	621 24	c) Idem de 7,000 francs. Même loi.
Justices de paix et tribunaux de police	»	6	(d) 559,800 »	559,120 »	680 »	d) Id. augmenté de 3,600 fr. par la loi du 25 décembre 1847, <i>Moniteur</i> n° 558.
Justice militaire.						
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	III.	1	(e) 53,800 »	55,216 40	585 60	
— (<i>Matériel</i>).	»	2	5,000 »	5,000 »	»	e) Idem diminué de 10,000 fr. par la loi susmentionnée du 29 décembre 1848, n° 565.
Auditeurs militaires et prévôts	»	3	(f) 56,255 »	55,559 59	895 41	f) Idem de 5,000 francs. Même loi.
Frais de justice.						
Frais d'instruction et d'exécution	IV.	1	(g) 859,000 »	851,702 56	7,297 64	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques	»	2	1,000 »	1,000 »	»	g) Id. augmenté de 120,000 fr. par la loi du 25 décembre 1847, <i>Moniteur</i> n° 558, et de 40,000 fr. par celle du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> n° 565.
Palais de justice.						
Constructions, réparations et loyer de locaux	V.	Uniq.	(h) 55,000 »	52,658 93	341 07	h) Idem diminué de 42,000 fr. par la loi du 29 décembre 1848, n° 565.
A REPORTER			5,696,668 »	5,685,544 62	11,125 58	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	3,600,068 »	3,685,544 62	11,123 58	
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	»	1	(a) 150,500 »	150,553 27	140 75	a) Le crédit primitif a été augmenté de 37,000 francs par la loi du 25 déc. 1837, <i>Moniteur</i> n° 358.
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts</i> de la Cour de Cassation	»	2	3,000 »	3,000 »	»	
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichien, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions, circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, jusqu'en 1830; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	»	3	3,000 »	4,891 64	108 56	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	»	1	(b) 153,000 »	149,053 87	3,046 15	b) Id. diminué de 27,000 francs par la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> n° 565.
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	»	2	12,000 »	12,000 »	»	
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas	»	3	3,000 »	3,000 »	»	
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires	»	1	403,822 59	405,255 62	566 77	
— inférieur du culte catholique.	»	2	(c) 3,251,104 61	3,248,810 48	2,291 15	c) Id. diminué de 68,000 francs. Même loi.
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant aux cultes	»	3	444,000 »	445,999 72	» 28	
Culte protestant	»	4	57,900 »	56,531 95	1,548 05	
— israélite	»	5	11,000 »	11,000 »	»	
Pensions et secours pour les ministres des cultes.	»	6	154,000 »	154,559 06	10,660 94	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	»	1	(d) 36,000 »	53,982 72	17 28	d) Id. augmenté de 11,000 francs. Même loi.
A REPORTER.	8,300,005 »	8,321,582 95	39,412 05	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	8,560,995 »	8,521,582 95	59,412 05	
Établissements de bienfaisance (suite).	IX (suite).					
Subsides : 1 ^o pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	1	2	100,000 »	125,057 96	54,942 04	
Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	»	3	5,000 »	1,545 47	5,056 55	
Subsides pour l'érection des dépôts de mendicité agricoles.	»	4	(a) 10,000 »	550 »	9,070 »	a) Le crédit primitif a été diminué de 20,000 fr. par la loi du 29 déc. 1848, <i>Moniteur</i> n° 565.
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	5	175,000 »	141,122 64	53,877 56	
Subsides : 1 ^o pour l'organisation du patronage pour les condamnés libérés; 2 ^o pour l'établissement et le soutien des maisons de refuge destinées aux condamnés libérés et aux personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3 ^o pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance	»	6	50,000 »	44,172 45	5,827 57	
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus; frais d'habillement et de couchage des gardiens; gratifications aux détenus et frais de route et de séjour, tant des membres des commissions administratives des prisons que des autres fonctionnaires et employés.	»	1	(b) 2,155,000 »	1,900,455 46	254,544 54	b) Id. augmenté de 1,000,000 de francs, par la loi du 23 déc. 1847, <i>Moniteur</i> n° 558.
Traitement des employés attachés au service domestique	»	2	(c) 402,000 »	401,440 14	559 86	c) Id. augmenté de 11,000 francs, par la loi du 23 décembre 1847, <i>Moniteur</i> n° 558, et diminué de 9,000 francs par celle du 29 déc. 1848, n° 565.
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	»	3	3,000 »	5,000 »	»	
Frais d'impressions et de bureau.	»	4	16,600 »	8,225 36	1,770 14	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier.	»	5	(d) 770,000 »	659,954 94	110,045 00	d) Id. augmenté de 150,000 francs, par la loi du 29 décembre 1848, n° 565.
A REPORTER.	12,080,995 »	11,606,685 85	474,511 15	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	12,680,905 »	11,000,085 85	474,511 15	
Prisons (suite).	X					
SECTION 2. — Service des travaux.	(suite)					
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	6	(a) 640,000 »	622,176 09	17,825 01	a) Le crédit primitif a été diminué de 60,000 fr. par la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> n° 365.
Gratifications aux détenus.	»	7	(b) 166,000 »	165,948 14	51 86	b) Id. de 4,000 fr. — Même loi.
Frais d'impressions et de bureau.	»	8	(c) 2,000 »	1,962 54	57 46	c) Id. de 3,000 fr. — Même loi.
Traitements et tantièmes des employés.	»	9	81,500 »	81,488 16	11 84	
Frais de police.	XI.					
Service des passe-ports.	»	1	20,000 »	20,000 »	»	
Autres mesures de sûreté publique.	»	2	48,000 »	48,000 »	»	
Dépenses imprévues	XII.	Uniq.	5,000 »	2,875 45	2,126 55	
Solde de dépenses arriérées, concernant des exercices dont les Budgets sont clos.	XIII.	Id.	41,500 »	25,415 08	16,084 52	
TOTAL.			15,084,905 »	12,574,548 81	510,446 10	

Montant du Budget de la Justice, fixé par la loi du 2 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 63, à la somme de fr.	11,080,305 »
— des crédits supplémentaires	1,171,600 »
	15,151,905 »
— des crédits transférés à l'exercice 1848 par la loi du 29 décembre 1840, <i>Moniteur</i> n° 365.	67,000 »
TOTAL. fr.	15,084,905 »

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	1.					
Traitement du Ministre	°	1	21,000 °	21,000 °	°	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	°	2	81,500 °	81,500 °	°	
Frais des commissions d'examen.	°	3	2,000 °	1,571 50	423 50	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	°	4	(a) 15,801 °	15,801 °	°	a) Le crédit primitif a été augmenté de 1,777 francs par la loi du 3 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 64.
Secours à des fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse	°	5	1,000 °	1,000 °	°	
Matériel	°	6	34,100 °	34,100 °	°	
Achat de décorations de l'Ordre de Léopold.	°	7	(b) 29,000 °	29,000 °	°	b) Id. de 19,000 fr. par la même loi.
Traitement des agents politiques.	11.					
Autriche	°	1	40,000 °	40,000 °	°	
Confédération germanique.	°	2	40,000 °	40,000 °	°	
France	°	3	60,000 °	60,000 °	°	
Grande-Bretagne	°	4	80,000 °	80,000 °	°	
Pays-Bas	°	5	50,000 °	47,583 54	9,410 00	
Italie	°	6	40,000 °	12,814 81	27,185 10	
Prusse.	°	7	50,000 °	50,000 °	°	
États-Unis	°	8	25,500 °	25,500 °	°	
Turquie	°	9	47,000 °	47,000 °	°	
Bésil	°	10	21,000 °	21,000 °	°	
Danemark	°	11	15,000 °	15,000 °	°	
Espagne	°	12	15,000 °	10,245 04	4,750 00	
Grèce	°	13	15,000 °	8,541 67	6,458 33	
Villes libres et anseatiques de Hambourg, Brême et Lubecq.	°	14	15,000 °	15,000 °	°	
Portugal	°	15	15,000 °	15,000 °	°	
Sardaigne.	°	16	15,000 °	15,000 °	°	
Suède	°	17	15,000 °	15,000 °	°	
A REPORTER. . . fr.			742,001 °	701,655 56	41,245 64	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	742,901 °	701,635 30	41,245 64	
Traitement des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués. . .	III.	Uniq.	(a 110,689 51	110,689 51	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de francs 13,689 51 c ^s par la loi du 3 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 64.
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses.	IV.	Id.	70,500 °	70,500 °	"	
Frais à rembourser aux agents du service extérieur	V.	Id.	(b 180,465 83	180,465 85	"	b) Idem de francs 100,465 85 c ^s par la même loi.
Commerce.	VI.					
Écoles de navigation	"	1	16,000 °	15,071 32	928 68	
Chambres de commerce	"	2	12,000 °	11,130 82	869 18	
Frais divers et encouragements au commerce.	"	3	19,000 °	10,515 86	584 14	
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1847 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service.	"	4	115,000 °	114,909 50	90 50	
Primes pour construction de navires.	"	5	55,000 °	54,497 °	503 °	
Pêche maritime.	"	6	100,000 °	98,879 78	1,120 22	
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues.	VII.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité. . . .	"	1	(c 50,511 61	50,511 61	"	c) Idem de francs 20,511 61 c ^s par la même loi.
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	"	2	10,000 °	10,000 °	"	
TOTAL.	1,468,967 77	1,424,816 41	44,151 36	

Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 27 décembre 1846, *Moniteur* n° 565, à la somme de. fr. 1,513,524 °
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 155,445 77

TOTAL. fr. 1,468,967 77

MARINE. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Personnel.	I.	1	12,450 »	12,581 45	68 55	
Matériel	»	2	3,500 »	3,228 00	271 91	
Bâtiments de guerre.						
Personnel.	II.	1	297,471 »	»	297,471 »	
Vivres.	»	2	148,000 »	121,203 54	26,796 66	
Entretien, chauffage et éclairage.	»	3	62,320 »	62,203 20	24 71	
Magasin de la marine.	III.	Uniq.	4,800 »	2,244 45	2,555 55	
Pilotage	IV.	Id.	(a) 445,520 »	66,751 60	378,768 40	a) Le crédit primitif a été augmenté de francs 98,000 par la loi du 15 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 170.
Établissement et exploitation d'un feu flottant dans la passe de Wielingen.	V.	Id.	39,213 »	13,740 28	25,472 72	
Service des bateaux à vapeur de l'Escaut.	VI.	1	48,758 »	52,052 15	16,725 87	
Construction d'un bateau à vapeur destiné au passage de l'Escaut.	»	2	(b) 125,000 »	125,000 »	»	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 24 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 89.
Police maritime	VII.	Uniq.	(c) 57,000 »	5,017 46	31,982 54	c) Le crédit primitif a été augmenté de 4,200 francs par la loi du 15 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 170.
Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	VIII.	Id.	242,100 »	104,538 38	137,561 62	
Secours maritimes (sauvetage).	IX.	Id.	16,500 »	830 78	15,669 22	
Pensions et secours.						
Pensions civiles et secours aux marins blessés qui ont servi sous l'empire ou sous le Gouvernement des Pays-Bas	X.	1	23,130 »	»	23,130 »	
Dotation de la caisse des secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge.	»	2	10,000 »	»	10,000 »	
Crédits ouverts au Ministère de la Marine, pour le personnel et le matériel des bâtiments de guerre, etc., à charge d'en rendre compte.	»	»	»	965,958 25	965,958 25	
TOTAUX.	»	»	1,515,762 »	1,515,201 50	2,560 50	

Le Budget de la Marine a été fixé, par la loi du 27 décembre 1846. *Moniteur* n° 263, à la somme de 1,291,362 »

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 224,200 »

TOTAL. fr. 1,515,762 »

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	1.	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	179,170 »	179,152 94	57 06	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, etc	»	3	(a) 44,060 86	44,039 86	1 »	(a) Le crédit primitif a été augmenté de francs 22,060 86 c ^s , par la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
Annales des travaux publics	»	4	0,900 »	0,900 »	»	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale	»	5	8,000 »	2,587 77	5,412 23	
Ponts et chaussées, canaux et rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées.						
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.						
Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets, impressions.	»	1	(b) 4,595,800 »	4,555,124 94	60,675 06	(b) Le crédit primitif a été augmenté de 1,500,000 francs par la loi du 2 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 63.
Plantations	»	2	50,000 »	49,049 28	350 72	
SECTION 2. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.						
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>						
Entretien et travaux.	»	3	45,128 54	37,558 85	7,569 71	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-duc.</i>						
Entretien et travaux.	»	4	78,450 »	68,519 »	10,131 »	
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>						
Entretien et travaux	»	5	(c) 106,291 12	106,291 12	»	(c) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 9,862 12 c ^s par la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
<i>Sambre canalisée.</i>						
Entretien et travaux	»	6	110,812 »	110,812 »	»	
Personnel des services désignés aux art. 3, 4, 5 et 6	»	7	72,767 50	70,500 15	2,458 35	
A REPORTER.			5,116,980 02	5,050,544 89	86,635 13	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT	5,116,980 02	5,050,344 89	86,035 15	
SECTION 2. — Service des canaux et rivières, etc. (suite.)	II (suite.)					
<i>Canal de Bruzelles à Charleroy.</i>						
Entretien et travaux	"	8	90,000 "	84,985 56	5,014 64	
Personnel	"	9	42,850 "	42,761 75	77 27	
<i>Escaut.</i>						
Travaux à l'Escaut	"	10	19,014 "	19,014 "	"	
Personnel	"	11	15,472 50	15,194 78	277 72	
<i>Lys.</i>						
Travaux à la Lys	"	12	45,928 "	55,127 85	10,800 15	
Personnel	"	13	(a) 7,076 "	7,076 "	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 402 fr. par la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liege et de Namur.</i>						
Entretien et travaux	"	14	220,000 "	219,535 77	644 25	
Personnel	"	15	20,800 "	17,750 "	5,050 "	
<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>						
Travaux	"	16	205,800 "	196,851 84	8,048 16	
Personnel	"	17	4,800 "	4,029 17	770 85	
<i>Service de la Dendre.</i>						
Entretien et travaux	"	18	(b) 12,915 56	12,915 56	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 846 36 c ^s par la loi précitée.
Personnel	"	19	9,250 "	9,110 "	120 "	
<i>Service du Rupel, de la Dyle et du Démer.</i>						
Travaux	"	20	122,000 "	45,992 04	78,007 96	
Personnel	"	21	1,500 "	1,200 "	100 "	
Travaux aux voies navigables de second ordre ; frais d'étude et de levée de plans, achats et réparations d'instruments	"	22	40,000 "	39,425 61	576 50	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée du Démer	"	23	100,000 "	99,975 "	25 "	
Travaux à faire pour obvier aux inon- dations de la vallée de la Senna	"	24	50,250 "	15,856 28	14,413 72	
Loyer d'une maison pour l'éclusier	"	250				
A REPORTER.	6,104,405 08	5,894,945 88	200,461 20	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
RECOURT.			6,104,405 08	5,894,045 88	200,461 20	
SECTION 2. — Service des canaux, rivières, etc. (suite.)						
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux.	"	25	98,085 "	98,085 "	"	
Personnel.	"	26	6,604 31	6,604 31	"	
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
Entretien et travaux.	"	27	28,284 "	28,284 "	"	
Personnel.	"	28	14,100 "	14,048 "	52 "	
<i>Canal de la Campine.</i>						
Entretien et travaux.	"	29	54,000 "	30,751 07	5,268 03	
Personnel des 1 ^{re} et 2 ^{es} sections de ce canal.	"	30	16,000 "	15,971 25	28 75	
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>						
Travaux d'entretien.	"	31	9,000 "	7,104 68	1,895 52	
Personnel.	"	32	4,250 "	3,875 "	375 "	
<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>						
Deuxième annuité à payer à la province d'Anvers fr. 50,000 "						
Travaux d'entretien 10,000 "	"	33	60,000 "	59,070 57	20 13	
Personnel.	"	34	9,700 "	9,660 "	40 "	
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	"	35	20,000 "	16,487 87	3,512 15	
<i>Polders.</i>						
Personnel.	"	36	1,000 "	600 "	400 "	
SECTION 3. — Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.						
Port d'Ostende. — Entretien et travaux	"	37	82,155 94	76,405 "	5,728 04	
— de Nieuport. Id.	"	38	21,555 55	15,555 51	5,990 00	
<i>Côte de Blankenberghe.</i>						
Travaux et entretien	"	39	87,690 49	87,685 96	6 55	
Personnel des ports et côtes	"	40	18,445 74	17,586 87	856 87	
Phares et fanaux. — Entretien	"	41	1,800 "	750 "	1,050 "	
SECTION 4. — Bâtiments civils.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État	"	42	(a) 59,128 "	55,805 55	5,524 47	a) Le crédit primitif a été augmenté de 3,028 fr. par la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
Constructions nouvelles et construction d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du Sénat	"	43	70,000 "	70,000 "	"	
Construction d'une citerne et de réservoirs au Musée de l'État	"	44	5,627 "	4,000 "	1,627 "	
Traitement des surveillants	"	45	7,500 "	6,090 02	1,200 08	
A RAPPORTER.			6,758,885 09	6,520,658 65	258,246 44	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			6,758,885 09	6,520,658 05	258,246 44	
SECTION 5. — <i>Personnel des ponts et chaussées.</i>	II (suite.)					
Traitement des ingénieurs et conducteurs; frais de bureau et de déplacement; indemnités et dépenses éventuelles; frais des jurys d'examen de l'école du génie civil; voyages des élèves.	"	46	(a) 464,500 "	464,405 09	6 01	a) Le crédit primitif a été augmenté de 9,400 fr. par la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
Traitement et indemnités du personnel chargé de la surveillance des travaux des chemins de fer concédés	"	47	109,100 "	107,945 16	1,156 84	
Chemin de fer et postes.	III.					
SECTION 1 ^{re} . — CHEMIN DE FER.						
§ 1 ^{er} . — <i>Administration générale.</i>						
Personnel.	"	1	(b) 210,728 59	210,728 59	"	b) Idem de fr. 2,923 59 c ^s . Même loi.
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	"	2	154,750 "	154,141 70	608 50	
§ 2. — <i>Service de l'entretien des routes et stations.</i>						
Personnel.	"	3	122,125 "	118,542 27	3,782 75	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	"	4	(c) 1,575,710 88	1,575,060 08	44 20	c) Idem de fr. 87,710 88 centimes. Même loi.
Renouvellement de billes et fers	"	5	1,424,000 "	1,587,404 15	56,595 85	
§ 3. — <i>Service de locomotion et d'entretien du matériel.</i>						
Personnel.	"	6	155,040 "	152,550 27	1,585 75	
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	"	7	(d) 5,740,045 47	5,732,287 72	7,757 75	d) Idem de fr. 450,045 47 centimes. Même loi.
Renouvellement du matériel hors d'usage et remplacement partiel des waggons découverts par des waggons couverts	"	8	(e) 772,568 58	765,097 27	7,471 11	e) Idem de fr. 472,568 58 centimes. Même loi.
§ 4. — <i>Service des transports.</i>						
Personnel.	"	9	(f) 410,276 76	410,076 76	200 "	f) Idem de fr. 6,276 76 cent. Même loi.
Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries.	"	10	(g) 754,487 56	754,485 95	1 65	g) Idem de fr. 89,887 56 centimes. Même loi.
§ 5. — <i>Frais de perception.</i>						
Personnel.	"	11	227,000 "	222,077 77	4,022 25	
Loyer de locaux pour la réception des marchandises	"	12	(h) 8,669 84	4,669 84	4,000 "	h) Idem de fr. 869 84 c ^s . Même loi.
§ 6. — <i>Service de la régie.</i>						
Personnel, fournitures de bureau, loyer de locaux, etc.	"	13	57,650 "	56,147 44	1,502 56	
A REPORTER.			16,664,437 57	16,357,458 19	506,979 38	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	16,664,437 57	16,557,458 19	306,979 58	
Chemin de fer et postes (suite).	III	(suite.)				
SECTION 2. — Postes.						
Personnel.	°	14	985,000 °	947,187 84	57,812 16	
Matériel	°	15	(a) 488,283 18	488,255 07	28 11	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 8,283 18 c ^s par la loi du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 111.
Frais de placement de nouvelles boîtes aux lettres dans les communes rurales	°	16	5,000 °	°	5,000 °	
Frais de construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	°	17	20,000 °	16,261 15	5,758 85	
Mines.	IV.					
CONSEIL DES MINES.						
Traitements, frais de route et matériel.	°	1	45,000 °	44,435 70	1,164 50	
Traitement des ingénieurs et conducteurs; frais de bureau et de déplacement; jurys d'examen et voyages des élèves des mines	°	2	175,200 °	170,825 68	2,574 52	
Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par actes de dévouement.	°	3	45,000 °	44,095 °	5 °	
Impressions; achats de livres et d'instruments; encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires; essais et expériences	°	4	10,000 °	9,984 60	15 40	
Pensions.	V.	Uniq.	70,000 °	61,257 68	8,762 52	
Secours.	VI.					
Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui sont dans le besoin	°	Id.	5,000 °	5,000 °	°	
Dépenses imprévues	VII.	Id.	(b) 57,525 °	57,511 59	11 41	b) Le crédit primitif a été augmenté de 7,525 francs par la loi précitée
Payement fait, en 1847, au sieur Mathieu, en déduction de la somme de fr. 135.517 04 c ^s , qui reste due à la société concessionnaire de la canalisation de la Sambre, sur le prix de rétrocession de sa concession, aux termes de l'art. 10. § 2, de la transaction du 15 avril 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835	(c) 100,000 °	100,000 °	°	c) Les voies et moyens, pour le payement de cette somme, ont été faits par l'art. 5, § 2, de la loi du 18 juin 1835 (<i>Bull. offic.</i> n° 33)
Crédits ouverts au Ministère des Travaux publics, pour dépenses relatives au chemin de fer, à l'entretien des routes, rivières, canaux, etc., à charge d'en rendre compte	°	60,727 41	60,727 41	
TOTAUX.	18,649,043 75	18,543,879 91	305,165 84	

Le Budget des Travaux publics a été fixé, par la loi du 9 mai 1847, *Moniteur* n° 131, à la somme de . . . fr. 16,101,110 55
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,547,935 20

TOTAL. fr. 18,649,043 75

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Fonds spéciaux.						
Augmentation des crédits successivement alloués par les lois des 26 juin 1842, 20 février 1844 et 18 juillet 1846, pour les travaux de la première section du canal de Zelzate à la mer du Nord	(a 750,000 »	694,559 17	53,640 83	
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges	(b 580,000 »	580,000 »	»	
Premiers travaux de la deuxième section du canal de Zelzate à la mer, comprise entre Damme et Saint-Laurent	(c 1,555,000 »	1,556,500 24	218,699 76	
Augmentation du crédit de 1,500,000 francs, alloué par la loi du 29 décembre 1842, n° 827, pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers	(d 540,000 »	500,528 53	59,671 42	
Augmentation des crédits de 1,750,000 francs, de 1,110,000 francs, de 950,000 francs et de 200,000 francs, successivement alloués par les lois des 24 septembre 1842, 24 juillet 1844, 24 septembre 1845 et 18 juillet 1846, pour les travaux du canal de la Campine.	(e 454,000 »	501,419 ¹ 16	152,589 84	
Augmentation du crédit de 1,040,000 francs, voté par la loi du 6 avril 1845, pour la construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine	(f 580,000 »	548,503 21	51,094 79	
TOTAUX.	4,059,000 »	5,560,712 56	478,287 64	

a) Par l'art. 1^{er} de la loi du 28 mars 1847, *Moniteur* n° 90, il a été ouvert un crédit de fr. 680,000 »
 et par l'art. 1^{er} de la loi du 17 avril 1848, *Moniteur* n° 111, un autre crédit de fr. 100,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 780,000 »

b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 mars 1847, *Moniteur* n° 90, art. 5.

c) Par l'art. 4 de la loi du 28 mars 1847, *Moniteur* n° 90, il a été ouvert un crédit de fr. 720,000 »
 Par l'art. 2 de la loi du 17 avril 1848, *Moniteur* n° 111, ce crédit a été augmenté de fr. 435,000 »
 et par l'art. 2 de la loi du 17 juillet 1849, *Moniteur* n° 200, il a encore été augmenté de fr. 400,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 1,555,000 »

d) Ce crédit a été ouvert par la loi du 15 mai 1847, *Moniteur* n° 140, art. 1^{er}.

e) Par l'art. 2 de la loi du 15 mai 1848, *Moniteur* n° 140, il a été ouvert un crédit de fr. 280,000 »
 et par l'art. 2 de la loi du 17 avril 1848, *Moniteur* n° 111, un crédit de fr. 134,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 454,000 »

f) Ce crédit a été ouvert par l'art. 3 de la loi du 15 mai 1847, *Moniteur* n° 140.

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale	I.					
Traitement du Ministre	°	1	21,000 °	21,000 °	°	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. 170,550 °	°					
Brevets d'invention 15,700 °	°	2	202,050 °	202,022 98	27 02	
Travail extraordinaire 10,000 °	°					
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	°	3	50,000 °	20,955 40	40 00	
Frais de route et de séjour; courriers extraor- dinares	°	4	5,500 °	2,503 50	996 70	
Pensions et secours.	II.					
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés	°	1	150,000 °	147,600 88	2,500 12	
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	°	2	5,000 °	4,007 54	92 66	
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obten- tion d'un secours, à raison d'une position malheureuse	°	5	7,000 °	7,000 °	°	
Statistique générale.	III.					
Frais de publication des travaux de la direc- tion de la statistique générale et de la com- mission centrale, ainsi que des commissions provinciales	°	1	24,050 °	23,700 96	250 04	
Deuxième partie des frais auxquels donneront lieu le recensement général de la population du royaume, et, sans que cette opération puisse en être retardée, celui de l'agriculture et de l'industrie	°	2	250,000 °	249,507 82	602 18	
Frais d'administration dans les provinces.	IV.					
Province d'Anvers	°	1	97,000 °	96,998 48	1 52	
— de Brabant	°	2	105,075 °	105,968 66	6 34	
— de la Flandre occidentale	°	5	98,250 °	97,640 12	600 88	
— — orientale.	°	4	100,200 °	98,958 80	1,261 20	
— de Hainaut	°	5	109,470 °	109,420 56	40 44	
A REPORTER.			1,205,405 °	1,197,161 50	6,553 70	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	1,205,405 *	1,197,161 50	6,353 70	
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV	(suite).				
Province de Liège	*	6	104,690 .	104,680 80	* 40	
— de Limbourg	*	7	85,697 *	85,620 78	67 22	
— de Luxembourg.	*	8	89,700 *	89,590 55	100 47	
— de Namur	*	9	88,400 *	88,541 20	58 71	
<i>Frais de milice.</i>						
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers; vacations des officiers de santé en matière de milice; primes pour arrestation de réfractaires.	*	10	65,000 *	56,900 11	6,000 80	
Frais d'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitements des commissaires d'arrondissement	*	1	186,900 *	186,900 *	*	
Émoluments pour frais de bureau	*	2	115,772 *	115,771 05	* 95	
Frais de route et de tournée	*	3	22,500 *	22,481 62	18 38	
Voirie vicinale.	VI.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	*	Uniq.	205,863 *	205,663 72	199 23	
Fêtes nationales.	VII.					
Frais de célébration des fêtes nationales	*	Id.	30,000 *	29,999 07	* 93	
A REPORTER.	2,285,954 *	2,271,128 07	12,825 93	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	2,283,954 »	2,271,128 07	12,825 03	
Eaux de Spa.	VIII.					
Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	»	1	2,220 »	»	2,220 »	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	»	2	20,000 »	20,000 »	»	
Construction et restauration d'hôtels provinciaux.	IX.					
Quatrième quart des frais de construction de l'hôtel de l'administration provinciale de Luxembourg, à Arlon, et dépenses extraordinaires résultant de cette construction . . .	»	1	91,000 »	67,229 67	23,770 13	
Premier tiers, les crédits antérieurs étant annulés, d'une somme de 400.000 francs, pour la restauration du palais de Liège.	»	2	153,000 »	116,092 39	16,907 61	
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen.	X.	1	153,500 »	153,494 78	05 22	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	»	2	24,000 »	24,000 »	»	
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus	»	1	220,000 »	156,520 40	63,679 00	
Fonds d'agriculture.	»	2	78,500 »	78,200 39	200 61	
Encouragements à l'agriculture	»	3	325,000 »	324,010 41	80 50	
Milice.	XII.					
Frais d'impression des listes alphabétiques . . .	»	Uniq.	1.600 »	1,587 50	12 50	
Garde civique.	XIII.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique. . .	»	Id.	20,000 »	19,986 47	13 53	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIV.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	»	Id.	8,200 »	4,802 »	3,398 »	
A REPORTER.	3,360,974 »	3,257,851 28	123,122 72	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	5,500,074 »	5,257,831 28	125,122 72	
Légion d'honneur et Croix de fer.	XV.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins	»	1	90,000 »	88,850 82	1,160 18	
Subside au fonds spécial des blessés de septembre	»	2	25,000 »	25,000 »	»	
Industrie.	XVI.					
Encouragements à l'industrie.	»	1	65,000 »	64,969 87	50 13	
Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des filenses; exécution de diverses mesures proposées par la commission d'enquête; distribution de métiers, etc.	»	2	150,000 »	150,000 »	»	
Frais présumés de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1847	»	3	100,000 »	99,995 55	6 47	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publication des brevets et frais d'administration (<i>Personnel et matériel</i>)	»	4	17,500 »	16,041 42	558 58	
Musée de l'industrie nationale.	»	5	40,000 »	50,550 85	5,000 15	
Instruction publique.	XVII.					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat; bourses, médailles et subsides pour le matériel.	»	1	651,800 »	651,725 44	74 56	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	»	2	92,000 »	91,121 28	878 72	
Dépenses du concours universitaire	»	3	15,000 »	10,140 70	4,850 50	
A REPORTER.	4,587,074 »	4,452,914 19	154,150 81	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			4,587,074 *	4.452,914 19	151,159 81	
Instruction publique (suite).	XVII					
<i>Enseignement moyen.</i>	(suite.)					
Frais d'inspection des athénées et collèges . . .	"	4	10,000 *	9,962 50	37 50	
Subsides annuels aux établissements d'ensei- gnement moyen et industriel (école de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage. . . .	"	5	200,000 "	199,975 "	27 "	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	"	6	5,000 *	4,800 "	200 "	
<i>Enseignement primaire.</i>						
Frais d'inspection, service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale et subsides aux communes; matériel, constructions, réparations et aménagement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établis- sements spéciaux. — Enseignement normal et écoles primaires supérieures	"	7	913,850 40	913.405 40	427 "	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	"	8	20,000 *	16,551 25	3,468 75	
Lettres, sciences et arts.	XVIII					
SECTION 1 ^{re} . — <i>Lettres et sciences</i>	"	1	259,500 *	259.410 09	80 91	
SECTION 2. — <i>Archives du royaume.</i>						
Frais d'administration (<i>Personnel</i>)	"	2	25,750 *	25.064 72	685 28	
— — — (<i>Matériel</i>)	"	3	2,600 "	2,595 08	4 92	
— de publication des <i>Inventaires des ar- chives</i>	"	4	4,000 "	3 970 46	29 54	
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale; échange des archives dans les provinces de Limbourg et de Luxem- bourg	"	5	16,000 "	15,946 48	55 52	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	6	3,500 *	3,500 "	"	
A REPORTER.			6,025,254 40	5,886.071 17	139,183 23	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			6,025,254 40	5,886,071 17	139,183 23	
Lettres, sciences et arts (suite).	XVIII					
	(suite).					
SECTION 3. — Beaux-arts	7		247,000 °	246,575 65	426 35	
Monument de la place des Martyrs	8		2,000 °	1,031 20	548 80	
Cinquième et sixième septièmes pour l'exécution de la statue équestre du Godefroid de Bouillon	9		25,000 °	25,000 °	°	
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	10		10,000 °	8,500 °	1,500 °	
Subsides aux provinces, aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments.	11		41,000 °	40,985 46	16 54	
Piédestal de la statue du prince Charles de Lorraine	12	(a)	12,500 °	12,500 °	°	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 20 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 148.
Service de santé.	XIX.					
Service médical. — Commission médicales provinciales	1		39,500 °	39,486 28	13 72	
Encouragements et subsides	2		18,500 °	10,016 36	8,283 64	
Académie royale de médecine	3		40,000 °	40,000 °	°	
État civil. — Tables décennales.	XX.					
Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1835 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des art. 69 et 70 de la loi provinciale		Uniq.	20,900 °	16,686 08	4,213 92	
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XXI.	Id.	9,900 °	8,257 16	1,642 84	
Res. res relatives aux subsistances.	XXII	Id.	(b) 500,000 °	500,000 °	°	b) Ce crédit a été ouvert par l'art. 3 de la loi du 6 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 128.
A REPORTER.			6,791,354 40	6,035,725 56	155,629 04	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	0,701,354 40	0,635,725 36	155,629 04	
<i>Mesures relatives aux subsistances dans les Flandres et dans les cantons liniers des autres provinces, dont les communes se trouvent dans les mêmes conditions. . .</i>	XXIII.	Uniq.	(a 500,000 •	497,216 25	2,783 75	a) Crédits ouverts par la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1848, n° 1.
Dépenses diverses. (b	XXIV.					b) Les crédits des art. 1 à 15 du chap. XXIV, s'élevant ensemble à fr. 208,356 41 c ^t , ont été ouverts par la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 151.
Frais résultant d'actes et diligences en matière de listes électorales	•	1	2,270 23	2,123 07	147 16	
Frais de courses de chevaux	•	2	21,011 20	20,802 68	208 61	
Primes aux agents de la force publique, pour constatation de délits de chasse	•	3	3,500 •	3,451 20	48 80	
Frais d'expertise de pertes résultant des événements de guerre de la révolution	•	4	215 11	214 80	• 31	
Frais de l'exposition des produits de l'industrie nationale	•	5	47,000 •	40,435 02	6,544 58	
Indemnités à des industriels, à titre de remboursement de droits d'entrée, payés par eux pour des métiers destinés à introduire de nouvelles industries dans le pays	•	6	15,000 •	6,506 19	8,605 81	
Jurys d'examen.	•	7	30,800 •	30,052 •	748 •	
Fêtes nationales.	•	8	30,297 09	30,297 00	•	
Encouragements à la vaccine.	•	9	211 72	211 72	•	
Loyer de l'hôtel situé rue des Sables, n° 15, précédemment occupé par la commission des indemnités, et actuellement par diverses administrations ressortissant au Ministère de l'Intérieur	•	10	6,980 26	6,285 33	705 05	
Arrérages de pensions dus aux enfants de feu le colonel De la Fontaine, ancien gouverneur civil et militaire de Banca (Indes orientales).	•	11	15,197 41	15,197 44	•	
Exposition agricole de 1847	•	12	1,624 80	1,624 80	•	
Frais d'appropriation des locaux du conservatoire royal de musique de Bruxelles, et frais d'acquisition de pianos	•	13	8,786 47	8,786 47	•	
Service vétérinaire; conseil supérieur et commission d'agriculture	•	14	21,000 •	8,890 40	12,100 60	
Indemnités pour bestiaux abattus	•	15	4,555 •	4,555 79	17 21	
TOTAUX.	7,409,810 81	7,312,275 21	187,537 60	

Le Budget de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 6 janvier 1847, *Moniteur* n° 9, à la somme de . . . fr. 6,478,854 40
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,020,056 41

TOTAL. 7,498,910 81

GUERRE. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	»	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des employés et gens de service	»	»	2	100,000 »	160,000 »	»	
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre	»	»	5	17,000 »	16,952 75	47 25	
Matériel du Ministère	»	»	4	40,000 »	40,000 »	»	
Dépôt de la guerre	»	»	5	54,000 »	54,000 »	»	
Secours à d'anciens militaires et employés, à des veuves et enfants mineurs	»	»	6	10,000 »	9,999 »	1 »	
Frais de route et de séjour.	»	»	7	5,000 »	2,680 62	2,319 38	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps.	II.						
<i>Soldes de l'état-major.</i>		1					
État-major général	»	»	1	503,000 »	571,744 54	25,255 06	
— des provinces et des places	»	»	2	277,542 70	270,059 71	7,502 99	
Intendance militaire	»	»	5	110,644 »	110,644 »	»	
Service de santé et administration des hôpitaux.	»	»	4	340,485 75	512,864 58	27,021 57	
Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spé- ciale	»	»	5	25,000 »	20,400 »	4,600 »	
<i>Soldes et habillement des diverses armes.</i>		2					
Infanterie.	»	»	1	9,420,540 75	9,594,059 82	26,489 95	
Cavalerie.	»	»	2	2,961,741 »	2,960,895 47	847 55	
Artillerie	»	»	5	2,547,064 50	2,509,784 84	37,279 66	
Génie	»	»	4	600,691 50	601,570 55	5,120 95	
Gendarmerie.	»	»	5	1,817,000 »	1,815,905 62	1,054 58	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>		5					
Masse de pain	»	»	1	1,940,704 48	1,940,591 07	513 41	
— de fourrages.	»	»	2	5,542,000 »	5,518,062 57	23,957 45	
— d'entretien du harnachement, traite- ment et ferrure des chevaux.	»	»	5	67,000 »	66,908 64	1 56	
A REPORTER.				24,428,223 68	24,268,951 38	159,272 50	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	24,428,225 68	24,268,951 58	159,272 50	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités (suite).</i>	II (suite).	5 (suite).					
Masse de renouvellement de la bufléterie et du harnachement	"	"	4	95,000 "	94,996 98	5 02	
— de casernement des chevaux	"	"	5	78,000 "	76,555 52	1,446 08	
— — des hommes	"	"	6	624,789 50	610,485 44	14,506 06	
Frais de route et de séjour des officiers	"	"	7	85,000 "	82,999 14	80	
Transports généraux et autres	"	"	8	60,000 "	58,770 75	1,229 27	
Primes de rengagement	"	"	9	5,000 "	440 "	2,560 "	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	"	"	10	65,000 "	55,776 75	9,223 25	
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route	"	"	11	421,000 "	350,765 55	90,234 45	
Remonte	"	"	12	414,750 "	414,705 92	40 08	
Frais de bureau et d'administration des corps.	"	"	15	528,000 "	527,996 61	5 39	
École militaire.	III.						
Traitements et indemnités.	"	"	1	55,424 99	55,505 12	2,110 87	
Enseignement	"	"	2	69,040 55	65,910 28	3,150 05	
Solde des élèves	"	"	5	20,540 "	20,540 "	"	
Dépenses d'administration.	"	"	4	25,885 68	25,650 18	235 50	
Matériel du service de santé et des hôpitaux.	IV.						
Pharmacie centrale.	"	"	1	94,000 "	95,956 57	65 45	
Solde, supplément de solde et pain des mili- taires malades.	"	"	2	450,000 "	449,992 87	7 15	
Loyer des bâtiments et réparations	"	"	5	25,500 "	15,150 97	8,500 05	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.						
Matériel de l'artillerie	"	"	1	540,000 "	558,500 48	1,600 52	
— du génie	"	"	2	1,152,000 "	1,155,252 57	18,767 45	
A REPORTER.	29,006,963 18	28,604,256 80	512,726 82	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	20.000,063 18	28,694,250 86	312,726 52	
Traitements divers et pensions.	VI.					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	"	1	277,198 59	276,985 62	212 77	
Traitement des aumôniers.	"	2	32,500 "	31,509 86	1,100 14	
— d'employés temporaires.	"	5	5,850 "	5,850 "	"	
Pensions civiles.	"	4	15,000 "	15,168 15	1,831 85	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	"	5	22,251 61	20,526 17	1,725 44	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> n° 365.
Dépenses imprévues	VII.	Uniq.	45,336 82	40,126 77	5,210 05	
Payemens de créances qui se rapportent à des exercices clos	VIII.	Id.	(a) 27,544 60	26,207 16	1,077 44	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 109.
Dépenses de l'exercice 1847	IX.	Id.	(b) 50,165 "	50,156 68	6 52	
TOTAUX.	20,482,607 60	20,158,027 27	325,080 35	

Le Budget de la Guerre a été fixé, par la loi du 8 mars 1847, *Moniteur* n° 69, à la somme de fr. 20,405,100 »
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 77,507 60

TOTAL fr. 20,482,607 60

FINANCES. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPIRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	•	1	21,000 •	21,000 •	•	
— des fonctionnaires et employés . . fr. 485,070 •	•	2	487,070 •	487,067 73	2 29	
Travail extraordinaire 4,000 •	•					
Frais de tournée	•	5	8,000 •	5,000 60	2,999 40	
Matériel	•	4	45,000 •	42,997 50	2 70	
Service de la monnaie	•	5	7,200 •	7,185 14	16 86	
Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	•	6	10,000 •	9,986 37	13 63	
Achat de matière et frais de fabrication de pièces de cuivre	•	7	100,000 •	99,081 57	918 43	
Magasin général des papiers	•	8	155,000 •	155,000 •	•	
Frais de rédaction et de publication de docu- ments statistiques	•	9	20,800 •	20,797 59	2 61	
Administration du trésor dans les provinces.	II					
Traitement des directeurs	•	1	86,550 •	86,050 •	500 •	
Caisse général de l'Etat	•	2	250,000 •	•	250,000 •	
Administration des contributions di- rectes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.	III.					
Traitement des employés du service sédentaire.	•	1	868,500 •	915,766 96		
Remises et indemnités des comptables	•	2	1,710,000 •	4,519 72		
Traitement des employés du service actif (con- tributions directes, cadastre et comptabilité).	•	3	501,200 •	557,690 17	1,752,627 87	
Traitement des employés de la douane et re- cherche maritime	•	4	5,937,450 •	5,874,434 45		
Traitement des employés des accises	•	5	759,000 •	711,990 85		
A REPORTER.	•	•	8,945,650 •	6,958,566 21	1,987,083 79	

FINANCES (suite). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	8,945,650 *	6,958,566 21	1,987,085 79	
Administration des contributions, etc. (suite).	III (suite).					
Traitement des employés de la garantie.	6	45,860 *	42,450 92	6,552 00	a et b) Les crédits portés aux articles 1 à 9 inclusivement du chap. III, peuvent être réunis et transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins de la nouvelle organisation. Il en est de même du crédit de l'article 10, mais seulement à concurrence de 62,000 francs.
— des vérificateurs des poids et mesures.	7	52,100 *	51,149 40		
Honoraires fixes des avocats de l'administration.	8	53,070 *	57,140 85		
Frais de bureau et de tournée (a	9	180,850 *	185,886 76		
Indemnités (b	10	291,200 *	206,804 82		
Matériel	11	140,000 *	121,158 25	18,861 77	
Indemnités pour les transcriptions de mutations, etc. dans les bureaux de conservation du cadastre	12	52,000 *	25,017 73	6,042 25	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc.	15	51,000 *	28,187 41	2,812 59	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement	1	556,200 *	550,643 81	5,644 19	
— — du timbre	2	54,700 *	52,075 56	2,626 64	
— — du domaine	3	82,500 *	80,670 53	1,829 45	
— des agents forestiers	4	241,900 *	259,761 88	2,158 12	
Remises des receveurs	5	849,000 *	277 69	848,722 51	
— des greffiers	6	46,000 *	41,833 52	4,144 68	
Frais de bureau des directeurs	7	20,000 *	20,000 "	"	
Matériel	8	52,000 *	51,990 50	0 50	
Frais de poursuites et d'instances	9	55,000 *	54,748 05	20,251 97	
Dépenses du domaine	10	(c) 156,545 14	120,589 79	13,955 41	
Palais de Bruxelles et de Tervueren.	11	21,000 *	17,965 50	3,034 70	
A REPORTER.	11,656,265 14	8,645,260 50	3,011,002 64	c) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 58,243 14 et par la loi du 6 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 70.

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	11,856,265 14	8,645,260 50	5,011,002 64	
Pensions et secours.	V.					
Pensions civiles 1,270,000 "	"	1	1,275,000 "	1,269,694 46	5,505 54	
Arrière de pensions civiles 5,000 "	"					
Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, à leurs veuves ou enfants qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	"	2	5,000 "	5,000 "	"	
Dépenses imprévues	VI.	Uniq.	14,000 "	15,591 65	608 37	
Acquisition des terrains et bâtiments de la société belge de librairie, imprimerie et papeterie, rue du Nord, n° 8, à Bruxelles. 165,000 "						
Dépenses d'appropriation de ces bâtiments 10,000 "	VII.	Id.	(a) 175,000 "	170,575 "	4,625 "	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 8 mars 1847, <i>Moniteur</i> n° 70.
Acquisition de deux hôtels rue de la Loi, n° 12 et 14, et d'une maison rue de l'Orangerie, n° 5, à Bruxelles	VIII.	Id.	(b) 490,000 "	490,000 "	"	b) Id. par la loi du 8 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 129.
Frais de confection et d'essai des nouveaux types des monnaies d'or et d'argent 54,000 "						
Complément des dépenses d'appropriation des locaux de la monnaie nationale 7,000 "	IX.	Id.	(c) 41,000 "	27,982 91	15,717 09	c) Id. par la loi du 6 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 128.
Paiement de créances résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} octobre 1850	X.	Id.	(d) 40,556 76	58,807 71	10,549 05	d) Id. par la loi du 16 mai 1847, <i>Moniteur</i> n° 150.
Dépenses diverses (e).	XI.					
Service du caissier général de l'État. Exercices 1841 à 1844 inclus.	"	1	1,029,002 65	1,029,002 65	"	e) Les crédits des art. 1 à 14 du chap. XI, s'élevant ensemble à fr. 1,375,733 francs, ont été ouverts par la loi du 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 147.
Frais de refonte des anciennes monnaies provinciales et du pays	"	2	285,254 61	"	285,254 61	
Traitements des fonctionnaires et employés du service sédentaire de l'administration des contributions. Exercices 1844 et 1845	"	3	10,768 66	10,768 66	"	
A REPORTER.			15,056,645 82	11,705,585 52	5,551,002 50	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	15,036,045 82	11,705,585 52	3,551,062 50	
Dépenses diverses (suite).	XI (suite).					
Remise et indemnités des comptables (administration des contributions). Exercice 1845.	»	4	2,458 71	2,458 71	»	
Prix des sucres saisis et brûlés à l'entrepôt St-Michel, à Anvers, lors du bombardement de cette ville. Exercice 1845	»	5	26,215 00	26,215 00	»	
Traitement des employés du timbre (administration de l'enregistrement). Exercices 1844 et 1845	»	6	483 01	483 01	»	
Traitement des employés du domaine. Exercice 1844	»	7	629 58	629 58	»	
Remises des greffiers, en vertu de la loi du 21 ventôse an VII. Exercices 1845, 1844 et 1845.	»	8	9,681 98	9,681 98	»	
Matériel de l'administration de l'enregistrement. Exercices 1845, 1844 et 1845	»	9	1,937 72	1,952 14	5 58	
Frais de poursuites et d'instances (administration de l'enregistrement). Exercices 1842 à 1845 inclus	»	10	53,545 96	»	53,545 96	
Dépenses du domaine. Exercices 1845, 1844 et 1845.	»	11	19,941 28	19,926 26	15 02	
Restitution de prix de vente de domaines, résultant de condamnations judiciaires	»	12	12,000 »	12,000 »	»	
Remboursement de capitaux et paiement d'arrérages de rentes, par suite de condamnations en faveur du sieur Blondel et la ville d'Ath	»	15	17,000 »	17,000 »	»	
Part contributive de l'État dans les frais de premier établissement d'un affinage	»	14	20,000 »	20,000 »	»	
TOTAUX.			15,180,557 06	11,815,928 80	3,564,428 80	

Le Budget des Finances a été fixé, par la loi du 24 décembre 1846, *Moniteur* n° 561, à la somme de . fr. 12,692,020 »
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,988,357 66

TOTAL. fr. 15,180,557 66

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1847.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-Valeurs.						
Non-valeurs sur le foncier	"	1	300,000 "	131,948 04	168,051 96	Les crédits de ce Budget ne sont point limitatifs. a) La dépense excède le crédit de fr. 43,314 80 ^e . Cet excédant est déduit du total des sommes disponibles.
— sur l'impôt personnel	"	2	370,000 "	7,568 84	362,431 16	
— sur les patentes	"	3	80,000 "	(a) 125,314 80	"	
Décharge ou remises aux bateliers en non-activité.	"	4	30,000 "	409 32	29,590 68	
Non-valeurs sur les redevances des mines	"	5	16,000 "	1,512 01	14,487 99	
Remboursements.						
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.	"	1	30,000 "	26,454 46	3,545 54	b) La dépense excède le crédit de fr. 316,868 90 ^e . Cet excédant est déduit du total des sommes disponibles.
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.	"	2	950,000 "	61,355 75	188,644 25	
Remboursement des postes aux offices étrangers.	"	5	150,000 "	58,505 71	91,494 29	
Remboursement du péage sur l'Escaut	"	4	800,000 "	(b) 1,116,868 09	"	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux), pour mémoire	"	5	"	"	"	
À déduire du total des sommes disponibles les excédants de dépenses sur les crédits ouverts à l'art. 3 du chap. 1 ^{er} et à l'art. 4 du chap. 11.	"	"	"	"	858,605 87 562,182 89	
TOTAUX.			2,026,000 "	1,539,577 02	496,422 98	

Le Budget des Remboursements et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 24 décembre 1846, *Moniteur* n° 302, à la somme indiquée ci-contre.

RÉCAPITULATION. — EXERCICE 1847.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	52,657,825 79	52,424,270 52	255,544 47	
Dotations	5,553,672 75	5,510,585 40	22,219 55	
Ministère de la Justice	15,081,995 *	12,574,548 81	510,440 19	
— des Affaires Étrangères	1,408,067 77	1,424,816 41	41,151 56	
— de la Marine	1,515,762 *	[1,315,201 50	2,560 50	
— des Travaux publics.	18,649,015 75	18,545,879 91	505,165 84	
— de l'Intérieur	7,499,810 81	7,512,275 21	187,557 60	
— de la Guerre	29,482,607 00	29,158,627 27	525,980 55	
— des Finances	15,180,557 06	11,815,928 80	3,364,428 80	
Remboursements et Non-Valcurs.	2,026,000 *	1,529,577 02	496,422 98	
	124,004,041 15	119,415,515 65	5,490,525 48	
<i>Fonds spéciaux.</i> (Le développement s'en trouve à la suite du Budget des Travaux publics, page 56)	4,053,000 *	5,560,712 56	478,287 64	
TOTAUX.	128,045,041 15	122,974,228 01	5,968,815 12	

(73)

ÉTAT

DE

LA SITUATION DU BUDGET DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1848,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.



DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,539,750 »
Personnel	9,200,400 »
Patentes	5,036,500 »
Redevances sur les mines	180,180 »
Douanes	11,577,000 »
Droits de consommation sur les boissons distillées	920,000 »
Sel	4,800,000 »
Vins étrangers	2,000,000 »
Eau-de-vie étrangère	200,000 »
— indigène	5,500,000 »
Bières et vinaigres	6,500,000 »
Sucres	5,000,000 »
Timbres collectifs sur les quittances	5,000 »
— sur les permis de circulation	1,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	140,000 »
— d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	190,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles	10,000 »
Bons du trésor.	»
Restitution de $\frac{1}{4}$ p. % de bonification.	»
Intérêts échus	»
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Enregistrement	10,600,000 »
Greffe	500,000 »
Hypothèques	1,700,000 »
Successions	5,000,000 »
Timbres	5,000,000 »
Amendes	150,000 »
Indemnités payées par les miliciens, pour remplacement et pour décharge de la responsabilité de remplacement	70,000 »
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	140,000 »
Produits des examens.	70,000 »
— des brevets d'invention	20,000 »
— des diplômes des artistes vétérinaires	100 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	875,000 »
— de la Sambre canalisée.	700,000 »
— du canal de Charleroy	1,525,000 »
— — de Mons à Condé	110,000 »
— des droits de bacs et passages d'eau	90,000 »
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,000,000 »
A REPORTER.	90,020,030 »

pour l'exercice 1848, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1849.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
17,205,824 22	1,027,564 55	18,233,388 77	126,301 25	18,359,750 "	"	"	
8,059,277 55	659,915 71	8,699,193 26	422,061 90	9,121,255 16	"	79,144 84	
2,550,571 55	508,050 76	2,859,222 11	115,216 59	2,952,438 50	"	144,061 50	
100,617 04	10,066 57	206,685 41	525 05	207,208 44	27,028 44	"	
9,504,874 61	1,941 "	9,506,815 64	"	9,568,815 64	"	2,610,184 56	
870,542 80	"	870,542 80	"	870,542 89	"	49,637 11	
4,850,257 50	"	4,850,257 50	"	4,850,257 50	50,257 50	"	
1,923,214 21	55 55	1,923,267 76	"	1,925,267 76	"	76,752 24	
227,514 55	151 02	227,440 45	"	227,440 45	27,440 45	"	
5,542,013 58	14 70	5,542,028 08	"	5,542,028 08	"	157,971 92	
6,126,121 06	810 88	6,126,952 84	"	6,126,952 84	"	375,007 16	
5,076,450 10	6 50	5,076,456 40	"	5,076,456 40	76,456 40	"	
5,089 92	45 75	5,155 67	"	5,155 67	135 67	"	
915 56	"	915 56	"	915 56	"	84 64	
97,454 50	"	97,454 50	"	97,454 50	"	42,545 41	
151,570 45	62,410 09	215,980 52	"	215,980 52	25,980 52	"	
11,545 04	1,388 60	12,751 64	"	12,751 64	2,751 64	"	
5,528 88	"	5,528 88	"	5,528 88	5,528 88	"	
67,817 44	"	67,817 44	"	67,817 44	67,817 44	"	
9,064,849 92	"	9,064,849 92	"	9,064,849 92	"	1,555,150 08	
502,540 45	"	502,540 45	"	502,540 45	2,540 45	"	
1,456,990 51	"	1,456,990 51	"	1,456,990 51	"	265,000 60	
5,756,087 51	"	5,756,087 51	"	5,756,087 51	756,087 51	"	
2,895,556 49	"	2,895,556 49	"	2,895,556 49	"	101,665 51	
157,465 47	"	157,465 47	"	157,465 47	"	12,554 55	
75,895 85	"	75,895 85	"	75,895 85	5,895 85	"	
156,610 61	"	156,610 61	"	156,610 61	"	5,589 59	
84,475 47	"	84,475 47	"	84,475 47	14,475 47	"	
15,202 84	"	15,202 84	"	15,202 84	"	6,797 16	
1,740 "	"	1,740 "	"	1,740 "	1,640 "	"	
852,072 50	"	852,072 50	"	852,072 50	"	42,927 61	
502,414 76	"	502,414 76	"	502,414 76	"	197,585 24	
1,564,298 73	"	1,564,298 73	"	1,564,298 73	"	160,701 27	
106,765 10	"	106,765 10	"	106,765 10	"	5,256 90	
84,592 49	"	84,592 49	"	84,592 49	"	5,407 51	
1,697,644 69	"	1,697,644 69	"	1,697,644 69	"	502,555 51	
82,795,168 91	2,059,000 18	84,854,169 09	662,164 55	85,516,553 64	1,057,602 02	5,571,198 58	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	90,029,950 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes	5,625,000 »
— du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	512,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits du chemin de fer	16,010,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées.	9,000 »
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 »
— de créances ordinaires.	505,000 »
Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves	200,000 »
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire, ensuite de la loi du 28 décembre 1835, pour exécution de celle du 27 décembre 1822, et des lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846	500,000 »
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de terre et de sable.	1,100,000 »
Fermages de biens fonds et bâtiments; de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre	400,000 »
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires	180,000 »
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	100 »
— volontaires	100 »
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin officiel</i>	20,000 »
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 »
Bons du trésor. } Intérêts acquis au trésor	»
} Bonifications restituées.	»
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	85,000 »
Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %; provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	557,520 »
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	570,000 »
— de la fabrication de pièces de cuivre.	145,000 »
— — — (loi du 9 mai 1848).	290,000 »
— des actes des commissariats maritimes	55,800 »
— des droits de pilotage et de fanal.	625,000 »
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu, entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	209,500 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	90,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Récouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 »
Bénéfice éventuel, produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.	25,000 »
A REPORTER.	115,893,950 »

pour l'exercice 1848, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1849.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
82,795,168 91	2,059,000 18	84,854,169 09	662,164 55	85,516,353 64	1,057,602 02	5,571,198 58	
5,257,458 43	"	5,257,458 43	100,000 "	5,557,458 43	"	267,561 57	
152,874 16	"	152,874 16	"	152,874 16	"	179,125 84	
11,925,552 43	110,416 95	12,055,740 59	47,995 70	12,081,743 09	"	5,928,250 91	
1,552 52	"	1,552 52	"	1,552 52	"	7,667 68	
68,957 19	"	68,957 19	"	68,957 19	"	51,042 81	
186,175 49	"	186,175 49	"	186,175 49	"	578,824 51	
558,126 12	"	558,126 12	"	558,126 12	558,126 12	"	
552,081 54	"	552,081 54	"	552,081 54	"	107,918 66	
1,156,052 44	"	1,156,052 44	"	1,156,052 44	36,052 11	"	
261,905 87	"	261,905 87	"	261,905 87	"	158,096 13	
61,150 49	"	61,150 49	"	61,150 49	"	118,849 51	
151 40	"	151 40	"	151 40	51 40	"	
400 "	"	400 "	"	400 "	500 "	"	
47,567 47	"	47,567 47	"	47,567 47	18,567 47	"	
56,544 57	"	56,544 57	"	56,544 57	"	25,455 65	
21,570 50	"	21,570 50	"	21,570 50	21,570 50	"	
1,185 15	"	1,185 15	"	1,185 15	1,185 15	"	
"	112,585 62	112,585 62	"	112,585 62	27,585 62	"	
557,520 "	"	557,520 "	"	557,520 "	"	"	
556,062 15	"	556,062 15	"	556,062 15	"	15,957 87	
95,821 08	151,407 82	227,228 90	207,771 10	455,000 "	"	"	
"	51,699 16	51,699 16	"	51,699 16	"	4,100 84	
"	590,509 11	590,509 11	"	590,509 11	"	254,690 89	
150,526 99	150,275 90	500,600 89	"	500,600 89	1,100 89	"	
1,595 75	"	1,595 75	"	1,595 75	595 75	"	
43,250 23	4,410 74	47,649 97	42,550 05	90,000 "	"	"	
94,527 10	"	94,527 10	"	94,527 10	44,527 10	"	
68,604 87	"	68,604 87	"	68,604 87	45,604 87	"	
102,589,147 10	2,989,001 40	105,579,048 50	1,060,270 58	106,459,327 07	1,650,105 20	11,084,727 25	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	115,895,950 •
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	
Frais de poursuites et d'instances	5,000 •
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois.	145,000 •
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	0,000 •
— — des provinces	7,000 •
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	160,000 •
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	1,000 •
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 •
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	47,600 •
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete.	80,000 •
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites, par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	978,400 •
Recettes accidentelles	200,000 •
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	19,600 •
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires des chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	198,600 •
Chemin de fer rhénan. — Dividende de 1848	160,000 •
	117,902,250 •
FONDS SPÉCIAL.	
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	800,000 •
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Avance d'une somme égale aux $\frac{5}{12}$ de la contribution foncière de l'exercice 1848 (loi du 26 février 1848).	12,227,600 •
A REPORTER.	12,227,000 •

pour l'exercice 1848, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1849.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
102,580,147 10	2,989,901 49	105,570,048 59	1,060,279 58	106,459,527 97	1,050,103 20	11,084,727 25	
5,577 56	"	5,577 56	"	5,577 56	"	1,422 64	
155,250 05	"	155,250 05	"	155,250 05	"	11,765 97	
5,412 75	"	5,412 75	"	5,412 75	"	587 25	
"	"	"	"	"	"	7,000 "	
127,171 29	"	127,171 29	"	127,171 29	"	52,828 71	
2,445 45	"	2,445 45	"	2,445 45	1,445 45	"	
262 52	"	262 52	"	262 52	162 52	"	
40,282 85	"	40,282 85	"	40,282 85	"	1,517 17	
"	"	"	"	"	"	80,000 "	
211,245 16	585,718 41	594,961 57	585,458 45	978,400 "	"	"	
805,082 25	"	805,082 25	"	805,082 25	605,082 25	"	
6,500 "	4,500 "	10,800 "	8,800 "	19,600 "	"	"	
"	"	"	198,600 "	198,600 "	"	"	
"	"	"	160,000 "	160,000 "	"	"	
105,728,558 72	3,577,919 90	107,106,278 62	1,811,117 81	108,917,596 45	2,254,795 40	11,219,646 97	
278,486 92	"	278,486 92	"	278,486 92	"	521,515 08	
12,174,447 55	"	12,174,447 55	"	12,174,447 55	"	52,552 47	
12,174,447 55	"	12,174,447 55	"	12,174,447 55	"	52,552 47	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
	REPORT.	12,227,000 »
Loi du 6 mai 1848.	Emprunt basé sur la contribution foncière de l'exercice 1848.	18,340,000 »
	— — — personnelle de l'exercice 1848.	4,257,000 »
	— — le produit annuel des rentes et des capitaux donnés en prêts, garanties par une hypothèque conventionnelle	1,549,700 »
	— — les pensions et traitements annuels payés par l'État	1,254,500 »
	— Souscription volontaire, avec jouissance d'intérêt.	540,000 »
	— — — sans jouissance d'intérêt.	" »
Sommes versées en numéraire, pour compléter le montant des obligations.		" »
Régularisation d'erreurs		" »
Non-valeurs		" »
Restant disponible à l'expiration de l'exercice 1845, sur la somme de fr. 6.912,375 32 c ^t . transférée en recette à ce dernier exercice, avec affectation à des dépenses spéciales, par l'art. 8, § 2, de la loi du 24 mai 1848, portant règlement définitif de l'exercice 1842.		140,916 91
Recette à valoir sur la deuxième moitié de la somme de 500,000 francs, affectée par l'art. 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n° 327, au paiement à faire à la société concessionnaire de la Sambre canalisée, laquelle somme était tenue en réserve, en exécution de l'art. 10, § 2, de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835		25,000 »
		57,955,916 91
RÉCAPITULATION.		
Revenus ordinaires		117,002,250 »
Fonds spécial		800,000 »
Ressources extraordinaires		57,955,916 91
		156,658,166 91

pour l'exercice 1848, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1849.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
12,174,447 55	"	12,174,447 55	"	12,174,447 55	"	52,552 47	
18,188,508 27	60,908 78	18,249,507 05	"	18,249,507 05	"	90,692 95	
4,241,814 84	12,096 05	4,254,510 87	"	4,254,510 87	"	2,489 13	
1,552,849 56	12,475 15	1,545,522 60	"	1,545,522 60	"	4,577 51	
766,617 15	459,041 57	1,205,658 70	48,641 50	1,254,500 "	"	"	
195,781 "	"	195,781 "	"	195,781 "	"	144,219 "	
3,081 40	27 50	3,108 70	"	3,108 70	3,108 70	"	
"	155,022 77	155,022 77	10,077 25	175,000 "	175,000 "	"	
"	509 51	509 51	"	509 51	509 51	"	
3,874 74	184,785 55	188,660 27	"	188,660 27	188,660 27	"	
140,016 01	"	140,016 01	"	140,016 01	"	"	
25,000 "	"	25,000 "	"	25,000 "	"	"	
37,072,091 44	865,554 62	37,938,246 06	68,618 53	38,006,864 59	367,278 54	294,550 86	
105,728,558 72	3,377,010 00	107,106,278 62	1,811,117 81	108,017,596 45	2,234,793 40	11,219,646 97	
278,486 02	"	278,486 02	"	278,486 02	"	521,513 08	
37,072,091 44	865,554 62	37,938,246 06	68,618 53	38,006,864 59	367,278 54	294,530 86	
141,070,537 08	4,245,474 52	145,323,011 60	1,879,736 54	147,202,747 94	2,602,071 94	12,035,490 91	
						9,435,418 97	

(82)

(83)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1848,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.



ÉTAT N° 6.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.	
Dette publique	32,702,871 25	12,270,768 30	16,587,100 58	28,857,868 88	3,845,002 33
{ Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	"	2,751,522 75	"
{ Sénat	40,000 "	25,000 "	7,000 "	30,000 "	10,000 "
{ Chambre des Représentants.	484,560 87	428,959 17	49,644 78	478,583 93	5,976 92
{ Cour des Comptes	182,015 82	167,147 46	14,479 56	181,626 82	1,289 "
Département de la Justice.	12,000,305 "	9,722,757 83	2,280,356 46	12,012,114 29	987,280 71
— des Affaires Étrangères	2,719,274 "	2,256,019 23	525,008 50	2,561,027 73	158,246 27
— de l'Intérieur	8,559,567 05	6,728,364 33	1,215,109 68	7,943,474 01	505,893 02
À REPORTER.	60,419,706 70	34,528,310 07	20,487,600 36	54,816,018 45	5,605,688 27

de l'exercice 1848, au 1^{er} septembre 1849.**OBSERVATIONS.**

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365	fr	31,813,472 07
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 29, n° 200, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter aux articles 22 et 23 du chapitre 1 ^{er} de		889,309 16
	Fr	32,702,871 23
<hr/>		
Le Budget de la Chambre des Représentants a été fixé, par la loi du 31 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1848 n° 1, à		138,630 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 50, il a été ouvert un crédit supplémentaire destiné à couvrir les dépenses pendant l'année 1848, de		40,910 87
	Fr	481,560 87
<hr/>		
Le Budget de la Cour des Comptes a été fixé, par la loi du 31 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1848, n° 1, à fr		161,000
Par l'article unique de la loi du 19 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 22, n° 113, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour le renouvellement et la restauration du mobilier de la Cour des Comptes détruit par suite de l'incendie du 7 novembre 1846, de		21,015 82
	Fr	182,015 82
<hr/>		
Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 9 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 11, n° 71, à		12,707 89 »
Par l'article 2 de la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 385, il a été ouvert un crédit reparté sur les chapitres 1V, 1 ^{er} , IX, art 6, et X, art 1 ^{er} , s'élevant à		201,300
	Fr	12,909 395 »
<hr/>		
Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 23 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à fr		2,698,774 »
Par l'article unique de la loi du 25 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 27, n° 118, il a été ouvert un crédit extraordinaire destiné à payer les frais de location d'un bateau à vapeur, pour maintenir le service de navigation entre Anvers et Tamise, de		20 500 »
	Fr	2,719,274 »
<hr/>		
Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 1 ^{er} janvier 1848 <i>Moniteur</i> du 1, n° 4, à fr		6,310,962 40
1 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 19, n° 110, il a été ouvert un crédit pour aider au maintien du travail, et particulièrement du travail industriel, et pour faciliter l'exportation de fabricats ou produits belges, et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières — L'article 2 porte « Cette somme sera prélevée sur l'emprunt decreté par la loi du 26 février 1848 », et l'article 3 porte « Il sera rendu aux Chambres un compte spécial de l'exécution de cette loi », de		2,000,000
2 ^o Par les articles 2 3 4 et 5 de la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été ouvert divers crédits supplémentaires, savoir par l'art 2, 7,000 francs pour frais d'appropriation des Musées royaux, par l'art 3, 25,000 francs pour encouragement de l'agriculture par l'art 4, 8,480 francs pour dépenses faites pour prévenir la falsification de la graine de lin à semer et par l'art 5, 40,000 francs sont ajoutés au crédit vote à l'art 2 du chapitre XXI du Budget de 1848, ensemble		80,480 »
3 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, le Budget a été augmenté de la somme de fr 142,924 63 c ^t , répartie sur 14 articles des chapitres VI, X XXI et XXIV, et		142,924 63
	Fr	8 539,367 03

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.	
REPORT. fr.	00,419,706 70	54,328,319 07	20,487,099 56	54,816,018 45	5,605,088 27
Département des Travaux publics	17,668,444 45	15,048,617 27	2,785,255 46	15,855,852 73	1,854,591 70
— de la Guerre.	37,600,000 0	32,558,500 62	2,049,425 70	54,607,924 52	3,082,075 68
— des Finances	13,702,675 58	2,165,074 72	800,668 11	2,974,742 85	10,727,952 75 (a)
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs.	1,951,000 0	85,965 90	219,026 06	502,989 96	1,648,010 04 (b)
TOTAL DES BUDGETS. fr.	151,451,826 71	82,184,475 58	26,551,052 69	108,555,528 27	22,896,298 44

dépenses de l'exercice 1848, au 1^{er} septembre 1849.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 4 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 5, n° 55, à fr.	17,593,444 43
1 ^o Ensuite de l'arrêté royal du 8 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 12, n° 72, transféré du Département des Finances (voir l'observation audit Département).	30,000 "
2 ^o Par l'article 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n° 327, <i>Bulletin</i> n° 33, il a été affectée une somme de 500,000 francs, au paiement exigible le 1 ^{er} janvier 1840, par la société concessionnaire de la Sambre, et tenue en réserve en exécution de l'article 10, § 2, de la transaction du 15 mai 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835 (voir <i>Situation générale du trésor au 1^{er} novembre 1836</i>). — En 1843, il a été payé 250,000 francs aux concessionnaires, à titre de 1 ^{re} moitié du dernier terme du prix de la rétrocession de la susdite concession (voir <i>Situation générale du trésor au 1^{er} septembre 1844</i>). — Conformément à la faculté qui lui a été accordée par le § 3 du précité article 10, le Gouvernement a continué à retenir la somme de 250,000 francs, 2 ^{me} moitié du dernier terme du prix de la rétrocession, à titre de garantie de l'accomplissement des obligations qui incombent à la société concessionnaire. — En 1845, il a été payé aux concessionnaires sur cette 2 ^{me} moitié la somme de fr. 114,082 66 c ^t ; et en 1847, il a été payé celle de 100,000 francs, de sorte qu'il ne leur restait dû que fr. 35,317 34 c ^t (voir la <i>Situation générale du trésor au 1^{er} septembre 1845 et 1847</i>). — Ensuite de la dépêche de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 7 décembre 1848, n° 105, 6 ^{me} division A, et du visa de la Cour des Comptes, il a été payé le 21 décembre 1848, au liquidateur de la société dissoute de la canalisation de la Sambre 25,000 francs, ce qui réduit la réserve à fr. 12,317 34 c ^t . Ci	25,000 "
	Fr. 17,668,444 43
Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 1 ^{er} janvier 1848, <i>Moniteur</i> du 6, n° 6, à fr.	28,690,000 "
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109, il a été ouvert un crédit pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848. — L'article 2 porte : « Le Roi déterminera, par des arrêtés, l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget, selon le besoin réel du service. » Les voies et moyens sont faits par les emprunts forcés décrétés par la loi du 26 février 1848	9,000,000 "
	Fr. 37,690,000 "
Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 31, n° 385, à fr.	13,031,450 "
1 ^o Par l'article unique de la loi du 9 mai 1848, <i>Moniteur</i> du 10, n° 131, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour les frais de fabrication de monnaie de cuivre, de	200,000 "
2 ^o Par la loi du 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147, 3 ^{me} colonne du tableau y annexé, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour le matériel de l'Hôtel des monnaies, de	91,300 "
	Fr. 13,322,750 "
A DÉDUIRE :	
Ensuite de l'article 1 ^{er} de l'arrêté royal du 8 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 12, n° 72, le service des plantations sur les routes, les canaux et les chemins de fer de l'État, transféré au Département des Finances par disposition du 12 juillet 1847, est replacé dans les attributions du Ministère des Travaux publics; en conséquence, le crédit de 50,000 francs, affecté à ce service au Budget du Département des Finances, exercice 1848 (chapitre IV, article 12), doit être porté à celui du Département des Travaux publics, même exercice. L'article 2 porte : « Ce crédit formera l'article 1 ^{er} bis du chapitre II, section 1 ^{re} »	50,000 "
	Fr. 13,272,750 "
3 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter à l'article 18 du chapitre III, à l'article 8 du chapitre IV et aux articles 1 à 10 du chapitre VII, de	429,925 58
	Fr. 13,702,675 58

a et b.) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

NB. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnées et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes.

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.	
FONDS					
Département des Travaux publics. Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc; lois des 22 mars et 18 mai 1848, <i>Moniteur</i> des 23 mars et 20 mai, n° 83 et 141, et loi du 17 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200.	5,600,000	1,744,282 15	861,059 17	2,605,341 32	994,658 68
Chemin de fer. Lois des 21 avril et 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> des 22 et 24 avril, n° 113 et 147.	7,005,611 38	2,404,802 70	1,682,051 24	4,176,854	2,828,757 58
TOTAL DES FONDS SPÉCIAUX.	10,605,611 38	4,250,084 91	2,545,110 41	6,782,195 32	5,823,416 06
RÉCAPITULATION.					
BUDGET GÉNÉRAL	131,451,826 71	82,184,475 58	20,551,052 00	108,535,528 27	22,800,298 44
FONDS SPÉCIAUX	10,605,611 38	4,250,084 91	2,545,110 41	6,782,195 32	5,823,413 06
TOTAUX fr.	142,057,458 09	86,423,560 40	28,804,163 10	115,317,723 59	28,623,711 50

dépenses de l'exercice 1848, à l'époque du 1^{er} septembre 1849.

OBSERVATIONS.

SPÉCIAUX.

Loi du 22 mars, article 1 ^{er} . — Le crédit de 3,500,000 francs, ouvert par la loi du 16 mai 1845, est augmenté de 2,000,000 de francs. — Article 2. Cette augmentation de crédit sera prélevée sur les fonds mis à la disposition du Gouvernement, par la loi du 26 février 1848 (emprunt des 8/12 ^{mes} de la contribution foncière). Ci	2,000,000 »
Loi du 18 mai, article unique. — Les crédits alloués par les lois des 16 mai 1845 et 22 mars 1848 sont augmentés de 800,000 francs. (Les voies et moyens sont faits par les deux emprunts forcés). Ci	800,000 »
Loi du 17 juillet 1849, article 1 ^{er} . Les crédits alloués par les lois des 16 mai 1845, 22 mars et 18 mai 1848, sont augmentés de 800,000 francs. D'après l'art. 4, ce crédit sera couvert au moyen de l'excédant des ressources prévues au Budget de 1849.	800,000 »
	Fr. 3,600,000 »
Loi du 21 avril, article 1 ^{er} . — Il est ouvert au Département des Travaux publics, pour travaux au chemin de fer de l'État, un crédit de	5,000,000 »
Loi du 24 mai, article unique. — Il est ouvert au Département des Travaux publics, pour travaux au chemin de fer de l'État, un crédit de	2,005,611 35
Les voies et moyens de ces deux crédits sont faits par les deux emprunts forcés, décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 58 et 128.	
	Fr. 7,005,611 38

(90)

(31)

Annexe à l'état n° 6.

EXERCICE 1848.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	I.					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans désignation du capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	*	1	500,000 *	500,000 *	*	
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	*	2	846,560 *	846,560 *	*	
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	*	3	5,502,640 78	5,502,640 78	*	
Frais relatifs à cette dette	*	4	5,000 *	1,567 21	1,652 70	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 1,200,000 *	*	5	1,500,000 *	1,500,000 *	*	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 500,000 *	*					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	*	6	5,000 *	1,098 97	1,001 05	
Intérêts de l'emp. de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital approximatif de 7,624,000 francs, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846. 1,754,244 *	*	7	2,558,002 *	2,558,002 *	*	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 584,748 *	*					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	*	8	50,000 *	25,727 38	15,272 02	
A REPORTER.			10,533,192 78	10,514,586 54	18,806 44	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			10,555,192 78	10,514,588 54	18,806 44	
Service de la dette (suite).	I (suite)					
Intér. de l'emp. de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840		9	5,216,400 "	5,216,400 "	"	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt.			869,400 "			
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt		10	150,000 "	50,076 57	79,525 43	
Intérêts de l'emprunt de francs 28,621,718, 40 c, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842		11	1,717,505 10	1,717,505 10	"	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt.			280,217 18			
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt		12	45,000 "	17,140 07	27,859 95	
Intérêts, à 4 ½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission est autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bull. offic. n° 42).		15	5,240,355 76	5,219,355 76	"	
Dotation de l'amortissement de cette dette.			954,428 5 2			
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).		14	15,000 "	657 47	14,362 53	
Intérêts de l'emprunt de francs 84,656,000, à 4 ½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (Bull. offic. n° 44), ci. 5,809,520		15	4,252,800 "	4,252,800 "	"	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital			425,280 "			
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844).		16	15,000 "	500 55	12,600 45	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante.		17	750,000 "	528,106 89	221,895 11	
Rentes viagères.		18	5,665 15	4,980 92	684 25	
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		19	6,765 87	1,765 87	5,000 "	
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneusen (art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842)		20	105,820 10	105,820 10	"	
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842.		21	21,164 02	21,164 02	"	
Prorata des intérêts, à raison de 5 p. % l'an, jusqu'au 31 octobre 1848, sur les diverses parties des deux emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848		22	(a) 761,599 16	"	761,599 16	a et b) Ces deux crédits ont été ouverts par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> , n° 200.
Frais relatifs au dépôt des récépissés, à la confection et à l'émission des obligations de ces 2 emprunts (art. 20 de la loi du 6 mai 1848).		23	(b) 128,000 "	"	128,000 "	
A REPORTER.			28,950,865 04	27,660,837 66	1,270,028 28	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			28,950,865 94	27,660,837 66	1,270,028 28	
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.			185,000 »			
Pensions civiles et autres accordées avant 1850			110,000 »			
Pensions civiques.			150,000 »			
— militaires et pensions des Indes.			2,245,000 »			
— de l'ordre de Léopold.		1	5,241,000 »	5,219,610 06	21,580 94	
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite			525,000 »			
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clôturés.			5,000 »			
Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848.		2	11,005 20	11,005 20	»	
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)			28,000 »			
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)		3	50,000 »	42,550 45	7,669 55	
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>)			5,000 »			
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État : par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et par des contribuables, etc., pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc.		1	400,000 »	542,045 01	57,956 09	
Arriérés des intérêts sur des exercices clos			6,000 »			
Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État		2	70,000 »	»	70,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
TOTAUX.			52,702,871 25	51,275,835 47	1,427,035 76	

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 29 décembre 1847, *Moniteur* n° 365, à la somme de fr. 31,813,472 07
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 880,599 16

TOTAL. fr. 32,702,871 25

DOTATIONS. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Liste civile	I.	Uniq.	2,751,522 75	2,751,522 75	»	
Sénat	II.	Id.	40,000 »	30,000 »	10,000 »	
Chambre des Représentants	III.	Id.	(a) 484,560 87	478,583 05	5,976 92	a) Le crédit primitif a été augmenté de francs 48,910 87 c ^s par la loi du 17 février 1849, <i>Moniteur</i> n° 50.
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	»	1	58,000 »	58,000 »	»	
Personnel des bureaux	»	2	81,000 »	81,000 »	»	
Matériel et dépenses diverses.	»	3	18,000 »	18,000 »	»	
Pensions	»	4	4,000 »	2,711 »	1,289 »	
Renouvellement et restauration du mobilier de l'hôtel de la Cour des Comptes, détruit par suite de l'incendie du 7 novembre 1846	»	5	(b) 21,015 82	21,015 82	»	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 19 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 113.
Totaux.			5,458,709 44	5,441,535 52	17 265 92	

Montant du Budget des Dotations, fixé par la loi du 31 décembre 1847, *Moniteur* n° 1. fr. 5,391,872 75

Montant des crédits supplémentaires. fr. 66,026 69

TOTAL. fr. 5,458,709 44

JUSTICE. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service		2	184,550 »	184,549 03	» 97	
Matériel		3	23,000 »	22,090 10	0 90	
Frais d'impression des recueils statistiques		4	6,000 »	6,000 »	»	
Frais de route et de séjour		5	6,000 »	5,659 16	340 84	
Ordre judiciaire.						
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	II.	1	258,500 »	253,750 »	4,750 »	
— (<i>Matériel</i>)		2	6,750 »	6,187 42	562 58	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)		3	622,850 »	612,549 99	10,300 01	
— (<i>Matériel</i>)		4	18,000 »	15,988 78	2,011 22	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce		5	1,076,125 »	1,061,941 58	14,183 42	
Justices de paix et tribunaux de police		6	565,140 »	558,297 72	4,842 28	
Justice militaire.						
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	III.	1	65,800 »	51,247 61	14,552 39	
— (<i>Matériel</i>)		2	5,000 »	5,000 »	»	
Auditeurs militaires et prévôts		3	41,253 »	37,327 23	3,925 77	
Frais de justice.						
Frais d'instruction et d'exécution	IV.	1	(a 820,000 »	655,019 65	175,980 35	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques		2	1,000 »	1,000 »	»	a) Par la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> n° 363, le crédit primitif de cet article a été augmenté de 50,000 fr., prélevés sur les crédits restés disponibles aux Budgets de la Justice des exercices 1846 et 1847.
Palais de justice.						
Constructions, réparations et loyer de locaux	V.	Uniq	75,000 »	5,456 35	69,543 65	
A REPORTER.			5,782,968 »	5,482,164 62	300,803 38	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	5,782,068 »	5,482,104 02	500,805 58	
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	»	1	150,000 »	127,415 55	2,586 45	
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts de la</i> <i>Cour de Cassation</i>	»	2	5,000 »	2,910 »	60 »	
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; pu- blication d'un recueil d'instructions, circu- laires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795 jusqu'en 1830; impression d'avant- projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.	»	5	9,000 »	8,675 45	324 57	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	»	1	165,000 »	146,750 50	18,245 50	
Secours à des magistrats ou à des veuves et en- fants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un se- cours, par suite d'une position malheureuse.	»	2	12,000 »	12,000 »	»	
Secours à des employés ou à des veuves et en- fants mineurs d'employés dépendant du Mi- nistère de la Justice, se trouvant dans le même cas	»	3	5,000 »	5,000 »	»	
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique et profes- seurs des séminaires, bourses et demi- bourses affectées aux séminaires	»	1	405,822 50	397,157 02	6,665 57	
— inférieur du culte catholique.	»	2	5,519,104 61	5,264,589 95	54,514 66	
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant aux cultes	»	5	444,000 »	444,000 »	»	
Culte protestant	»	4	59,100 »	54,490 55	4,609 65	
— israélite	»	3	11,000 »	10,298 »	702 »	
Pensions et secours pour les ministres des cultes.	»	6	159,000 »	155,325 50	5,674 70	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	»	1	25,000 »	21,161 51	3,838 69	
A REPORTER.	8,505,995 »	8,107,972 05	398,022 07	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	8,505,995 •	8,107,972 05	598,022 97	
Établissements de bienfaisance (suite).	IX (suite)					
Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes ; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre, et autres dépenses y relatives.	•	2	85,000 •	74,409 20	10,550 80	
Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	•	5	2,000 •	•	2,000 •	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	•	4	145,000 •	140,375 56	4,626 64	
Subsides : 1° pour le patronage des condamnés libérés ; 2° pour l'établissement et le soutien des maisons de refuge destinées aux condamnés libérés et aux personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité ; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance	•	5	50,000 •	15,514 64	54,985 56	
Établissements de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	•	6	(a) 171,500 •	171,500 •	•	a) Ce crédit, formé des sommes restées disponibles aux Budgets de la Justice des exercices 1846 et 1847, a été ouvert par la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> n° 565.
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	•	1	(b) 1,670,000 •	1,566,054 02	505,945 98	b) Le crédit primitif de cet article a été augmenté par la loi précitée, de 70,000 fr. prélevés sur les crédits restés disponibles aux Budgets indiqués ci-dessus.
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	•	2	54,000 •	4,996 66	29,003 54	
Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants.	•	3	24,000 •	12,860 35	11,150 67	
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des autres fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	•	4	7,500 •	7,464 52	35 68	
Traitement des employés attachés au service domestique.	•	5	450,000 •	417,211 85	12,788 17	
A REPORTER,	11,124,995 •	10,518,216 50	806,778 61	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			11,124,995 »	10,518,216 59	806,778 61	
Prisons (suite).	X					
<i>SECTION 1^{re}. — Service domestique (suite).</i>	(suite)					
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	»	6	5,000 »	5,000 »	»	
Frais d'impressions et de bureau.	»	7	10,000 »	9,577 66	422 54	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier.	»	8	780,000 »	757,251 58	42,708 42	
Traitement et indemnités de route du contrôleur des constructions dans les prisons, et honoraires et indemnités de route à payer aux architectes	»	9	21,000 »	20,996 25	3 75	
<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	10	650,000 »	588,261 55	61,758 47	
Gratifications aux détenus.	»	11	185,000 »	165,528 50	17,671 70	
Frais d'impressions et de bureau.	»	12	10,000 »	7,525 02	2,474 98	
Traitements et tantièmes des employés.	»	15	85,400 »	73,994 25	11,405 75	
Frais de police.	XI.					
Service des passe-ports.	»	1	20,000 »	20,000 »	»	
Autres mesures de sûreté publique.	»	2	48,000 »	48,000 »	»	
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget.</i>	XII.	Uniq.	6,000 »	5,029 05	2,070 95	
<i>Solde de dépenses arriérées, concernant des exercices dont les Budgets sont clos.</i>	XIII.	Id.	58,000 »	57,554 87	665 13	
TOTAUX.			12,999,595 »	12,052,494 90	946,000 10	

Le Budget de la Justice a été fixé, par la loi du 9 mars 1848, *Moniteur* n° 71, à la somme de fr. 12,707,895 »
 Les crédits transférés des exercices 1846 et 1847, par la loi du 29 novembre 1848, *Moniteur*
 n° 566, s'élèvent à 291,500 »

TOTAL. fr. 12,999,595 »

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	102,650 "	102,650 "	"	
Frais des commissions d'examen.	"	3	2,000 "	1,650 "	070 "	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	4	19,555 "	19,555 "	"	
Secours à des fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse.	"	5	1,000 "	1,000 "	"	
Matériel	"	6	57,600 "	57,600 "	"	
Achat de décorations de l'Ordre de Léopold.	"	7	10,000 "	10,000 "	"	
Traitement des agents politiques.	II.					
Autriche	"	1	40,000 "	40,000 "	"	
Confédération germanique.	"	2	40,000 "	40,000 "	"	
France	"	3	60,000 "	46,855 55	15,160 67	
Grande-Bretagne	"	4	80,000 "	80,000 "	"	
Pays-Bas	"	5	50,000 "	50,000 "	"	
Italie	"	6	40,000 "	18,750 "	21,250 "	
Prusse.	"	7	50,000 "	50,000 "	"	
États-Unis	"	8	25,500 "	25,500 "	"	
Turquie	"	9	47,000 "	47,000 "	"	
Brsil	"	10	21,000 "	21,000 "	"	
Danemark	"	11	15,000 "	12,500 "	2,500 "	
Espagne	"	12	15,000 "	14,547 22	652 78	
Grèce	"	13	15,000 "	15,000 "	"	
Villes libres et anseatiques de Hambourg, Brème et Lubecq.	"	14	15,000 "	15,000 "	"	
Portugal	"	15	15,000 "	15,000 "	"	
Sardaigne.	"	16	15,000 "	15,000 "	"	
Suède	"	17	15,000 "	"	15,000 "	
A reporter. . . fr.			752,105 "	608,565 55	55,550 45	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
BUDGET.	752,105 °	698,565 55	55,559 45	
<i>Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . .</i>	III.	Uniq.	105,000 °	96,055 54	6,960 66	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses.</i>	IV.	Id.	70,500 °	45,555 15	25,146 85	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	V.	Id.	80,000 °	45,588 82	56,411 18	
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues.	VI.					
<i>Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité. . .</i>	°	1	50,000 °	22,077 67	7,022 55	
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget.</i>	°	2	10,000 °	9,281 85	718 15	
Commerce	VII.					
<i>Écoles de navigation</i>	°	1	19,000 °	18,894 98	165 02	
<i>Chambres de commerce</i>	°	2	12,000 °	10,797 52	1,202 48	
<i>Frais divers et encouragements au commerce.</i>	°	3	19,900 °	19,845 97	56 05	
<i>Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1847, et sans que les crédits puissent excéder 40.000 fr. par service, sauf pour le service au delà du cap Horn. . .</i>	°	4	115,000 °	105,280 °	9,720 °	
<i>Primes pour construction de navires.</i>	°	5	20,000 °	19,914 °	86 °	
<i>Pêche maritime</i>	°	6	100,000 °	99,461 17	558 85	
A REPORTER.	1,551,505 °	1,189,002 02	142,412 98	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	1,351,505 °	1,180,002 02	142,412 98	
Marine. — Bâtiments de guerre.	VIII.					
Personnel.	°	1	207,471 °	"	207,471 °	
Viures.	°	2	148,000 °	71,080 75	76,919 27	
Entretien, chauffage et éclairage.	°	3	62,520 °	58,091 34	23,528 66	
Magasin de la marine.	°	4	4,800 °	3,098 45	1,101 57	
Pilotage.	°	5	462,520 °	97,266 82	505,055 18	
Service des bateaux à vapeur de l'Escaut.	°	6	60,758 °	60,545 45	414 55	
Police maritime.	°	7	55,800 °	51,828 06	3,971 94	
Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	°	8	242,100 °	157,854 10	104,245 90	
Secours maritimes.	°	9	16,500 °	14,581 50	1,918 50	
Dotation de la caisse de secours et de pré- voyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge.	°	10	10,000 °	"	10,000 °	
Pensions civiles et secours.	°	11	27,200 °	20,282 45	6,917 55	
Frais de location d'un bateau à vapeur pour maintenir le service de navigation entre Anvers et Tamise.	IX.	Uniq.	(a 20,500 °	20,480 08	10 92	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 23 avril 1848, Moniteur n° 118.
Crédits ouverts au Ministère des Affaires Étran- gères, pour dépenses à faire par anticipation, à charge de justification ultérieure.	"	875,588 75	875,588 75	
TOTAUX.	2,719,274 °	2,561,006 75	158,177 27	

Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 15 décembre 1847, *Moniteur* n° 562, à la somme de. fr. 2,608,774 °
Montant du crédit supplémentaire mentionné au chapitre IX 20,500 °

TOTAL. fr. 2,719,274 °

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	215,904 »	185,905 28	50,000 72	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage et menues dépenses	»	3	52,266 »	52,157 61	128 59	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administra- tion centrale	»	4	8,000 »	2,500 »	5,691 »	
Commission des Annales des travaux publics.	»	5	6,000 »	5,558 50	1,561 50	
— des procédés nouveaux.	»	6	5,000 »	747 »	2,255 »	
Ponts et chaussées; bâtiments civils; canaux, rivières, poldres; ports et côtes; personnel des ponts et chaussées.	II.					
<i>SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.</i>						
Entretien et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles, études de projets.	»	1	2,618,600 »	2,597,197 05	21,402 05	
Service des plantations	»	1 ^{bis}	(a) 50,000 »	55,257 02	14,742 98	a) Ce crédit a été transféré du Bud- get des Finances, exerc. 1848, chap. IV, art. 12, par l'arrêté royal du 8 mars 1848, Mo- niteur n° 72.
<i>SECTION 2. — Bâtimens civils</i>						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édi- fices et monuments appartenant à l'Etat. . .	»	2	52,060 »	47,955 90	4,105 10	
Constructions nouvelles. — Construction d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du Sénat	»	3	190,400 »	129,742 19	60,657 81	
Établissement d'un trottoir en dalles le long du Ministère de la Guerre, vers la rue Royale . .	»	4	800 »	800 »	»	
Établissement d'un système de paratonnerre sur les bâtimens de l'ancienne Cour et du Palais de l'industrie	»	5	5,500 »	5,615 22	1,884 78	
<i>SECTION 3. — Service des canaux et rivières des bacs et bateaux de passage.</i>						
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	»	6	20,000 »	20,000 »	»	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-duc.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	»	7	47,150 »	44,056 69	5,115 51	
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	»	8	96,480 »	45,418 97	55,070 05	
<i>Sambre canalisée.</i>						
Entretien et travaux de dragage.	»	9	107,812 »	97,050 80	10,761 20	
A REPORTER.			3,488,881 »	3,273,488 15	215,502 87	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report	5,488,881 »	5,275,488 13.	215,502 87	
<i>Section 3. — Service des canaux et rivières, etc. (suite.)</i>	II (suite)					
<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	»	10	105,000 »	85,576 70	19,425 30	
<i>Escaut.</i>						
Travaux à l'Escaut	»	11	42,788 60	42,219 50	569 01	
<i>Lys.</i>						
Travaux à la Lys	»	12	20,500 »	22,555 11	6,054 89	
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	15	220,000 »	208,175 58	11,824 42	
<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>						
Travaux	»	14	150,000 »	119,597 24	50,402 70	
<i>Service de la Dendre.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	»	15	10,700 »	10,700 »	»	
<i>Service du Rupel.</i>						
Travaux	»	16	110,540 »	70,741 47	59,798 55	
<i>Service de la Dyle et du Démer.</i>						
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée du Démer	»	17	115,000 »	112,986 25	15 75	
<i>Service de la Senne.</i>						
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne, et loyer d'une maison pour l'éclusier de Vilvorde	»	18	20,450 »	4,175 60	25,276 40	
A REPORTER.	4,200,659 00	5,040,093 64	540,665 06	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			4,299,639 60	3,949,995 64	549,645 96	
SECTION 5. — Service des canaux, rivières, etc.	II. (suite).					
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	19	96,584 58	92,258 61	4,525 97	
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	20	28,284 »	19,822 41	8,461 59	
<i>Canal de la Campine.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	21	85,000 »	75,180 16	7,819 84	
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	22	32,000 »	9,000 »	25,000 »	
<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>						
Troisième annuité à payer à la province d'Anvers fr. 50,000 »	»	25	67,000 »	65,806 »	1,194 »	
Travaux d'entretien et d'amélioration 17,000 »	»					
<i>Canal de Zelzacte à la mer du Nord.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	24	28,800 »	25,050 17	5,749 83	
<i>Service du Noerwaert.</i>						
Entretien	»	25	2,200 »	1,840 »	351 »	
<i>Canal de Nevele.</i>						
Entretien	»	26	600 »	»	600 »	
Travaux aux voies navigables de second ordre; frais d'étude et de levée de plans; achat et réparation d'instruments	»	27	11,777 »	5,254 88	11,542 12	
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	»	28	20,000 »	12,656 55	7,565 47	
SECTION 4. — Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.						
Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration.	»	29	138,810 »	90,504 69	48,505 31	
Port de Nieuport. — Idem.	»	30	25,653 01	15,800 »	11,853 01	
Côte de Blankenberghe. — Idem.	»	31	87,690 49	79,900 »	7,790 49	
Phares et fanaux. — Entretien	»	32	750 »	»	750 »	
A REPORTER.			4,925,848 68	4,456,856 00	489,012 59	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			4,025,848 68	4,450,856 09	480,012 50	
SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.	II	(suite).				
Traitements des ingénieurs et conducteurs, et des ingénieurs et conducteurs adjoints; frais de bureau et de déplacement; indemnités et dépenses éventuelles.	°	33	606,004 °	509,560 53	96,445 47	
Traitement du personnel définitif, des surveillants, gardes-ponts à bascule, éclusiers, pontonniers et autres agents subalternes du service des ponts et chaussées	°	34	421,788 25	402,440 92	19,342 03	
Frais des jurys d'examen de l'école du génie civil, et voyages des élèves.	°	35	12,000 °	6,750 70	5,240 30	
Chemin de fer.	III.					
SECTION 1^{re}. — CHEMIN DE FER EN EXPLOITATION.						
§ 1 ^{er} . — Personnel. — Service général. — Direction.						
Traitements et indemnités.	°	1	271,525 °	250,040 15	21,484 85	
Service de l'entretien des routes et stations.						
Traitements et indemnités.	°	2	244,545 50	210,086 20	24,557 30	
Service de locomotion et d'entretien du matériel.						
Traitements et indemnités.	°	3	110,000 °	94,000 46	16,059 54	
Service des transports et de perception.						
Traitements et indemnités.	°	4	687,535 °	631,160 07	56,375 03	
Primes à accorder aux fonctionnaires et employés de diverses branches de service.	°	5	140,000 °	16,471 72	23,528 28	
§ 2. — Salaires.						
Service général. — Direction	°	6	10,400 °	16,500 05	99 07	
Entretien des routes et des stations	°	7	1,180,000 °	1,000,599 92	170,400 08	
Locomotion et entretien du matériel.	°	8	1,461,150 °	1,584,751 57	176,578 43	
Fours à coke.	°	9	95,000 °	67,422 45	27,577 55	
Transports et perception	°	10	615,600 °	546,226 16	69,373 84	
§ 3. — Travaux et fournitures.						
Service général. — Direction.	°	11	120,000 °	118,577 20	10,422 71	
Entretien des routes et des stations	°	12	380,000 °	372,567 93	16,432 07	
Billes et fers des voies	°	13	1,424,000 °	1,089,802 61	334,197 39	
Locomotion et entretien du matériel.	°	14	2,402,510 °	2,271,444 26	220,865 74	
Renouvellement du matériel	°	15	300,000 °	275,495 12	26,504 88	
Transports et perception	°	16	100,000 °	181,226 35	8,773 65	
SECTION 2. — DIRECTION DE LA RÉGIE DU CHEMIN DE FER.						
Personnel.	°	17	36,500 °	35,475 04	1,024 96	
Matériel	°	18	3,500 °	1,000 66	1,500 34	
A REPORTER.			15,752,644 43	13,956,150 43	1,816,494 °	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	15,732,644 45	15,936,150 45	1,816,404 °	
Postes.	IV.					
Personnel.	°	1	1,000,000 °	987,065 21	12,034 70	
Matériel	°	2	500,000 °	495,792 00	6,207 10	
Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	°	5	20,000 °	15,222 50	5,777 50	
Mines.	V.					
Conseil des mines. — Traitement des fonctionnaires et employés; frais de route	°	1	45,200 °	42,248 07	951 95	
Conseil des mines. — Matériel	°	2	2,400 °	1,151 09	248 01	
Traitement des ingénieurs et conducteurs; frais de bureau et de déplacement.	°	5	167,200 °	163,580 35	3,619 67	
Jury d'examen et voyages des élèves des mines.	°	4	6,000 °	1,445 10	4,554 00	
Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	°	5	45,000 °	45,000 °	°	
Impressions; achats de livres et d'instruments; encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires; essais et expériences	°	6	9,000 °	2,630 50	6,369 50	
Pensions.	VI.	Uniq.	75,000 °	69,915 58	5,084 62	
Secours.	VII.					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	°	Id.	5,000 °	5,000 °	°	
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VIII.	Id.	18,000 °	14,760 82	3,239 18	
Paiement fait aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le prix de rétrocession de leur concession	(a 25,000 °	25,000 °	°	
Crédits ouverts au Ministère des Travaux publics, pour dépenses relatives au chemin de fer, à l'entretien des routes, rivières, canaux, etc., à charge d'en rendre compte	°	79,047 45	79,047 45	a) Les Voies et Moyens pour ce paiement, ont été faites par l'art. 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, Bull. off. n° 33, autorisant un emprunt de 30 millions.
TOTAUX.	17,668,444 45	15,882,919 68	1,785,524 75	

Le Budget des Travaux publics a été fixé, par la loi du 4 mars 1848, *Moniteur* n° 65, à la somme de . . fr. 17,593,444 43

Transfert du Budget des Finances (*Plantations*) 50,000 °

Paiement fait aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée 25,000 °

TOTAL. fr. 17,668,444 43

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Fonds spéciaux.						
Augmentation du crédit de 5,500,000 francs, ouvert par la loi du 10 mai 1845, pour la construction du canal latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	(a 3,600,000 »	2,688,504 71	011,495 29	2,000,000 » 800,000 » 800,000 » 5,000,000 »
Chemins de fer de l'État.						
Par la loi du 21 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 115, il a été ouvert un crédit de 5,000,000 de francs pour les travaux suivants :						a) Par l'art. 1er de la loi du 22 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 85, il a été accordé une augmentation de crédit de fr. 2,000,000 » Par la loi du 18 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 141, une de fr. 800,000 » Et par l'art. 1er de la loi du 17 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200, encore une de fr. 800,000 » Ensemble fr. 5,000,000 »
a. Terrassements et ouvrages d'art, rampes et pavages			656,800 »			
b. Bâtimens de stations et loges de gardes			628,807 80			
c. Rails et accessoires pour doubles voies ou renouvellement des voies existantes			1,570,552 90			
d. Matériel des stations			535,050 »			
e. Id. des transports			1,500,000 »			
f. Raccordement de la station de Gand			200,000 »			
(Ces 200,000 francs ne sont accordés qu'à titre d'avance, et seront remboursés par la ville de Gand).						
g. Raccordement de la station de Bruges			110,000 »			
(sans que la part d'intervention de l'Etat puisse excéder cette somme.)						
ENSEMBLE			(b 5,000,000 »	2,455,412 21	2,546,587 79	b) Les art. 20 et 21 de la loi de comptabilité de l'Etat ne sont pas applicables aux marchés à faire en exécution de la présente loi.
Par la loi du 24 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 147, il a été ouvert un crédit de fr. 2,005,611 58 c, réparti de la manière suivante :						
1° Établissement des diverses lignes de chemin de fer décréées			222,541 92			
2° Construction des bâtimens des stations et dépendances			1,119,571 00			
3° Construction de matériel d'exploitation			185,424 95			
4° Construction de waggons à marchandises			181,273 42			
5° Fourniture de 6 locomotives			206,700 »			
TOTAL fr. 2,005,611 58			(c 2,005,611 58	1,756,281 20	249,550 18	c) Ce crédit sera couvert au moyen des fonds qui ont été ou seront mis à la disposition du Gouvernement
TOTAUX fr.			10,605,611 58	6,898,198 12	5,707,415 26	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	202,050 "	201,911 51	158 69	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	"	3	50,000 "	29,073 70	924 30	
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	"	4	5,500 "	1,702 29	1,707 71	
Pensions et secours.						
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés	"	1	150,000 "	149,814 82	185 18	
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	"	2	5,000 "	4,967 34	92 66	
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse	"	3	7,000 "	7,000 "	"	
Statistique générale.						
Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	"	1	24,030 "	16,157 70	7,912 30	
Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie	"	2	75,000 "	56,898 47	58,101 55	
Frais d'administration dans les provinces.						
Province d'Anvers	"	1	97,000 "	96,988 38	11 42	
— de Brabant	"	2	105,973 "	103,344 22	450 78	
— de la Flandre occidentale	"	3	98,250 "	97,778 34	471 66	
— — orientale	"	4	100,300 "	100,163 13	56 85	
— de Hainaut	"	5	100,470 "	100,460 46	" 54	
A REPORTER.			1,028,495 "	978,591 58	50,105 62	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			1,028,495 »	978,591 58	50,105 62	
Frais d'administration dans les provinces.	IV (suite).					
Province de Liège	»	6	104,600 »	104,000 »	»	
— de Limbourg	»	7	85,697 »	85,592 98	104 02	
— de Luxembourg.	»	8	89,700 »	88,954 86	765 14	
— de Namur	»	9	88,400 »	88,578 67	21 53	
Frais de bureaux spéciaux à établir dans les Gouvernements provinciaux	»	10	25,000 »	»	25,000 »	
Frais d'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitement des commissaires d'arrondissement	»	1	191,100 »	180,945 74	4,156 26	
Émoluments pour frais de bureau	»	2	112,772 »	112,771 04	» 96	
Frais de route et de tournée	»	3	22,500 »	20,957 75	1,562 25	
Voie vicinale.	VI.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voie vicinale	»	Uniq.	500,000 »	299,811 82	188 18	
Fêtes nationales.	VII.					
Frais de célébration des fêtes nationales	»	Id.	50,000 »	29,995 42	4 58	
À REPORTER.			2,078,554 »	1,996,447 60	81,906 54	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	2,078,554 »	1,098,447 66	81,906 54	
Eaux de Spa.	VIII.					
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	°	Uniq.	20,000 »	20,000 »	°	
Construction et restauration d'hôtels provinciaux.	IX.					
Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs, pour la restauration du palais de Liège . . .	°	Id.	155,000 »	11,216 62	121,785 38	
Révision des listes électorales.	X.					
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843.	°	Id.	500 »	490 63	9 55	
Milice.	XI.					
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription	°	1	1,600 »	155 45	1,464 57	
Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	°	2	7,000 »	4,103 76	2,806 24	
Garde civique.	XII.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique. . .	°	Uniq.	20,000 »	19,611 46	588 54	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIII.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	°	Id.	8,200 »	3,847 »	4,357 »	
A REPORTER.	2,268,054 »	2,055,848 58	212,805 42	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,268,654 *	2,055,848 58	212,805 42	
Légion d'honneur et Croix de fer.	XIV.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins	"	1	90,000 *	89,971 94	28 06	
Subside au fonds spécial des blessés de septembre	"	2	25,000 *	25,000 *	"	
École de médecine vétérinaire, etc.	XV.					
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen.	"	1	155,500 *	148,067 85	5,432 15	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	"	2	24,000 *	24,000 *	"	
Agriculture	XVI.					
Indemnités pour bestiaux abattus	"	1	200,000 *	142,111 05	57,888 07	
Service vétérinaire. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture	"	2	105,500 *	64,164 07	50,556 35	
Encouragements à l'agriculture et frais de l'exposition des produits agricoles en 1848	"	3	(a 559,622 16	557,665 85	1,918 31	a) Le crédit primitif a été augmenté de 25,000 francs par l'art. 3 de la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 151, et de fr. 21,822 16 ^{cs} par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 175.
Frais des courses de chevaux du Gouvernement, et subsides à des sociétés de courses. 29,200 *	"	4	52,200 *	28,692 07	5,507 05	
Récompenses à allouer aux agents de la force publique qui se distinguent par leur zèle à constater des délits de chasse. 5,000 *	"	5				
Industrie.	XVII.					
Encouragements à l'industrie.	"	1	215,000 *	214,279 94	720 06	
Primes et encouragements aux arismetiques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais d'administration (<i>Personnel et matériel</i>)	"	2	17,500 *	17,298 78	1 22	
Musée de l'industrie nationale.	"	3	40,000 *	39,920 55	79 05	
Instruction publique.	XVIII.					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; bourses; matériel.	"	1	651,500 *	621,789 26	10,010 74	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	"	2	92,000 *	68,504 23	25,695 77	
Dépenses du concours universitaire	"	3	15,000 *	5,000 07	9,999 93	
A REPORTER.			4,247,576 16	3,882,115 52	505,462 64	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			4,247,370 10	3,832,115 52	305,462 04	
Instruction publique (suite).	XVIII					
<i>Enseignement moyen.</i>	(suite)					
Frais d'inspection des athénées et collèges; partie des frais du concours	"	4	10,000 "	8.862 62	1,157 38	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (école de Gand et de Yveriers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage; partie des frais du concours.	"	5	210,000 "	210.000 "	"	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	"	6	5,000 "	5,000 "	"	
<i>Enseignement primaire.</i>						
Frais d'administration. — Inspection civile. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale et subsides aux communes. — Matériel. — Constructions, réparations et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établissements spéciaux. — Enseignement normal. — Écoles primaires supérieures	"	7	1,146,658 40	1,145,546 21	3,112 10	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	"	8	20,000 "	14.450 "	3,550 "	
Lettres et sciences.	XIX.					
Encouragements, souscriptions, achats. — Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> et des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique	"	1	68,000 "	64.515 06	3,481 04	
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.	"	2	40,000 "	40,000 "	"	
Observatoire royal	"	5	24,000 "	20,648 51	3,351 60	
Bibliothèque royale.	"	4	65,000 "	64,559 51	460 40	
Musée royal d'histoire naturelle. — Seconde moitié des frais d'armoiries et d'appropriation des galeries de ce musée.	"	5	26,500 "	26,499 16	84	
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>	"	6	6,000 "	6,000 "	"	
Archives du royaume. — Frais d'administration (<i>Personnel et matériel</i>)	"	7	26,550 "	26,081 45	268 55	
Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i>	"	8	4,000 "	5,095 25	6 75	
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	"	9	15,000 "	14,825 01	174 00	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	10	5,500 "	2,208 34	1,291 66	
A REPORTER.			5,917,584 56	5,555,283 34	384,501 22	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	5,917,584 56	5,553,283 34	384,301 22	
Beaux-arts.	XX.					
Encouragements, souscriptions, achats. — Concours de composition musicale. — Pen- sions des lauréats. — Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'An- vers. — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats. — École royale de gravure . . .	°	1	124,500 "	124,358 45	141 55	
Académie royale d'Anvers. — Subside . . .	°	2	31,000 "	25,000 "	6,000 "	
Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	°	3	45,000 "	45,000 "	"	
— — de Liège . .	°	4	10,000 "	10,000 "	"	
Musée royal de peinture et de sculpture. . .	°	5	15,000 "	14,008 42	91 58	
— d'armes, d'armures et d'antiquités.	°	6	15,000 "	14,000 77	9 25	
Entretien du monument de la place des Mar- tyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	°	7	2,000 "	1,924 11	75 89	
Dernier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon. — Pié- destal de cette statue. — Frais d'inaugura- tion.	°	8	(a) 55,000 "	55,000 "	"	a) Le crédit pri- mitif a été aug- menté de 10,000 francs par la loi du 21 juin 1849, Moniteur n° 173.
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	°	9	10,000 "	9,250 "	750 "	
Subsides aux provinces, aux villes et commu- nes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commis- sion royale des monuments.	°	10	41,000 "	40,886 22	113 78	
Exposition nationale des beaux-arts	°	11	20,000 "	15,820 58	4,179 42	
Service de santé.	XXI.					
Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies . .	°	1	(b) 44,500 "	23,894 60	20,605 40	b) Id. de 5,000 fr. Même loi.
Encouragements à la vaccine. — Service sani- taire des ports de mer et des côtes. — Sub- sides aux élèves sages-femmes. — Subsides aux communes en cas d'épidémies. — Im- pressions et dépenses imprévues	°	2	(c) 65,110 22	58,008 80	7,101 42	c) Id. de 40,000 francs par l'art. 5 de la loi du 28 mai 1848, Moniteur n° 151, et de fr. 1,810 22 c ^t par la loi du 21 juin 1849, Moniteur n° 173.
Académie royale de médecine.	°	3	25,000 "	24,098 "	2 "	
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XXII.	Uniq.	9,900 "	8,495 04	1,404 96	
A REPORTER.	6,419,504 78	5,994,818 33	424,776 45	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	0,419,594 78	5,994,818 55	424,770 45	
<i>Pour le maintien du travail, et particulièrement du travail industriel, pour l'exportation de fabricats ou produits belges, et pour toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières.</i>	XXIII.	Uniq.	(a 2,000,000 »	1,894,095 69	105,904 31	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 18 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 110, et sera prélevé sur les fonds de l'emprunt décrété par la loi du 26 février 1848.
<i>Frais d'appropriation des musées royaux.</i>	XXIII bis.	Id.	(b 7,000 »	»	7,000 »	
Dépenses provenant des mesures prises par l'arrêté royal du 15 novembre 1847, à l'effet de prévenir la falsification de la graine de lin à semer.	(c 8,480 »	7,538 05	941 95	
<i>Frais de route restant dus à des commissaires d'arrondissement pour les exercices 1846 et 1847.</i>	XXIV.	1	1,464 75	72 75	1,392 »	b et c) Ces deux crédits ont été ouverts par les art. 2 et 4 de la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 151.
Frais d'armement et d'équipement de la garde civique, en 1848.	»	2	30,376 80	19,207 86	11,168 94	d) Les crédits du chap. XXIV ont été ouverts par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173.
Confection et distribution de drapeaux à la garde civique.	»	3	18,601 65	16,760 65	1,832 »	
Pensions et subsides à des décorés de la croix de fer, pour l'exercice 1848.	»	4	1,167 50	1,117 50	50 »	
Célébration des fêtes nationales en 1847 et 1848.	»	5	16,964 47	10,085 54	6,880 93	
Quartiers de pensions restants dus à des pensionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur.	»	6	18,000 »	17,223 77	776 23	
Appropriation d'une nouvelle galerie et d'un logement de concierge au local des musées royaux.	»	7	6,500 »	»	6,500 »	
Expertise des tableaux et objets d'art du musée royal.	»	8	3,500 »	3,500 »	»	
Solde des frais de transport de la collection de plâtres achetée à Athènes.	»	9	5,067 10	5,067 10	»	
Honoraires dus pour transactions passées, au nom du Gouvernement, avec les propriétaires des parties de propriétés atteintes en 1815, par les inondations tendues autour de la place d'Ostende.	»	10	2,850 »	»	2,850 »	
TOTAL.	8,559,567 05	7,969,404 22	569,872 81	

Le Budget de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 1^{er} janvier 1848, *Moniteur* n° 4, à la somme de . . . fr. 6,315,962 40
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,225,404 65
 TOTAL. 8,559,567 05

GUERRE. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.							
	I.						
Traitement du Ministre	•	•	1	21,000 •	21,000 •	•	
— des employés	•	•	2	160,000 •	159,422 56	577 44	
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre . . .	•	•	3	17,000 •	8,956 15	8,043 87	
Matériel du Ministère	•	•	4	45,000 •	45,000 •	•	
Dépôt de la guerre	•	•	5	54,000 •	51,937 09	2,012 91	
Secours à d'anciens militaires et employés, à des veuves et enfants mineurs	•	•	6	10,000 •	9,995 •	5 •	
Frais de route et de séjour du Ministre	•	•	7	5,000 •	4,228 10	771 90	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps.							
	II.						
<i>Soldes de l'état-major.</i>							
		1					
État-major général	•	•	1	595,000 •	237,757 96	357,242 04	
— des provinces et des places	•	•	2	280,642 70	114,295 75	166,346 95	
Intendance militaire	•	•	3	110,644 •	45,840 54	64,803 66	
Service de santé et administration des hôpitaux.	•	•	4	540,404 15	150,691 08	209,712 07	
Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spé- ciale	•	•	5	22,000 •	2,000 •	20,000 •	
<i>Soldes et habillement des diverses armes.</i>							
		2					
Infanterie	•	•	1	11,251,000 •	5,994,559 45	5,256,440 55	
Cavalerie	•	•	2	5,164,609 •	1,697,195 02	1,536,804 98	
Artillerie	•	•	3	5,015,000 •	1,336,425 54	1,458,574 66	
Génie	•	•	4	785,000 •	373,260 94	407,759 06	
Gendarmerie	•	•	5	1,808,000 •	878,644 05	929,555 95	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>							
		3					
Masse de pain	•	•	1	1,815,517 84	1,413,905 64	599,612 20	
— de fourrages	•	•	2	5,272,060 •	5,105,516 40	168,485 60	
— d'entretien du harnachement, traite- ment et ferrure des chevaux	•	•	3	85,000 •	55,030 28	47,949 72	
À REPORTER.				26,852,208 60	15,777,502 15	11,054,700 56	

GUERRE (suite). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	26,852,248 00	15,777,502 15	11,054,706 56	
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités (suite).</i>	II (suite).	3 (suite).					
Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement	"	"	4	504,500 "	124,825 46	170,674 54	
— de casernement des chevaux	"	"	5	87,000 "	54,069 16	52,950 84	
— — des hommes	"	"	6	775,528 "	640,655 89	154,692 11	
Frais de route et de séjour des officiers	"	"	7	86,000 "	19,412 17	66,587 85	
Transports généraux et autres	"	"	8	275,000 "	175,905 19	99,094 81	
Primes de rengagement	"	"	9	2,000 "	60 "	1,940 "	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	"	"	10	70,000 "	66,585 98	5,416 02	
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route	"	"	11	800,000 "	670,506 20	129,695 80	
Remonte	"	"	12	999,470 "	871,210 07	128,259 05	
Frais de bureau et d'administration des corps.	"	"	15	528,000 "	149,129 65	178,870 55	
École militaire.	III.						
Traitements et indemnités	"	"	1	55,425 99	17,111 82	18,514 17	
Enseignement	"	"	2	69,049 55	55,819 11	55,250 22	
Solde des élèves	"	"	5	40,719 75	20,151 56	29,568 59	
Dépenses d'administration.	"	"	4	25,729 95	21,555 55	2,176 58	
Matériel du service de santé et des hôpitaux.	IV.						
Pharmacie centrale	"	"	1	190,000 "	181,750 55	8,260 45	
Solde, supplément de solde et pain des mili- taires malades.	"	"	2	857,675 "	415,456 14	424,218 86	
Loyer des bâtiments et réparations	"	"	5	15,500 "	10,901 15	2,598 87	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.						
Matériel de l'artillerie	"	"	1	1,525,000 "	1,050,152 99	485,847 01	
— du génie	"	"	2	1,787,000 "	1,491,056 51	295,943 49	
A REPORTER.				55,090,606 09	21,758,572 86	15,552,055 85	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
REPORT.	55,000,000 00	21,758,572 80	15,552,055 85	
Traitements divers et pensions.	VI.					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme . etc.	°	1	272,484 51	101,053 35	170,848 98	
Traitement des aumôniers.	°	2	32,500 "	9,073 "	22,825 "	
— d'employés temporaires.	°	3	2,500 "	1,041 67	1,438 55	
Pensions civiles	°	4	15,000 "	11,954 91	5,045 00	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo	°	5	21,215 60	5,170 81	10,055 88	
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VII	Uniq.	55,603 51	30,811 41	18,881 90	
Dépenses extraordinaires et éventuelles jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848	(a 2,200,000 "	"	2,200,000 "	
Crédits ouverts au Ministère de la Guerre, pour dépenses à faire au fur et à mesure des besoins de l'armée, à charge d'en rendre compte.	"	12,707,497 "	12,707,497 "	
TOTAUX.	57,690,000 "	54,052,507 00	3,057,652 01	a) Une loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 109, a ouvert au Département de la Guerre un crédit supplémentaire de 9 millions de francs. En conséquence de l'art. 2 de ladite loi, portant que « Le Roi déterminera par des arrêtés l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget, selon les besoins réels du service » une somme de francs 6,300,000 a été prélevée sur les 9 millions, par divers arrêtés, et répartie entre les allocations primitives de divers articles du Budget.

Le Budget de la Guerre a été fixé, par la loi du 1^{er} janvier 1848, *Moniteur* n° 0, à la somme de . . . fr. 28,600,000 *

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 9,000,000 *

TOTAL. fr. 57,690,000 *

FINANCES. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 °	17,500 °	3,500 °	
Traitement des fonctionnaires et employés, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués par la loi du Budget fr. 497,000 °	"	2	501,000 °	500,995 25	4 75	
Travail extraordinaire 4,000 °	"	3				
Frais de tournée.	"	4	8,000 °	5,455 50	2,546 70	
Matériel	"	5	40,000 °	39,848 20	151 80	
Service de la monnaie	"	6	7,200 °	5,701 57	1,498 43	
Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles brisées et frais de comptage.	"	7	10,000 °	8,583 42	1,416 58	
Magasin général des papiers	"	8	135,500 °	132,805 42	694 58	
Rédaction de documents statistiques.	"	9	11,000 °	10,999 91	° 09	
Publication de ces documents.	"	10	9,800 °	9,765 46	34 54	
Achat de matière et frais de fabrication de pièces de cuivre	"	11	(a 300,000 °	155,042 75	164,957 27	a) Le crédit primitif a été augmenté de 20,000 francs par la loi du 9 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 151.
Frais de rédaction et de publication d'une statistique financière de 1830 à 1847.	"		8,000 °	"	8,000 °	
Administration du trésor dans les provinces.						
Traitement des directeurs	"	1	86,550 °	86,550 °	"	
Caisse générale de l'État	"	2	250,000 °	"	250,000 °	
Administration des contributions directes, douanes et accises.						
Surveillance générale. — Traitements	"	1	357,500 °	200 °	557,300 °	
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	2	500,500 °	"	500,500 °	
Service des contributions directes et de comptabilité. — Traitements fixes	"	3	651,600 °	"	651,600 °	
Remises et indemnités	"	4	1,658,500 °	"	1,658,500 °	
Service des douanes. — Traitements.	"	5	4,107,200 °	7,317 81	4,099,882 10	
Service de la recherche maritime. — Traitements	"	6	61,600 °	"	61,600 °	
Service des accises. — Traitements	"	7	709,700 °	"	709,700 °	
A REPORTER.			9,212,400 °	900,765 07	8,251,686 93	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REP. INT.	9,212,450 »	930,765 67	8,251,680 93	
Administration des contributions, etc (suite).	III	(suite)				
Service des poids et mesures - Traitements.	»	8	49,900 »	»		
Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent — Traitements	»	9	49,700 »	»		
Honoraires fixes des avocats de l'administration	»	10	40,000 »	55,762 50	94,081 00	
Suppléments de traitements	»	11	24,970 »	51,546 16		
Frais de bureau et de tournée (a	»	12	164,540 »	167,920 25		
Indemnités et primes	»	13	261,200 »	124,452 59	156,747 41	a) Les crédits portés aux articles 1 à 12 inclusivement du chap. III, peuvent être remis et transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'arrêté royal du 31 dec. 1846, n° 1. <i>Moniteur</i> du 7 janv. 1847, n° 7, réglant l'organisation de l'administration des contributions dans les provinces
Police douanière.	»	14	5,000 »	»	5,000 »	
Matériel	»	15	158,000 »	85,306 07	52,693 05	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	»	16	51,000 »	27,505 58	5,494 02	
Exécution des travaux et acquisition du matériel nécessaire à l'effet de garantir l'entrepôt d'Anvers contre les dangers de l'incendie	»	17	50,000 »	17,161 09	12,858 51	
Traitements anticipés d'employés du service sédentaire, année 1846	»	18	b) 22,066 98	»	22,066 98	
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement	»	1	556,200 »	2,100 »	554,100 »	
— — du timbre	»	2	54,700 »	656 »	54,044 »	
— — du domaine	»	3	82,500 »	1,997 54	80,502 46	
— des agents forestiers	»	4	211,900 »	1,000 »	240,900 »	c) Par la même loi, le crédit primitif a été augmenté de 12,000 fr pour payer les frais d'exécution des lois sur le timbre des effets de commerce, des coupures et de warrants.
Remises des receveurs, frais de perception	»	5	840,000 »	»	840,000 »	
— des greffiers	»	6	46,000 »	19,416 35	26,583 45	
Frais de bureau des directeurs	»	7	20,000 »	20,000 »	»	
Matériel	»	8	c) 45,000 »	50,975 41	12,026 59	d) Par l'arrêté royal du 8 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 72, le crédit de 50,000 francs, affecté au service des plantations, a été transféré au Budget des Travaux Publics de l'exercice 1848, ou il forme l'article 1 ^{er} bis du chap. II, sect. 1 ^{re} .
Frais de poursuites et d'instances	»	9	55,000 »	38,546 08	16,655 92	
Dépenses du domaine	»	10	78,500 »	22,504 07	55,795 95	
Palais de Bruxelles et de Tervuren	»	11	21,000 »	15,577 21	7,622 70	
Service des plantations.	»	12	d) »	»	»	
A R' PORTER	11,877,116 98	1,600,589 47	10,276,527 51	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			11,877,116 98	1,000,589 47	10,276,527 51	
Pensions et secours.	V.					
Pensions civiles	"	1	1,320,000 "	1,310,009 96	5,990 04	
Secours	"	2	5,000 "	5,000 "	"	
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget.</i>	VI.	Uniq	14,000 "	13,948 90	51 10	
<i>Renouvellement partiel et complément du matériel de l'hôtel des monnaies.</i>	VII.	1	(a) 91,500 "	82,023 04	9,277 56	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 8 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 417.
Traitement des employés du timbre. (Exercice 1846)	"	2	b) 85 55	"	85 55	
Remises des greffiers. (Exercice 1847)	"	5	2,000 "	"	2,000 "	b) Les crédits du chap. VII, art. 2 à 10, et du chap. VIII, ont été ouverts par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200.
Frais d'emballage, transports, etc.	"	4	2,700 "	"	2,700 "	
<i>Capitaux et intérêts à payer par le Gouvernement, par suite d'arrêts ou de jugements.</i>						
Créance de la fabrique de l'église de Middelbourg	"	5	55,000 "	"	55,000 "	
Créance des époux Hagelsteen	"	6	2,725 75	"	2,725 75	
— des héritiers de la veuve de Formanoire	"	7	5,509 44	"	5,509 44	
— de la ville d'Ath. — Affaire du marquis de Gages.	"	8	5,128 01	"	5,128 01	
— des communes de Petit-Rechain et de Dison.	"	9	6,401 "	"	6,401 "	
— de la fabrique de l'église de St-Martin, à Liège.	"	10	11,000 "	"	11,000 "	
<i>Remises et frais du caissier général de l'État, pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848.</i>	"	VIII.	(c) 525,950 40	"	525,950 40	
TOTAUX.			15,702,675 58	3,017,570 97	10,685,104 61	

Montant du Budget des Finances, fixé par la loi du 29 décembre 1847, <i>Moniteur</i> n° 365, à la somme de fr.	13,051,450 "
Montant du crédit pour les plantations, transféré au Budget des Travaux publics	50,000 "
	12,981,450 "
Montant des crédits supplémentaires	721,225 58
TOTAL. fr.	13,702,675 58

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1848.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-Valeurs.						
Non-valeurs sur le foncier	1.	1	500,000	95,000	204,531	Les crédits de ce Budget ne sont point limitatifs.
— sur l'impôt personnel		2	570,000	"	570,000	
— sur les patentes		5	80,000	"	80,000	
Décharge ou remises aux bateliers en non-activité.		4	50,000	"	50,000	
Non-valeurs sur les redevances des mines . .		5	10,000	105	15,895	
Remboursements.						
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.	II.	1	50,000	(a) 122,754 65	"	a) La dépense excède le crédit de fr. 95,086 84. Cet excédant est déduit du total des sommes disponibles aux autres articles.
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en dés-hérence, etc.		2	250,000	125,030 10	120,960 84	
Remboursement des postes aux offices et rangers.		3	75,000	20,581 05	54,418 95	
Remboursement du péage sur l'Escaut . . .		4	800,000	"	800,000	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux), pour mémoire		5	"	552 10	"	
A déduire l'excédant de dépense au chap. II, art. 1 ^{er}			"	"	95,086 84	
TOTAUX.			1,051,000	562,481 05	1,588,518 95	Le Budget des Remboursements et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 29 décemb. 1847, <i>Moniteur</i> n° 363, à la somme indiquée ci-contre.

RÉCAPITULATION. — EXERCICE 1848.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	52,702,871 25	51,275,835 47	1,427,035 78	
Dotations	5,458,799 44	3,441,535 52	17,265 92	
Ministère de la Justice	12,009,395 •	12,052,494 90	946,000 10	
— des Affaires Étrangères	2,719,274 •	2,561,096 75	158,177 27	
— des Travaux publics	17,068,444 45	15,882,919 68	1,785,524 75	
— de l'Intérieur	8,550,567 03	7,060,404 22	509,872 81	
— de la Guerre	57,000,000 •	54,652,567 99	3,057,632 01	
— des Finances	15,702,675 58	5,017,570 07	10,685,104 61	
Remboursements et Non-Valeurs	1,951,000 •	562.431 05	1,588,518 95	
	131,431,826 71	111,195,794 55	30,236,032 18	
<i>Fonds spéciaux. (Le développement s'en trouve à la suite du Budget des Travaux publics, page 108)</i>	10,605,611 58	6,898,198 12	3,707,413 20	
TOTAUX	142,037,438 09	118,093,992 65	23,943,445 44	

(124)

(125)

ÉTAT

DE

LA SITUATION DU BUDGET DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1849,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.



DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,559,750 »
Personnel	9,200,400 »
Patentes	5,100,900 »
Redevances sur les mines	207,900 »
Douanes	10,945,000 »
Droits de consommation sur les boissons distillées	900,000 »
Sel	4,800,000 »
Vins étrangers	2,100,000 »
Eau-de-vie étrangère	200,000 »
ACCISES	5,800,000 »
— indigène	6,500,000 »
Bières et vinaigres	3,000,000 »
Sucres	5,000 »
Timbres sur les quittances	1,000 »
— sur les permis de circulation	130,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	200,000 »
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	10,000 »
Recettes accidentelles	10,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,200,000 »
Greffe	300,000 »
Hypothèques	1,600,000 »
Successions	5,300,000 »
Timbres	3,000,000 »
Amendes	175,000 »
Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement	70,000 »
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	140,000 »
Produits des examens	85,000 »
— des brevets d'invention	15,000 »
— des diplômes des artistes vétérinaires	1,000 »
PÉAGES.	
DOMAINES.	
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	850,000 »
— de la Sambre canalisée	620,000 »
— du canal de Charleroy	1,465,000 »
— — de Mons à Condé	120,000 »
— des droits de bacs et passages d'eau	90,000 »
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	1,850,000 »
A REPORTER.	89,340,050 »

pour l'exercice 1849, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1849.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS DE 1849.	RESTE A RECOURRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
10,391,067 03	7,068,682 07	18,559,750 "	"	"	
5,169,841 15	4,050,558 85	9,200,400 "	"	"	
1,493,711 27	1,607,188 75	5,100,900 "	"	"	
15,535 60	194,566 51	207,900 "	"	"	
7,095,544 41	4,041,455 59	12,035,000 "	1,090,000 "	"	
861,845 "	58,155 "	900,000 "	"	"	
3,069,047 41	1,550,552 59	4,600,000 "	"	200,000 "	
1,450,201 40	640,798 51	2,100,000 "	"	"	
183,487 29	66,512 71	250,000 "	50,000 "	"	
2,278,470 40	1,571,529 60	5,650,000 "	"	150,000 "	
4,554,550 05	1,715,469 07	6,250,000 "	"	250,000 "	
2,230,090 55	1,540,965 47	5,800,000 "	800,000 "	"	
5,534 75	1,465 25	5,000 "	"	"	
615 60	584 40	1,000 "	"	"	
85,550 08	46,469 92	150,000 "	"	"	
52,084 27	147,915 75	200,000 "	"	"	
19,182 05	5,817 05	25,000 "	15,000 "	"	
6,267,550 24	5,155,669 76	9,401,000 "	"	790,000 "	
205,409 12	102,800 88	308,500 "	8,500 "	"	
997,522 70	498,677 50	1,496,000 "	"	104,000 "	
4,520,535 64	2,160,564 56	6,480,700 "	1,180,700 "	"	
1,855,273 41	917,726 59	2,753,000 "	"	247,000 "	
74,252 21	57,247 79	111,500 "	"	63,500 "	
54,957 80	5,842 20	60,800 "	"	9,200 "	
84,995 49	42,004 51	127,000 "	"	15,000 "	
40,161 68	20,058 52	60,200 "	"	24,800 "	
21,533 20	10,466 71	32,000 "	17,000 "	"	
990 "	510 "	1,500 "	500 "	"	
521,178 78	260,821 22	782,000 "	"	68,000 "	
344,856 72	173,143 28	518,000 "	"	102,000 "	
653,284 08	516,715 92	950,000 "	"	515,000 "	
77,179 59	58,820 41	116,000 "	"	4,000 "	
55,476 94	26,523 06	80,000 "	"	10,000 "	
1,024,497 04	515,502 06	1,540,000 "	"	510,000 "	
56,414,849 88	55,218,100 12	89,632,950 "	3,161,500 "	2,869,500 "	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	80,540,050 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	5,200,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	512,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits du chemin de fer	15,551,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées	1,500 "
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 "
— de créances ordinaires	200,000 "
Prix de vente d'objets mobiliers et transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en dés- hérence, épaves.	200,000 "
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1855, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822, et des lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846	200,000 "
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de minerai de fer, de terre et de sable	1,100,000 "
Fermages de biens fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrrages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	400,000 "
Produit de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 "
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires.	50,000 "
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	100 "
— volontaires.	100 "
Abonnement au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des Lois</i>	40,000 "
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques sur les transcriptions d'actes de mutation.	25,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	120,000 "
Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4%, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	557,520 "
Intérêts des capitaux tenus en réserve, jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842	290,500 "
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	480,000 "
— des actes des commissariats maritimes	40,000 "
— des droits de pilotage et de fanal.	575,000 "
— de la fabrication de pièces de cuivre.	145,000 "
Intérêts attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la Société générale pour favoriser l'in- dustrie nationale (loi du 22 mai 1848).	400,000 "
Moitié des intérêts du cautionnement de 2,000,000 de francs de la Société de la Dendre.	42,750 "
Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000 "
A REPORTER.	115,680,420 "

pour l'exercice 1849, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1849.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS DE 1849.	RESTE A RECOURRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
56,414,840 88	35,218,100 12	89,652,950 "	5,161,500 "	2,869,500 "	
2,274,084 14	1,225,015 86	3,500,000 "	300,000 "	"	
119,082 17	57,017 85	177,000 "	"	155,000 "	
8,422,556 05	4,907,645 95	13,350,000 "	"	2,201,000 "	
446 55	255 45	700 "	"	800 "	
59,817 73	19,182 27	59,000 "	"	61,000 "	
840,460 41	110,559 59	951,000 "	751,000 "	"	
147,247 50	73,752 50	221,000 "	21,000 "	"	
99,450 "	50,550 "	150,000 "	"	50,000 "	
406,895 61	205,104 30	610,000 "	"	490,000 "	
158,547 26	82,452 74	241,000 "	"	159,000 "	
46,717 67	25,542 33	70,060 "	10,060 "	"	
45,977 86	4,022 14	50,000 "	"	"	
111 18	48 82	160 "	60 "	"	
53 16	46 84	100 "	"	"	
25,855 47	12,166 55	56,000 "	"	4,000 "	
14,579 01	9,420 99	24,000 "	"	1,000 "	
"	120,000 "	120,000 "	"	"	
557,520 "	"	557,520 "	"	"	
150,161 20	149,538 80	299,500 "	"	"	
283,856 96	283,856 96	567,715 92	87,715 92	"	
"	40,000 "	40,000 "	"	"	
"	575,000 "	575,000 "	"	"	
"	145,000 "	145,000 "	"	"	
424,111 11	100,000 "	524,111 11	124,111 11	"	
4,500 "	58,250 "	42,750 "	"	"	
151,023 47	108,976 55	240,000 "	"	"	
70,587,482 39	41,557,082 64	112,144,565 03	4,455,445 03	5,971,500 "	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
faits au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	115,660,420 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES, ETC.	
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 »
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	25,000 »
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	
Frais de poursuites et d'instances	5,000 »
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	155,000 »
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	6,000 »
— — — — des provinces	7,000 »
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	160,000 »
Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents et d'enfants trouvés	1,000 »
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	54,200 »
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete.	148,500 »
Abonnement provisoire des provinces pour le service des ponts et chaussées	61,200 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	852,400 »
Recettes accidentelles	290,000 »
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	156,800 »
Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons.	25,600 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1849	160,000 »
	115,807,020 »
FONDS SPÉCIAL.	
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845	900,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Restant disponible à l'expiration de l'exercice 1846, sur la somme de fr. 437,445 07 c, transportée en recette à ce dernier exercice, avec affectation des dépenses spéciales, par l'art. 8, § 2, de la loi du 18 juillet 1849, portant règlement définitif de l'exercice 1845.	100,459 51
	116,906,459 51

pour l'exercice 1849, et les recettes effectives, contenant les versements
septembre 1849.

VERSEMENTS des HUIT PREMIERS MOIS DE 1849.	RESTE A RECOURRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
70,587,482 59	41,557,082 04	112,144,565 03	4,455,445 03	5,971,500 "	
452 33	567 07	1,000 "	"	"	
51,705 68	48,204 32	100,000 "	"	"	
146,554 58	75,665 42	220,000 "	170,000 "	"	
10,124 48	5,875 52	10,000 "	"	9,000 "	
815 24	484 76	1,500 "	"	5,700 "	
101,217 05	50,762 05	152,000 "	17,000 "	"	
4,731 67	2,268 33	7,000 "	1,000 "	"	
4,328 30	2,671 61	7,000 "	"	"	
84,032 97	45,047 05	128,000 "	"	52,000 "	
2,877 08	1,122 92	4,000 "	3,000 "	"	
2,050 05	949 35	3,000 "	2,000 "	"	
35,517 17	18,682 83	54,200 "	"	"	
"	"	"	"	148,300 "	
"	61,200 "	61,200 "	"	"	
41,841 05	810,558 95	852,400 "	"	"	
175,946 03	114,053 57	290,000 "	"	"	
"	156,800 "	156,800 "	"	"	
6,500 "	17,100 "	23,600 "	"	"	
"	160,000 "	160,000 "	"	"	
71,256,858 26	43,125,206 77	114,582,065 03	4,649,345 03	6,164,300 "	
95,958 30	46,061 70	140,000 "	"	760,000 "	
109,439 51	"	109,439 51	"	"	
71,460,256 07	43,171,268 47	114,651,504 54	4,649,345 03	6,924,300 "	
			2,274,054 97		

(132)

(133)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1849,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.



GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dette publique	20,782,776 85	8,225,070 02	21,558,797 25
DOTATIONS <ul style="list-style-type: none"> Liste civile Sénat Chambre des Représentants Cour des Comptes 	2,761,522 75 40,000 " 438,650 " 155,657 "	1,854,215 12 15,000 " 345,879 85 96,591 92	917,107 65 27,000 " 94,770 17 59,205 08
Département de la Justice	13,193,200 16	6,212,676 40	6,980,525 76
— des Affaires Étrangères et de la Marine	2,159,742 54	1,244,752 70	915,000 55
— de l'Intérieur	7,148,960 47	5,154,786 25	5,094,174 24
— des Travaux publics	16,518,914 15	6,775,145 80	9,745,770 55
A REPORTER. fr.	72,189,225 70	27,898,805 71	44,290,417 99

de l'exercice 1849, à l'époque du 1^{er} septembre 1849.**OBSERVATIONS.**

Le Budget de la Cour des Comptes a été fixé, par la loi du 28 décembre 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 365	fr	151,000	,
Par l'article unique de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200, le crédit de 4,000 francs ouvert à l'article 7 du chapitre IV du Budget des Jotat uns, a été augmenté de		3 757	
	Fr	155,657	,

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 17 lévrier 1849, <i>Moniteur</i> du 18, n° 49, à		12,153,200	16
1° Par l'article unique de la loi du 6 avril 1849, <i>Moniteur</i> du 7, n° 97, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour dépenses d'appropriation, d'ameublement et d'administration des écoles de Ruysselede, pour les mendiants vagabonds, âgés de moins de 18 ans, de		195,000	,
2° Par l'article 1 ^{er} , § 1, de la loi du 17 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 170, il a été ouvert un crédit supplémentaire et à titre d'avance, pour la fabrication des toiles destinées à l'exportation, de		800,000	,
3° Par l'article unique de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 21, n° 202, il a été ouvert un crédit pour la liquidation de dépenses arriérées concernant les exercices 1844, 1845 et 1846, dont les Budgets sont clos, et ce conformément au tableau joint à ladite loi		45,000	
	Fr	13,193,200	16

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 6 avril 1849, <i>Moniteur</i> du 7, n° 97, à	fr	6,074,263	33
1° Ensuite de l'article 1 ^{er} de l'arrêté royal du 13 mars 1849, <i>Moniteur</i> du 16, n° 75, le service des poids et mesures est rentré dans les attributions du Département de l'Intérieur, à partir du 1 ^{er} avril 1849 en conséquence, la somme de 55,550 francs a été déduite du Budget du Département des Finances pour 1849 et transférée à celui du Département de l'Intérieur pour le même exercice		55,550	
2° Par l'art. 2 de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, le Budget a été augmenté de la somme de fr 19 147 14 c ^s , qui est répartie sur les articles 39 et 40 du chapitre VI et l'article 113 du chapitre XXIV		19,147 14	
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, il a été ouvert un crédit de 1,000,000 de francs, pour aider au maintien du travail agricole, industriel et artistique, etc. Toutefois l'article 2 porte que la moitié de ce crédit (500,000 francs) sera prélevée sur l'excédant de ressources prévu par l'exercice 1849, et formera l'article 114 du Budget du Ministère de l'Intérieur pour cet exercice, et que l'autre moitié sera rattachée au Budget de l'exercice 1850 » C ⁱ		500,000	
4° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, il a été ouvert un crédit destiné à couvrir une partie des dépenses de l'armement et de l'équipement de la garde civique, de		500,000	
	Fr	7,148,960	47

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 22 avril 1849, <i>Moniteur</i> du 24, n° 114, à	fr	16 424 814	13
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 avril 1849, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94, il a été ouvert un crédit de 80,000 francs, destiné à améliorer le régime des eaux du sud de Bruges, et destiné à augmenter celui de 380,000 francs, ouvert au Département des Travaux Publics, par la loi du 28 mars 1847 C ⁱ		80,000	
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 17, n° 198, il a été ouvert un crédit supplémentaire, à l'effet de pourvoir aux dépenses du conseil des mines, de		14,100	,
	Fr	16,518,914	13

Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT. fr.	72,189,223 70	27,898,805 71	44,290,417 99
Département de la Guerre	27,085,000 »	10,802,562 84	10,282,437 16
— des Finances	12,655,914 92	1,347,220 57	(a) 11,308,694 55
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs	1,918,000 »	42,618 50	(b) 1,875,381 50
TOTAL DES BUDGETS.	115,848,138 62	46,091,207 62	67,756,951 »

de l'exercice 1849, à l'époque du 1^{er} septembre 1849.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 16 février 1849, <i>Moniteur</i> du 18, n° 40, à fr.	12,853,434 25
Ensuite de l'arrêté royal du 13 mars 1849, <i>Moniteur</i> du 16, n° 75, il a été transféré au Département de l'Intérieur (voir l'observation audit Département), à déduire	55,550 "
	Fr. 12,507,884 25
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour diverses natures de dépenses, de	58,029 67
	Fr 12,655,914 92

a et b.) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

NB. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnancées et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes.

(138)

(139)

Annexe à l'état n° 8.

EXERCICE 1849.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Service de la dette.	1.					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes, créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1	500,000 "	"	500,000 "	
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 3 novembre 1842.	"	2	846,560 "	"	846,560 "	
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2 $\frac{1}{2}$ p. ‰, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	"	3	5,502,640 78	"	5,502,640 78	
Frais relatifs à cette dette.	"	4	5,000 "	"	5,000 "	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. ‰, autorisé par la loi du 18 juin 1856 1,200,000 "	"	5	1,500,000 "	260,640 "	1,259,560 "	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000 "	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	"	6	5,000 "	421 16	2,578 84	
Intérêts de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital approximatif de 7,624,000 francs, à émettre en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846. Depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} août 1849. 1,025,500 "	"	7	1,564,412 "	634,947 "	729,465 "	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, pendant la même période 541,105 "	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	"	8	22,750 "	2,019 87	20,750 15	
A REPRÉSENTER.			9,542,562 78	898,028 03	8,644,534 75	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	9,542,362 78	898,028 05	8,644,334 75	
Service de la dette (suite).	I					
Intér. de l'emp. de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849)	(suite.)					
5,622,500 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt pendant la même période		9	4,547,000 »	1,758,800 »	2,608,200 »	
724,500 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt		10	108,555 55	14,059 06	94,274 27	
Intérêts de l'emprunt de francs 28,621,715 40 c. à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849)						
1,192,571 60						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, pendant la même période		11	1,431,085 92	572,454 57	858,051 55	
238,514 52						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt.		12	57,500 »	4,678 59	52,821 41	
Intérêts de la dette de 95,442,852 francs, à 4 ½ p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844, Bull. offic. n° 42 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849)						
5,570,106 20						
Dotation de l'amortissement de cette dette pendant la même période		13	4,374,465 15	1,740,785 25	2,624,677 88	
705,556 95						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)		14	12,500 »	»	12,500 »	
Intérêts de l'emprunt de francs 24,650,000, à 4 ½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, Bull. offic. n° 44 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849) 5,174,600 »						
5,174,600 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital, pendant la même période. 552,755 55		15	5,527,555 55	1,410,055 55	2,116,400 »	
552,755 55						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)		16	10,835 55	»	10,855 55	
Intérêts des deux emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, pour la période du 1 ^{er} novembre 1849, sur un capital approximatif de 57,768,000 francs.		17	1,888,400 »	»	1,888,400 »	
Frais relatifs au paiement des intérêts de ces deux emprunts		18	2,500 »	»	2,500 »	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante.		19	550,000 »	825 »	549,175 »	
Rentes viagères		20	4,975 56	»	4,975 56	
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		21	1,765 87	»	1,765 87	
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842).		22	105,820 10	»	105,820 10	
Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.		25	21,164 02	»	21,164 02	
A REPORTER.			25,066,057 17	6,589,545 65	19,576,493 54	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			25,000,037 17	6,389,543 03	19,576,493 54	
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.			103,000 "			
Pensions civiles et autres accordées avant 1830			100,000 "			
Pensions civiles.			145,000 "			
— militaires et pensions des Indes.		24	3,517,000 "	1,641,410 50	1,675,589 44	
— de l'ordre de Léopold.			25,000 "			
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite			525,000 "			
Arriérés de pensions de toute nature			5,000 "			
Remboursement à faire au trésor néerlandais en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 18 avril 1849.		25	2,530 68	2,530 68	"	
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)			21,700 "			
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)		26	37,200 "	18,425 80	18,774 20	
Secours annuels (<i>jaartijksche onderstanden</i>)			4,550 "			
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et par des contribuables, etc., pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc.			587,000 "			
Intérêts arriérés sur des exercices clos		27	300,000 "	175,045 99	216,954 01	
Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		28	70,000 "	184 06	69,815 04	
TOTAUX.			29,782,776 85	8,225,150 62	21,557,626 23	Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 30 déc. 1848, <i>Moniteur</i> n° 566, à la somme indiquée ci-contre.

DOTATIONS. — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Liste civile	I.	1	2,751,522 75	1,854,215 12	917,107 63	
Sénat	II.	2	40,000 »	15,000 »	27,060 »	
Chambre des Représentants	III.	5	438,650 »	345,879 85	94,770 17	
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	»	4	50,000 »	51,855 28	18,166 72	
Personnel des bureaux	»	5	81,000 »	51,154 64	29,865 56	
Matériel et dépenses diverses	»	6	16,900 »	10,000 »	6,900 »	
Pensions	»	7	(a) 7,757 »	5,424 »	4,555 »	(a) Le crédit primitif a été augmenté de 5,757 fr. par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200.
TOTAUX.			5,585,620 75	2,287,486 87	1,098,142 88	

Montant du Budget des Dotations, fixé par la loi du 28 décembre 1848, *Moniteur* n° 365, à fr. 3,581,872 75

Montant du crédit supplémentaire ouvert à l'art. 7 du chap. IV. 5,757 »

TOTAL. fr. 3,585,620 75

JUSTICE. — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	°	1	21,000 °	14,000 °	7,000 °	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	°	2	184,550 °	121,471 98	63,078 02	
Matériel	°	3	25,000 °	22,083 08	16 92	
Frais d'impression des recueils statistiques . .	°	4	10,000 °	3,334 89	6,665 11	
Frais de route et de séjour	°	5	6,000 °	2,215 42	3,784 58	
Ordre judiciaire.						
	II.					
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	°	6	229,500 °	110,250 °	119,250 °	
— (<i>Matériel</i>)	°	7	6,750 °	3,625 °	3,125 °	
Cour d'appel (<i>Personnel</i>)	°	8	606,600 °	302,300 °	304,300 °	
— (<i>Matériel</i>)	°	9	18,000 °	9,800 °	8,200 °	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce . .	°	10	1,076,125 °	528,912 47	547,212 53	
Justices de paix et tribunaux de police . . .	°	11	355,940 °	277,083 °	278,853 °	
Justice militaire.						
	III.					
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	°	12	27,111 84	13,233 44	11,858 40	
— (<i>Matériel</i>)	°	13	2,500 °	1,500 °	1,000 °	
Auditeurs militaires et prévôts	°	14	52,297 46	16,228 99	16,068 47	
Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière	°	15	3,540 °	1,770 °	1,770 °	
Frais de justice.						
	IV.					
Frais d'instruction et d'exécution	°	16	646,585 °	71,003 75	575,579 25	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassa- tion, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations pu- bliques	°	17	52,613 °	21,743 36	10,871 64	
Palais de justice.						
	V.					
Constructions, réparations et loyer de locaux.	°	18	45,000 °	950 °	44,050 °	
A REPORTER.			3,526,914 50	1,524,429 38	2,002,484 02	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	5,526,014 50	1,524,429 58	2,002,484 92	
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	"	19	96,000 "	66,575 00	29,425 01	
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts</i> de la Cour de Cassation	"	20	5,000 "	2,400 "	600 "	
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions, circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	"	21	9,000 "	5,198 43	3,801 57	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	"	22	160,000 "	72,290 00	87,709 10	
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	"	25	12,000 "	12,000 "	"	
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas	"	24	5,000 "	1,775 "	1,225 "	
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, bourses et demi-bourses affectées à ces établissements, à l'exception du personnel et des bourses du séminaire de Liège	"	25	575,710 55	152,175 "	221,535 55	
— inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,068 francs pour revenus de cures	"	26	5,508,275 51	1,659,081 52	1,669,195 79	
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	"	27	441,000 "	177,276 49	263,723 51	
Culte protestant et anglican. (<i>Personnel</i>)	"	28	47,871 "	25,958 "	25,955 "	
Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	"	29	10,029 "	2,256 46	7,792 54	
Culte israélite. (<i>Personnel</i>)	"	50	8,600 "	4,500 "	4,500 "	
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	"	51	900 "	150 "	750 "	
Pensions et secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses.	"	52	159,000 "	65,254 75	73,745 25	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	"	55	50,000 "	1,579 00	28,620 10	
A REPORTER.	8,172,500 16	3,750,458 92	4,421,841 24	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	8,172,500 16	5,750,458 02	4,421,841 24	
Établissements de bienfaisance (suite).	IX (suite)					
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	»	34	85,000 »	25,251 55	59,748 45	
Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	»	35	1,000 »	»	1,000 »	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	36	145,000 »	18 00	144,981 10	
Subsides pour le patronage des condamnés libérés	»	37	50,000 »	9,780 82	40,219 18	
Dépenses d'appropriation, d'ameublement et d'administration des écoles de réforme de Ruyslede, pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.	»	37 bis	(a) 105,000 »	76,167 95	118,852 05	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 6 avril 1849, Moniteur n° 97.
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	»	38	1,600,000 »	506,422 71	1,093,577 29	
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	»	39	54,000 »	1,032 55	52,967 45	
Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants.	»	40	24,000 »	1,696 38	22,303 62	
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des autres fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	»	41	7,500 »	1,445 60	6,054 40	
Traitements des employés attachés au service domestique	»	42	420,000 »	272,640 24	147,359 76	
A REPORTER.	10,733,800 16	4,644,915 62	6,088,884 54	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	10,733,800 16	4,644,915 62	6,088,884 54	
Prisons (suite).						
SECTION 1^{re}. — Service domestique (suite).						
X (suite).						
Frais d'impressions et de bureau.	"	43	10,000 "	2,350 55	7,660 05	
Constructions nouvelles, réparations et entre- tien des bâtiments	"	44	650,000 "	243,570 16	586,429 84	
Honoraires et indemnités de route aux archi- tectes, pour la rédaction des projets de pri- sons, la direction et la surveillance journali- ère des constructions	"	45	13,500 "	6,550 66	6,945 34	
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	46	5,500 "	3,560 26	2,139 74	
Achat et entretien du mobilier dans les prisons.	"	47	40,000 "	4,214 84	35,785 16	
SECTION 2. — Service des travaux.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	"	48	(a) 1,370,000 "	1,181,147 57	188,852 45	a) Par la loi du 17 juin 1849, <i>Moni- teur</i> n° 170, le crédit primitif de cet article a été augmenté d'une somme de 800,000 francs à titre d'a- vance, pour la fa- brication de toiles destinées à l'ex- portation.
Gratifications aux détenus.	"	49	190,000 "	80,000 "	101,000 "	
Frais d'impressions et de bureau.	"	50	5,000 "	1,454 80	3,565 14	
Traitements et tantièmes des employés.	"	51	87,400 "	49,010 81	38,589 19	Cette fabrication aura lieu dans les prisons, avec le concours des ou- vriers limiers des Flandres, qui se- ront principale- ment chargés, à domicile, de l'ex- portation du tis- sage.
Frais de police.						
XI.						
Mesures de sûreté publique	"	52	58,000 "	50,000 "	28,000 "	
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	55	5,000 "	872 76	4,127 24	
Dépenses arriérées, concernant les exercices 1844, 1845 et 1846, dont les Budgets sont clos.	XIII.	54	(b) 45,000 "	15,875 95	51,126 05	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 202.
TOTAUX.	13,193,200 16	6,270,287 84	6,922,912 32	

Le Budget de la Justice a été fixé, par la loi du 16 juillet 1849. *Moniteur* n° 202, à la somme de . . fr. 12,153,200 16
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,040,000 "

TOTAL. fr. 13,193,200 16

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	°	1	21,000 °	14,000 °	7,000 °	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	°	2	107,050 °	69,947 51	57,102 49	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	°	5	19,555 °	11,077 50	7,677 50	
Secours à des fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse	°	4	1,000 °	°	1,000 °	
Matériel	°	5	57,600 °	25,915 06	11,684 94	
Achat de décorations de l'Ordre de Léopold.	°	6	8,000 °	5,552 00	4,647 10	
Traitement des agents politiques.	II.					
Missions en Allemagne.	°	7	87,000 °	65,249 64	21,750 56	
France	°	8	55,000 °	20,249 85	8,750 15	
Grande-Bretagne	°	9	52,000 °	58,999 88	15,000 12	
Pays-Bas	°	10	52,000 °	25,999 85	8,000 15	
Italie	°	11	52,000 °	25,999 85	8,000 15	
Danemarck, Suède et Hambourg.	°	12	15,000 °	11,250 °	5,750 °	
Espagne	°	15	15,000 °	11,250 °	5,750 °	
Portugal	°	14	15,000 °	11,250 °	5,750 °	
Turquie	°	15	27,000 °	20,249 91	6,750 09	
États-Unis	°	16	18,000 °	6,000 °	12,000 °	
Brésil	°	17	18,000 °	15,500 °	4,500 °	
Mexique	°	18	18,000 °	12,000 °	6,000 °	
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	°	10	49,000 °	56,749 97	12,250 05	
A REPORTER. . . fr.			607,005 °	425,641 02	181,565 08	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	607,003 °	425,641 92	181,565 08	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses.</i>	IV.	20	70,500 °	55,890 54	54,609 66	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	V.					
<i>Indemnités pour un drogman, sept cavasses employés dans les résidences consulaires en Orient, etc., et pour un capou-oglan. . .</i>	"	21	5,700 °	1,500 °	4,200 °	
<i>Frais divers</i>	"	22	74,500 °	24,172 92	50,127 08	
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues.	VI.					
<i>Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité. . .</i>	"	25	40,000 °	19,599 88	20,600 12	
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget.</i>	"	24	4,000 °	3,965 95	36 05	
Commerce, navigation, pêche.	VII.					
<i>École de navigation. — Personnel</i>	"	25	11,720 °	5,468 55	6,251 67	
— — <i>Frais divers</i>	"	26	7,380 °	3,580 66	3,809 54	
<i>Chambres de commerce</i>	"	27	12,000 °	4,515 41	7,684 59	
<i>Frais divers et encouragements au commerce.</i>	"	28	19,900 °	9,022 97	10,877 05	
<i>Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'année 1847, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 fr. par service, sauf pour le service au delà du cap Horn — Personnel</i>	"	29	1,450 °	"	1,450 °	
<i>Frais divers</i>	"	30	115,550 °	12,455 17	101,116 83	
<i>Primes pour construction de navires.</i>	"	31	20,000 °	10,854 °	9,146 °	
<i>Pêche maritime. — Personnel</i>	"	32	7,750 °	4,450 °	5,500 °	
— — <i>Primes</i>	"	33	92,250 °	"	92,250 °	
A REPORTER.	1,087,405 °	500,495 55	520,911 45	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			1,087,405 »	560,493 55	526,911 45	
Pilotage.	VIII.					
Personnel.	»	54	169,410 »	17,251 56	152,178 44	
Remises à payer aux pilotes	»	55	(a) 187,510 »	4,502 10	183,007 81	a) Ce crédit n'est pas limitatif.
<i>Passages d'eau.</i>						
Personnel.	»	56	11,850 »	7,646 56	4,205 44	
<i>Police maritime.</i>						
Personnel.	»	57	26,000 »	15,774 65	10,225 37	
Primes d'arrestation aux agents et vacations aux experts chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants	»	58	(b) 2,800 »	964 »	1,856 »	b) Idem.
<i>Sauvetage.</i>						
Personnel.	»	59	14,500 »	7,212 50	7,087 50	
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres pour le transport des lettres.</i>						
Personnel de la marine de l'Etat employé à ce service	»	40	82,256 »	8,559 84	75,676 16	
(La partie de ce crédit nécessaire pour les dépenses du deuxième semestre, ne pourra être employée qu'après la communication à la Chambre d'un rapport spécial sur le service des bateaux à vapeur).						
Traitements des courriers, agents et mécaniciens	»	41	14,550 »	4,666 48	9,685 52	
<i>Bâtiments de l'État.</i>						
Personnel.	»	42	115,588 54	»	115,588 54	
Vivres.	»	45	54,585 »	2,005 12	52,579 88	
Pensions	»	44	40,000 »	11,486 »	28,514 »	
Magasin	»	45	2,000 »	800 »	1,200 »	
Matériel des divers services	»	46	555,908 »	111,578 52	242,529 48	
Crédits ouverts au Ministère des Affaires Étrangères, pour dépenses à faire par anticipation à charge de justification ultérieure	»	»	»	510,000 »	1,407,021 59 510,000 »	
TOTAUX.			2,189,742 54	1,262,720 95	807,021 59	Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 29 décembre 1848, à la somme indiquée ci-contre.

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	•	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	•	2	240,000 »	120,857 78	128,142 22	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administra- tion centrale	•	5	8,000 »	2,722 10	5,277 81	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage et menus dépenses	•	4	62,500 »	0,444 42	53,055 58	
Commission des Annales des travaux publics. — Frais de route et de séjour des membres de la commission	•	5	1,100 »	»	1,100 »	
Publication du recueil, frais de bureau, etc. .	•	6	3,000 »	312 »	5,588 »	
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>						
Frais de route et de séjour des membres de la commission	•	7	600 »	»	600 »	
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. .	•	8	1,400 »	»	1,400 »	
Ponts et chaussées; bâliments civils; canaux, rivières, polders; ports et côtes; personnel des ponts et chaussées.	II.					
<i>SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.</i>						
Entretien et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles. études de projets.	•	9	2,618,600 »	715,515 65	1,903,284 57	
Plantations des routes	•	10	41,200 »	5,697 57	35,502 45	
<i>SECTION 2. — Bâliments civils.</i>						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édi- fices et monuments appartenant à l'Etat	•	11	77,000 »	4,090 87	72,909 15	
<i>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des pol- dres.</i>						
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	12	29,548 »	2,925 »	26,425 »	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	13	75,000 »	25,576 67	49,425 55	
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	•	14	96,480 »	9,205 58	87,285 42	
<i>Sambre canalisée.</i>						
Entretien et travaux de dragage.	•	15	106,412 »	»	106,412 »	
A REPORTER.			3,569,540 »	906,147 71	2,465,401 20	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT			5,569,540 *	906,147 71	2,465,401 29	
<i>SECTION 5. — Service des canaux et rivières, etc. (suite.)</i>	II.	suite.				
<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	"	16	81,900 *	22,500 *	59,400 *	
<i>Escaut.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	"	17	18,648 *	"	18,648 *	
<i>Lys.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	"	18	48,200 *	5,814 24	44,585 76	
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	19	220,000 *	5,265 05	214,754 94	
<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	"	20	50,000 *	"	50,000 *	
<i>Dendre.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration.	"	21	23,957 84	846 56	25,111 28	
<i>Rupel.</i>						
Travaux d'amélioration et de navigation.	"	22	50,000 *	6,190 47	25,809 55	
<i>Dyle et Démer.</i>						
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer	"	23	115,000 *	55,809 24	79,190 76	
<i>Seine.</i>						
Loyer d'une maison pour l'éclusière à Vilvorde.	"	24	250 *	"	250 *	
A REPORTER.			5,957,504 84	978,575 28	2,978,951 56	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	5,957,504 84	978,575 28	2,978,931 56	
SECTION 5. — Services des canaux, rivières, etc. (suite).	II (suite)					
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	25	68,279 "	"	68,279 "	
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	26	28,284 "	2,500 "	25,784 "	
<i>Canal de la Campine.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	27	65,550 "	"	65,550 "	
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	28	16,500 "	"	16,500 "	
<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>						
Quatrième annuité à payer à la province d'Anvers fr. 50,000 "						
Travaux d'entretien et d'amélioration 19,000 "	"	29	69,000 "	226 85	68,775 17	
<i>Canal de Moervaert.</i>						
Entretien ordinaire	"	50	1,849 "	"	1,849 "	
<i>Ouvrages établis pour améliorer le régime des eaux du sud de Bruges.</i>						
Entretien	"	51	(a) 89,860 "	80,000 "	9,860 "	a) Le crédit primitif a été augmenté de 80,000 francs par la loi du 2 avril 1849, <i>Moniteur</i> n° 91, à titre de complément pour les travaux extraordinaires.
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Travaux d'entretien ordinaire	"	52	2,000 "	"	2,000 "	
Frais d'études et de levées de plans, achat et réparation d'instruments	"	55	7,000 "	1,692 46	5,507 54	
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	"	54	20,000 "	400 "	19,600 "	
Subside à la direction du polder de Lillo. . . .	"	55	1,500 "	"	1,500 "	
SECTION 4. — Ports et côtes.						
Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration	"	56	151,150 "	1,800 96	129,540 04	
Port de Nieuport. — Idem.	"	57	54,955 55	"	54,955 55	
Côte de Blankenberghe. — Idem.	"	58	87,685 96	42,615 52	45,070 04	
Entretien des phares et fanaux	"	59	1,000 "	"	1,000 "	
A REPORTER.	4,580,074 15	1,107,806 85	5,472,267 28	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	4,580,074 13	1,107,806 85	5,472,267 28	
SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.	II					
	(suite).					
Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, et des ingénieurs et conducteurs adjoints à ce corps; frais de bureau et de déplacement.	°	40	587,867 °	259,829 54	328,057 46	
Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées, des surveillants, gardes-ponts à bascule, pontonniers, éclusiers, etc.	°	41	328,935 °	212,903 01	115,969 09	
Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil	°	42	12,000 °	168 °	11,852 °	
Chemin de fer.	III.					
SECTION 1^{re}. — CHEMIN DE FER EN EXPLOITATION.						
§ 1 ^{er} . — Personnel. — Service général. — Direction.						
Traitements et indemnités.	°	45	219,680 °	165,040 10	56,659 90	
<i>Service de l'entretien des routes et des stations.</i>						
Traitements et indemnités.	°	44	141,400 °	131,205 60	10,154 40	
<i>Service de locomotion et d'entretien du matériel.</i>						
Traitements et indemnités.	°	45	109,400 °	55,966 60	55,455 40	
<i>Service des transports et de perception.</i>						
Traitements et indemnités.	°	46	587,450 °	406,157 40	181,292 54	
Primes à accorder aux fonctionnaires et employés de diverses branches de service.	°	47	140,000 °	°	140,000 °	
Traitements de disponibilité	°	48	74,879 °	°	74,879 °	
§ 2. — Salaires.						
Service général. — Direction	°	49	16,400 °	1,555 25	15,046 75	
Entretien des routes et des stations	°	50	1,180,000 °	88,872 70	1,091,127 21	
Locomotion et entretien du matériel.	°	51	1,461,130 °	118,615 27	1,342,516 75	
Fours à coke.	°	52	95,000 °	6,645 60	88,554 40	
Transports et perception	°	55	615,600 °	47,078 51	568,521 49	
§ 3. — Travaux et fournitures.						
Service général. — Direction.	°	54	118,744 °	48,949 18	69,794 82	
Entretien des routes et des stations	°	55	389,000 °	50,656 27	338,505 75	
Billes et fers des voies	°	56	946,000 °	295,897 94	650,102 06	
Locomotion et entretien du matériel.	°	57	2,492,510 °	745,625 58	1,748,686 62	
Renouvellement du matériel	°	58	300,000 °	°	300,000 °	
Transports et perception	°	59	190,000 °	22,584 51	167,415 60	
SECTION 2. — DIRECTION DE LA RÉGIE DU CHEMIN DE FER.						
Personnel.	°	60	36,500 °	23,300 °	13,200 °	
Matériel	°	61	5,500 °	414 98	5,085 02	
A REPORTER.			14,625,847 13	5,785,167 54	10,840,679 50	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	14,625,847 15	5,785,167 54	10,840,679 50	
Postes.	IV.					
Personnel.	"	62	1,055,000 "	682,000 45	350,000 55	
Matériel	"	63	467,000 "	206,199 18	260,800 82	
Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	"	64	20,000 "	"	20,000 "	
Frais de premier établissement des timbres d'affranchissement, décrétés par l'art. 4 de la loi du 24 décembre 1847	"	65	16,000 "	15,758 68	261 52	
Mines. (a)	V.					
Personnel du conseil des mines	"	66	50,500 "	24,500 "	15,200 "	a) Par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> nos 197 et 198, le crédit de 28,000 fr., primitivement ouvert à l'art. 66, a été augmenté de 14,100 fr. et divisé comme il est indiqué ci-contre.
Frais de déplacement	"	66 ^A	600 "	"	600 "	
Matériel	"	66 ^B	2,000 "	1,255 56	744 04	
Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	"	67	45,000 "	100 "	44,000 "	
Impressions; achats de livres et d'instruments; encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires; essais et expériences	"	68	7,000 "	817 75	6,182 25	
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines	"	69	150,067 "	70,561 "	80,606 "	
Jury d'examen et voyage des élèves de l'école des mines	"	70	6,000 "	"	6,000 "	
Pensions.	VI.	71	85,000 "	43,655 54	50,566 46	
Secours.	VII					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	"	72	5,000 "	2,510 "	2,490 "	
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VIII.	75	18,000 "	5,223 77	12,776 23	
Crédits ouverts au Ministère des Travaux publics, pour dépenses relatives au chemin de fer, à l'entretien des routes, rivières, canaux, etc., à charge d'en rendre compte	"	2,045,869 50	2,045,869 50	
TOTAUX.	16,518,914 15	6,882,085 77	9,656,828 56	

Le Budget des Travaux publics a été fixé, par la loi du 22 avril 1849, *Moniteur* n° 94, à la somme de . . fr. 16,424,814 15
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 94,100 "

TOTAL. fr. 16,518,914 15

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 •	14,000 •	7,000 •	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	•	2	192,050 •	125,875 14	66,176 86	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	•	3	50,000 •	20,747 90	29,252 01	
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	•	4	5,500 •	1,149 60	4,350 40	
Pensions et secours.						
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés	II.	5	105,000 •	100,500 57	4,499 43	
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	•	6	5,000 •	2,455 67	2,544 33	
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse	•	7	7,000 •	6,850 •	150 •	
Statistique générale.						
Personnel. — Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales. Jetons de présence et frais de bureau.	III.	8	7,000 •	1,025 64	5,974 36	
Matériel. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale de la commission centrale et des commissions provinciales	•	9	8,000 •	51 •	7,949 •	
Complément définitif des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie.	•	10	22,000 •	2,511 40	19,488 60	
Frais de l'administration dans les provinces.						
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	11	57,700 •	18,850 •	38,850 •	
Traitement des employés et gens de service.	•	12	41,000 •	26,305 61	14,694 39	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues, non libellées au Budget	•	15	18,500 •	8,155 50	10,344 50	
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	14	57,700 •	18,850 •	38,850 •	
Traitement des employés et gens de service.	•	15	40,575 •	55,062 56	16,512 56	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues, non libellées au Budget.	•	16	18,700 •	12,197 45	6,502 55	
A REPORTER.			605,525 •	501,668 75	501,856 27	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			695,525 .	591,668 75	501,850 27	
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV	(suite)				
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	17	57,700 .	16,850 .	20,850 .	
Traitement des employés et gens de service.	•	18	41,500 .	20,762 68	14,557 52	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues, non libellées au Budget.	•	19	19,250 .	2,566 15	16,683 85	
<i>Provinces de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	•	20	57,700 .	18,850 .	18,850 .	
Traitement des employés et gens de service.	•	21	45,000 .	27,762 85	17,237 15	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues, non libellées au Budget.	•	22	17,500 .	5,421 40	11,078 60	
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	25	57,700 .	18,850 .	18,850 .	
Traitement des employés et gens de service.	•	24	52,840 .	55,867 47	18,972 55	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues, non libellées au Budget.	•	25	18,950 .	9,256 06	9,675 94	
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	26	57,700 .	18,850 .	18,850 .	
Traitement des employés et gens de service.	•	27	45,800 .	28,568 48	15,451 52	
Frais de route, frais de loyer, matériel et dépenses imprévues, non libellées au Budget	•	28	35,150 .	12,880 70	10,500 50	
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	29	57,700 .	18,850 .	18,850 .	
Traitement des employés et gens du service.	•	30	55,000 .	21,918 52	11,081 48	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues, non libellées au Budget	•	31	14,997 .	8,152 76	6,844 24	
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	32	57,700 .	18,850 .	18,850 .	
Traitement des employés et gens de service.	•	33	51,800 .	20,879 14	10,920 86	
Frais de route, frais de loyer, matériel et dépenses imprévues, non libellées au Budget	•	34	20,200 .	7,781 45	12,418 57	
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	35	57,700 .	18,850 .	18,850 .	
Traitement des employés et gens de service.	•	36	56,000 .	25,635 65	12,566 35	
Frais de route, matériel et dépenses imprévues, non libellées au Budget.	•	37	14,700 .	5,270 05	11,429 97	
A REPORTER.			1,560,052 .	752,140 05	617,791 95	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
RÉPOURTE.	1,569,952 »	752,140 05	617,791 95	
Construction et restauration d'hôtels provinciaux.	V.					
Moitié du dernier tiers d'une somme de 400,000 francs pour la restauration du palais de Liège	»	58	67,000 »	»	67,000 »	
Frais de l'administration dans les arrondissements.	VI.					
Traitement des commissaires d'arrondissement.	»	59	(a) 174,900 »	90,100 »	84,800 »	a et b) Par l'art. 2 de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 175, le crédit primitif de l'art. 59, a été augmenté de fr. 8,100, et celui de l'art. 40, de francs 10,524.
Émoluments pour frais de bureaux	»	40	(b) 91,724 »	51,290 15	40,433 85	
Frais de route et de tournées	»	41	22,500 »	125 75	22,374 25	
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843.	»	42	500 »	»	500 »	
Service des poids et mesures.	VI bis.					
Traitement des vérificateurs et aspirants-vérificateurs des poids et mesures	»	42 ^A	(c) 40,050 »	16,540 88	25,509 12	c, d et e) Les crédits des art. 42 ^A , 42 ^B , et 42 ^C , s'élevant ensemble à 55,550 francs, ont été prélevés sur les crédits du chapitre III, art. 17, 22 et 25 du Budget des Finances, exercice 1849, par l'arrêté royal du 15 mars 1849, <i>Moniteur</i> n° 75, qui replace, à partir du 1 ^{er} avril suivant, le service des poids et mesures dans les attributions du Département de l'Intérieur.
Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.	»	42 ^B	(d) 13,500 »	»	13,500 »	
Matériel	»	42 ^C	(e) 2,000 »	»	2,000 »	
Voie vicinale.	VII.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voie vicinale	»	45	500,000 »	159,081 59	140,918 61	
Milice.	VIII.					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice. — Vacances des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	»	44	65,000 »	16,942 55	48,057 45	
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription	»	45	1,600 »	»	1,600 »	
Garde civique.	IX.					
Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique. — Frais de tournées	»	46	16,885 »	1,375 »	15,510 »	
Achat, réparation et entretien des armes et objets d'équipement de la garde civique.	»	47	(f) 515,115 »	14,045 »	499,072 »	f) Le crédit primitif a été augmenté de 500,000 francs par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 175, pour couvrir une partie de dépenses de l'armement et de l'équipement de la garde civique.
Fêtes nationales.	X.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	»	48	50,000 »	»	50,000 »	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XI.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	»	49	7,000 »	498 »	6,502 »	
À REPORTER.	2,703,706 »	1,102,345 77	1,601,360 25	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	2,705,706 »	1,102,345 77	1,601,362 25	
Légion d'honneur et Croix de fer.	XII.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves et orphelins	°	50	95,000 »	47,457 50	47,542 50	
Subside au fonds spécial des blessés de septembre	°	51	22,000 »	10,000 »	12,000 »	
Agriculture.	XIII.					
Indemnités pour bestiaux abattus	°	52	157,000 »	57,088 22	119,911 78	
Service vétérinaire. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture	°	55	96,500 »	17,536 58	79,165 42	
Traitement et indemnité du personnel du haras	°	54	49,000 »	27,562 00	21,657 10	
Matériel et achat d'étalons. — Inspection agricole et encouragements à l'agriculture	°	55	288,500 »	155,502 42	134,007 58	
École de médecine vétérinaire, etc.	XIV.					
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat. — Traitement du personnel administratif et enseignant et des gens de service.	°	56	55,800 »	54,203 56	21,596 64	
Matériel de l'école et du jury vétérinaire	°	57	68,700 »	56,455 97	32,204 05	
Jury d'examen pour la médecine vétérinaire	°	58	4,000 »	°	4,000 »	
Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles	°	59	24,000 »	12,000 »	12,000 »	
Industrie.	XV.					
Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et des membres du comité consultatif pour les mêmes affaires.	°	60	7,600 »	5,066 64	2,555 56	
Encouragements à l'industrie.	°	61	55,000 »	12,552 54	20,467 46	
Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc.	°	62	150,000 »	74,442 58	75,557 42	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais de bureau.	°	63	12,700 »	6,542 50	6,157 50	
Musée de l'industrie nationale. — Traitement du personnel	°	64	14,948 »	10,199 62	4,748 58	
Matériel et frais divers	°	65	13,052 »	3,626 20	9,425 80	
Instruction publique.	XVI.					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat	°	66	505,000 »	249,202 49	255,797 51	
Bourses. — Matériel des universités. — Frais de l'enseignement normal près la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, et près la faculté des sciences de l'université de Gand	°	67	106,200 »	58,512 10	68,287 81	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	°	68	62,000 »	29,073 68	52,926 52	
Dépenses du concours universitaire	°	69	10,000 »	1,960 »	8,040 »	
A REPORTER.	4,479,106 »	1,908,770 16	2,570,526 84	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Res. ord.			4,479,100 °	1,908,779 16	2,570,320 84	
Instruction publique (suite).	XVII.					
<i>Enseignement moyen.</i>	(suite)					
Traitement de l'inspecteur des athénées et collèges	°	70	5,000 °	5,555 98	1,666 72	
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des athénées et collèges; partie des frais du concours de l'enseignement moyen	°	71	5,000 °	1,575 °	5,627 °	
Subsides aux établissements d'enseignement moyen et aux écoles industrielles et commerciales, autres que les écoles de manufactures, les ateliers d'apprentissage, etc.	°	72	266,000 °	146,700 °	119,500 °	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	°	75	5,000 °	5,000 °	°	
<i>Enseignement primaire.</i>	XVIII					
Traitement des neuf inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire, de l'inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures, de l'inspecteur des salles d'asile, des écoles primaires de filles et des établissements destinés à la formation des institutrices.	°	74	34,000 °	17,000 °	17,000 °	
Autres dépenses de l'inspection et frais d'administration. -- Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; matériel, construction, réparations et aménagement des maisons d'école; encouragements (subsides pour les bibliothèques de conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; caisse de prévoyance; souscription à des livres classiques pour les bibliothèques des écoles primaires supérieures et d'autres institutions dépendant de l'Etat; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires, destinés à répandre l'enseignement professionnel et agricole; subsides à des établissements spéciaux, écoles d'adultes, etc.	°	75	980,751 55	657,784 08	522,917 25	
Subsides pour l'enseignement aux sourd-muets et aux aveugles	°	76	16,000 °	600 °	15,400 °	
<i>Écoles normales et écoles primaires supérieures.</i>						
Traitement du personnel	°	77	60,000 °	27,479 17	32,520 85	
Matériel et autres dépenses des écoles normales de l'Etat. — Écoles normales adoptées, écoles primaires supérieures et cours normaux annexés aux écoles primaires supérieures	°	78	140,000 °	75,040 38	66,959 62	
A REPORTER.			5,000,837 53	2,841,089 07	3,149,748 26	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	5,900,857 53	2,841,089 07	5,149,748 20	
Lettres et sciences.	XIX.					
Encouragements, souscriptions, achats. — Publication des chroniques belges inédites. — Publication des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique	"	79	60,000 "	55,048 94	26,051 06	
Bureau de paléographie annexé à la commission royale d'histoire. — Personnel.	"	80	5,000 "	2,000 "	1,000 "	
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	"	81	40,000 "	15,000 "	25,000 "	
Observatoire royal. — Personnel.	"	82	14,840 "	10,420 "	4,420 "	
— Matériel et acquisitions.	"	85	7,160 "	150 "	7,010 "	
Bibliothèque royale. — Personnel.	"	84	26,680 "	17,619 80	9,060 20	
— Matériel et acquisitions.	"	85	55,520 "	1,622 80	51,697 20	
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	"	86	9,000 "	4,666 56	4,055 44	
— Matériel et acquisitions.	"	87	6,000 "	5,090 "	2,910 "	
Subsides à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>	"	88	4,000 "	2,000 "	2,000 "	
Archives du royaume. — Personnel.	"	89	25,750 "	15,425 12	8,526 88	
— Matériel	"	90	2,600 "	97 18	2,502 82	
Frais de publication des inventaires des archives.	"	91	4,000 "	2,556 "	1,665 "	
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	"	92	8,950 "	4,475 "	4,475 "	
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale	"	95	4,500 "	250 "	4,250 "	
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	94	5,000 "	2,000 "	1,000 "	
A REPORTER.	6,242,257 53	2,955,287 47	3,286,940 86	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	0,242,257 55	2,055,287 47	3,286,940 86	
Beaux-Arts.	XX.					
Encouragements, souscriptions, achats. — Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats. — Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers. — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats.	•	95	110,500 »	60,528 66	55,971 54	
Académie royale d'Anvers.	•	96	25,000 »	12,500 »	12,500 »	
Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	•	97	45,000 »	30,000 »	15,000 »	
— — de Liège	•	98	10,000 »	10,000 »	0,000 »	
Musée royal de peinture et de sculpt. Personnel.	•	99	4,100 »	2,655 28	1,466 72	
— — Matériel et acquisitions.	•	100	14,000 »	8,196 »	6,704 »	
— d'armures et d'antiquités. — Personnel.	•	101	3,800 »	2,555 28	1,266 72	
— — Matériel et acquisitions.	•	102	7,200 »	2,110 90	5,089 10	
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	•	105	2,000 »	155 90	1,846 10	
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	•	104	10,000 »	»	10,000 »	
Subsides aux provinces, aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	•	105	50,000 »	5,900 »	26,100 »	
Commission royale des monuments. Personnel.	•	106	1,400 »	850 »	550 »	
— Matériel, frais de placement.	•	107	4,600 »	429 27	4,170 75	
Service de santé.	XXI.					
Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies	•	108	59,500 »	1,502 90	58,197 10	
Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsides aux élèves sages-femmes. — Subsides aux communes en cas d'épidémies. — Impressions et dépenses imprévues	•	109	25,500 »	9,217 07	14,082 05	
Académie royale de médecine.	•	110	20,000 »	18,060 51	1,959 49	
Eaux de Spa.	XXII.					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	•	111	20,000 »	»	20,000 »	
À REPORTER.	0,628,557 55	3,117,705 24	3,510,854 00	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	0,028,537 55	5,117,703 24	5,510.854 00	a) Par l'art. 2 de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173, le crédit primitif de l'art. 115 a été augmenté de fr. 525 14 c ^s , pour remboursement, aux receveurs de l'Etat, des avances faites en vertu de l'arrêté royal du 18 février 1846.
Traitements de disponibilité.	XXIII.					b) Ce crédit est la moitié de celui de 1,000,000 de fr., ouvert par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173, pour les dépenses indiquées ci-contre, et sera prélevé sur l'excédant de ressources prévu pour l'ex. 1849. L'autre moitié sera rattachée au Budget de l'exercice 1850. D'après l'art. 3 de la loi susmentionnée, les rentrées à opérer sur ce fonds spécial et celles qui pourront avoir lieu sur le crédit de deux millions, alloué par la loi du 18 avril 1848, pourront être employées aux mêmes dépenses pendant une période de trois années. Il sera rendu compte annuellement aux Chambres des dépenses et recettes faites en vertu de la présente disposition.
Traitements temporaires de disponibilité . . .	°	112	10.000 "	1,777 76	8.222 24	
Dépenses imprévues.	XXIV.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget . .	°	113	(a 10,425 14	7,020 54	2,502 60	
Pour aider au maintien du travail agricole, industriel et artistique, pour toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières et particulièrement pour celles qui suivent : 1° Encouragements à l'industrie et au commerce d'exportation; 2° Améliorations agricoles, colonisation intérieure; 3° Assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière; 4° Amélioration de la voirie vicinale.	°	114	(b 500,000 "	86.148 "	413,852 "	
TOTAL.	7,148,960 47	5,215,540 54	5,035.410 93	

Le Budget de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 6 avril 1849, *Moniteur* n° 207, à la somme de . . fr. 0,074 263 53

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,074.697 14

TOTAL. 7,148.960 47

GUERRE. — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	°	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des employés	°	2	146,500 »	89,955 74	56,546 26	
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre . .	°	5	14,000 »	2,549 06	11,650 04	
Matériel du Ministère	°	4	40,000 »	24,064 74	15,935 26	
Dépôt de la guerre	°	5	26,000 »	5,668 07	20,531 93	
États-majors.						
	II.					
Traitement de l'état-major général. . . .	°	6	675,000 »	»	675,000 »	
— — des provinces et des places	°	7	271,629 70	»	271,629 70	
— du service de l'intendance	°	8	140,900 »	»	140,900 »	
Service de santé et administration des hôpitaux.						
	III.					
Traitement du service de santé et administra- tion des hôpitaux.	°	9	527,014 75	»	527,014 75	
Entretien des malades	°	10	459,525 »	9,017 94	450,507 06	
Matériel des hôpitaux	°	11	110,000 »	57,575 58	52,424 42	
Solde des troupes.						
	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	°	12	9,522,000 »	51,029 04	9,470,970 96	
— — de la cavalerie	°	15	5,121,000 »	9,458 20	5,111,541 80	
— — de l'artillerie	°	14	2,668,000 »	6,825 47	2,661,174 53	
— — du génie.	°	13	755,400 »	»	755,400 »	
École militaire.						
	V.					
État-major, corps enseignant et solde des élèves	°	16	154,170 »	»	154,170 »	
Dépenses d'administration.	°	17	25,650 »	»	25,650 »	
Établissements et matériel de l'artillerie.						
	VI.					
Traitement et personnel des établissements.	°	18	37,205 »	»	37,205 »	
Matériel de l'artillerie	°	19	498,797 »	159,861 71	567,955 29	
Matériel du génie	VII.	20	1,050,000 »	125,751 85	924,248 17	
A REPORTER.			20,059,580 45	526,556 28	19,512,855 17	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			20,059,589 45	526,550 28	19,512,855 17	
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	"	21	1,425,925 44	68,518 56	1,557,407 08	
Fourrage en nature	"	22	2,415,000 "	1,538,228 09	1,050,771 91	
Casernement des hommes	"	25	576,580 "	250,567 61	540,212 59	
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	"	24	150,000 "	5,475 65	144,526 55	
Frais de route et de séjour des officiers	"	25	91,000 "	2,564 46	88,655 54	
Transports généraux	"	26	50,000 "	12,615 61	57,584 59	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	"	27	58,000 "	28,609 66	29,500 54	
Remonte	"	28	86,700 "	5,060 "	81,750 "	
Traitements divers, honoraires et pensions temporaires.	IX.					
Traitements divers, honoraires et pensions temporaires	"	29	269,000 "	1,589 "	267,411 "	
Frais de représentation	"	30	22,000 "	"	22,000 "	
Pensions civiles et secours.	X.					
Pensions civiles et secours	"	51	55,670 "	20,690 58	52,979 42	
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	"	52	16,645 11	2,677 "	15,968 11	
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	"	55	1,851,000 "	2,726 70	1,828,275 50	
Crédits ouverts au Ministère de la Guerre, pour dépenses à faire à mesure des besoins de l'armée, à charge d'en rendre compte			"	16,500,000 "	16,500,000 "	
					24,819,525 "	
TOTAUX.			27,085,000 "	18,765,477 "	8,519,525 "	

Le Budget de la Guerre a été fixé, par la loi du 22 mars 1849, *Moniteur* n° 85, à la somme indiquée ci-contre.

FINANCES. — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.								
Administration centrale.														
	I.													
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	14,000 "	7,000 "									
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. fr. 408,050 "	"	2	472,050 "	502,406 41	169,645 50									
Travail extraordinaire 4,000 "	"	3	7,000 "	1,607 60	5,592 40									
Frais de tournée.	"	4	40,000 "	23,548 50	10,451 50									
Matériel	"	5	17,200 "	2,048 77	15,151 25									
Service de la monnaie	"	5 ^{bis}	(a) 7,075 77	7,075 77	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 juil. 1849, <i>Moniteur</i> n° 200.								
Complément des frais de construction et d'appropriation des bâtiments de l'hôtel des monnaies	"	6	100,000 "	"	100,000 "									
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre.	"	7	153,500 "	40,514 42	86,985 58									
Magasin général des papiers	"	8	10,500 "	6,452 90	13,007 10									
Rédaction de documents statistiques.	"													
Administration du trésor dans les provinces.														
	II.													
Traitement des directeurs	"	9	69,000 "	54,500 "	54,500 "									
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs.	"	10	17,550 "	8,775 "	8,775 "									
Caisse générale de l'État	"	11	250,000 "	"	250,000 "									
Administration des contributions directes, douanes et accises.														
	III.													
Surveillance générale. — Traitements	"	12	351,400 "	"	351,400 "									
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	15	504,700 "	"	504,700 "									
Service des contributions directes, des accises et de comptabilité. — Traitements fixes.	"	14	1,120,700 "	"	1,120,700 "									
— Remises proportionnelles et indemnités.	"	15	(b) 1,385,000 "	"	1,385,000 "	b) Ce crédit n'est point limitatif.								
Service des douanes et de la recherche maritime.	"	16	5,999,050 "	"	5,999,050 "									
Service des poids et mesures	"	17	(c) 15,550 "	"	15,550 "									
Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	"	18	47,000 "	"	47,000 "									
A REPORTER.			8,556,575 77	447,507 57	7,900,066 40									
<p>c) Par arrêté royal du 15 mars 1849, <i>Moniteur</i> n° 78, qui replace, à partir du 1^{er} avril suivant, le service des poids et mesures dans les attributions du Département de l'Intérieur, les crédits primitifs des art. 17, 22 et 25 ont été diminués des sommes indiquées ci-après, transférées au Budget de l'Intérieur, exercice 1849, où elles forment le chap. VI bis, art. 43^a, 45^b, 42^c, SAVOIR :</p> <table> <tr> <td>Chap. III, art. 17</td> <td>fr. 40,080 "</td> </tr> <tr> <td>— — 22</td> <td>15,500 "</td> </tr> <tr> <td>— — 25</td> <td>2,000 "</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>fr. 57,580 "</td> </tr> </table>							Chap. III, art. 17	fr. 40,080 "	— — 22	15,500 "	— — 25	2,000 "	TOTAL.	fr. 57,580 "
Chap. III, art. 17	fr. 40,080 "													
— — 22	15,500 "													
— — 25	2,000 "													
TOTAL.	fr. 57,580 "													

FINANCES (suite). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	8,356,575 77	447,507 57	7,909,066 40	
Administration des contributions, etc. (suite).	III (suite).					
Honoraires fixes des avocats de l'administration.	»	19	40,000 »	17,295 »	22,705 »	
Suppléments de traitements	»	20	25,000 »	5,862 46	19,137 54	
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés (a.	»	21	500,000 »	»	500,000 »	a) Les crédits portés aux articles 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20 et 21 du chap. III, peuvent être réunis et transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.
Frais de bureau et de tournée.	»	22	51,140 »	19,757 94	51,402 06	
Indemnités, primes et dépenses diverses.	»	23	291,900 »	27,181 48	264,718 52	
Police douanière.	»	24	5,000 »	750 »	4,250 »	
Matériel	»	25	140,000 »	9,866 15	130,133 85	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	»	26	51,000 »	9,218 86	21,781 14	
Frais de dépouillement et de rédaction de documents sur la propriété foncière (1848-1849).	»	26 ^{bis}	(b) 50,000 »	»	50,000 »	b et c) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 10 juillet 1849. <i>Moniteur</i> n° 200.
Complément de créances restant dues à anciens fonctionnaires hollandais, pour travaux du cadastre dans les provinces belges, avant les événements de 1850.	»	26 ^{ter}	(c) 556 90	556 90	»	
Travaux d'appropriation des nouveaux magasins servant d'entrepôt	»	27	51,784 25	1,006 26	50,777 99	
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement	»	28	(d) 540,000 »	1,050 »	538,950 »	d) La partie du crédit concernant les traitements de seconds commis de direction, peut être transférée jusqu'à concurrence d'une somme de 8,000 fr. à l'art 51, pour augmenter la partie du crédit relative au matériel et aux frais de bureau des directeurs.
— — du timbre	»	29	52,200 »	»	52,200 »	
— — du domaine	»	50	95,560 »	91 »	95,469 »	
— — forestier.	»	51	241,900 »	»	241,900 »	
Remises des receveurs, frais de perception	»	52	(e) 775,000 »	»	775,000 »	
— des greffiers	»	53	(f) 46,000 »	»	46,000 »	e et f) Ces crédits ne sont point limitatifs.
Matériel	»	54	55,000 »	50,557 21	22,662 79	
Frais de poursuites et d'instances	»	55	55,000 »	8,525 75	46,676 25	
Dépenses du domaine	»	56	85,000 »	4,298 75	80,701 27	
A REPORTER.	11,284,414 92	582,885 11	10,701,531 81	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			11,284,414 02	582,883 11	10,701,531 81	
Pensions et secours.	V.	57	1,557,500 *	709,645 76	587,854 24	
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VI.	58	14,000 *	2,022 12	11,977 88	
Totaux.			12,655,914 92	1,554,550 99	11,501,565 95	

Le Budget des Finances, voté par la loi du 10 février 1849, *Moniteur* n° 49, s'élève à la somme de . fr. 12,655,454 25
 Les sommes transférées au Budget de l'Intérieur, à 55,550 *

Reste. fr. 12,597,884 25
 Les crédits supplémentaires à 58,050 67
 Total. fr. 12,655,914 92

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1849.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.	
Non-Valeurs.							
I.							
Non-valeurs sur la contribution foncière	°	1	310,000 "	9,000 "	301,000 "	Les crédits de ce Budget ne sont point limitatifs.	
— — — personnelle	°	2	370,000 "	"	370,000 "		
— sur le droit de patente	°	3	80,000 "	"	80,000 "		
— sur les redevances des mines	°	4	13,000 "	"	13,000 "		
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux.	°	5	10,000 "	"	10,000 "		
Remboursements.							
II.							
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>							
Restitution de droits perçus abusivement	°	6	20,000 "	25,209 19	5,700 81	Le Budget des Remboursements et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 22 janvier 1849, <i>Moniteur</i> n° 24, à la somme indiquée ci-contre.	
Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	°	7	1,000 "	60 "	931 "		
Remboursements du péage sur l'Escaut	°	8	800,000 "	"	800,000 "		
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>							
Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	°	9	250,000 "	3,187 10	246,812 90		
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers	°	10	40,000 "	5,859 71	34,140 29		
Déficit des comptables de l'État	°	11	10,000 "	"	10,000 "		
TOTAUX.			1,918,000 "	45,525 "	1,874,675 "		

RÉCAPITULATION. — EXERCICE 1849.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	29,782,776 85	8,225,150 62	21,557,626 25	
Dotations	3,386,620 75	2,287,486 87	1,098,142 88	
Ministère de la Justice	13,193,200 10	6,270,287 84	6,922,912 32	
— des Affaires Étrangères	2,150,742 54	1,262,720 95	897,021 59	
— des Travaux publics.	16,518,914 13	6,882,085 77	9,636,828 36	
— de l'Intérieur	7,148,960 47	3,213,549 54	3,935,410 93	
— de la Guerre	27,085,000 °	18,765,477 °	8,310,523 °	
— des Finances	12,655,914 92	1,554,550 90	11,501,505 93	
Remboursements et Non-Valeurs.	1,918,000 °	43,325 °	1,874,675 °	
TOTAUX.	115,848,158 62	48,504,654 58	65,543,504 04	

(171)

ÉTAT

DE

LA SITUATION DES FONDS SPÉCIAUX

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1849.

TRANSFÉRÉS DES EXERCICES 1845 ET 1846.



DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATIONS GÉNÉRALES.	MONTANT DES SOMMES à TRANSFÉRER.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR		
		ANTÉRIEUREMENT aux années 1848 ou 1849.	Pendant l'ANNÉE 1848.	TOTAL.
EXERCICE 1848. — TRANSFERT				
Département des Travaux publics.				
<i>Chemin de fer.</i>				
Crédit ouvert par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, <i>Bulletin</i> n° 85.	120,650 70	120,625 18	27 61	120,650 70
Création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg. Crédit ouvert par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, <i>Bulletin</i> n° 85.	20,266 12	6,798 60	13,467 52	20,266 12
	140,916 91	127,421 78	13,495 13	140,916 01
Département des Travaux publics.				
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine. Loi du 6 avril 1845, <i>Moniteur</i> du 10, n° 100.	3 34	.	.	.
Chemin de fer et extension du matériel. Loi du 15 avril 1845, n° 106	681,143 60	75,121 08	368,459 58	441,580 66
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. Loi du 16 mai 1845, <i>Moniteur</i> du 20, n° 140	65,220 52	65,203 47	26 05	65,220 52
Pour l'acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches. Loi du 9 juillet 1845, <i>Moniteur</i> du 15, n° 191.	176,026 20	67,509 95	85,880 .	155,589 95
Continuation des travaux du canal de la Campine. Loi du 24 septembre 1845, <i>Moniteur</i> du 26, n° 269	1 .	1 .	.	1 .
TOTAUX. . . . fr.	1,065,520 66	555,257 28	467,860 76	801,118 04

Suite de l'état des situation de fonds spéciaux, au 1^{er} septembre

DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATIONS GÉNÉRALES.	MONTANT DES SOMMES à TRANSFÉRER.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR		
		ANTÉRIEUREMENT aux années 1848 ou 1849.	Pendant L'ANNÉE 1848.	TOTAL.
EXERCICE 1849. — TRANSFERT				
Département des Travaux publics.				
<i>Chemin de fer.</i>				
Crédit ouvert par la loi du 21 juin 1840, n° 249	49 »	49 »	»	49 »
Crédit ouvert par la loi du 26 juin 1840, n° 264, <i>Bulletin</i> n° 30.	100,390 50	100,500 51	»	100,500 51
	100,439 51	100,439 51	»	100,439 51
Canal de Deynze à Schiplonck et écoulement des eaux de l'Escaut. Lois du 18 juin 1846, <i>Moniteur</i> du 23, n° 174; du 28 mars 1847, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90; du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 20, n° 111, et loi du 17 juillet 1849, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 10, n° 200	1,030,890 81	518,254 93	»	518,254 93
Réendiguement du poldre de Lille. Lois du 18 juin 1846, <i>Moniteur</i> du 23, n° 204, et du 17 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 21, n° 111	2,317 80	»	»	»
Chemin de fer. Loi du 16 août 1846, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230	456,056 86	75,284 60	»	75,284 60
	1,598,704 98	502,979 04	»	502,979 04
RÉCAPITU				
Transfert à l'exercice 1848	1,063,320 66	333,257 28	467,860 76	801,118 04
— à — 1849	1,598,704 98	502,979 04	»	502,979 04
TOTAUX. fr.	2,662,025 64	836,236 32	467,860 76	1,304,097 08

1849, transférés des exercices 1845 et 1846.

LE TRÉSOR PUBLIC		Restant DISPONIBLE.	Observations.
Pendant L'ANNÉE 1849.	Total GÉNÉRAL.		

DE L'EXERCICE 1846.

•	49 •	•
•	100,590 51	•
•	100,459 51	•
258,442 11	576,697 04	434,193 77
2,517 80	2,517 80	•
273,822 13	549,106 75	106,950 13
554,582 04	1,057,561 08	561,143 90

D'après le compte définitif au 31 décembre 1848, la somme à transférer ne s'élevait qu'à fr. 530,890 81
 Par la loi du 17 juillet 1849, art. 3, les divers crédits votés pour le canal de Deynze à Schipdonek ont été augmentés de 500,000 fr.; il y a donc lieu à ajouter cette somme à celle à transférer 500,000 »
 1,030,890 81

LATION.

6,110 88	807,228 92	256,091 74
554,582 04	1,057,561 08	561,143 90
540,692 92	1,844,790 •	817,235 64

(176)

(177)

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.



NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE	
<p>Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842 Cession faite à l'Etat par la ville de Bruxelles de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art Dérivant de l'exécution de l'art 65 du traité du 5 novembre 1842 Provenant de l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution Resultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de fr 100,800,000 à 5 p %, contracté en 1831 et 1852 pour les besoins du service ordinaire (1^{er} lois de premier établissement) L'emprunt de 84,656,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante 1^o fr 84,656,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000 000 de florins) de dette à 2 ½ p %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art 65 du traité du 5 novembre 1842 2^o » 5,586,240 » ont été portés en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844 Le capital des emprunts à 5 p % autorisés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, s'élève, à approximativement à fr 37,768,000 » Sur cette somme il faut imputer celle de (1^{re} partie) » 9,000,000 » allouée au Département de la Guerre par la loi du 15 avril 1848 (Moniteur n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles jusqu'au 1^{er} septembre 1848 Différence portée à la Dette extraordinaire fr 28,768,000 »</p>	<p>2 ½ p % 5 p % 4 ½ p % (Conversion) 4 ½ p % (Emprunt) 5 p % (1848)</p>
DETTE EXTRAORDINAIRE	
(CRÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, DE ROUTES, CANALX, ETC)	
<p>L'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p %, a produit une somme effective de fr 27,565,165 74 c^t, qui a été spécialement affectée 1^o Au remboursement des bons du trésor émis en 1854 pour le chemin de fer, 2^o Au remboursement des bons du trésor émis pour la retrocession de la Sambre canalisée, 3^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles pavées et ferrées et à la continuation des travaux du chemin de fer L'emprunt de 50 850,800 francs, à 5 p %, a produit une somme effective de fr 35,778 075 70 c^t, qui a été spécialement affectée 1^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées, 2 A la continuation des travaux du chemin de fer L'emprunt de 86,940,000 francs a été autorisé et réalisé à concurrence d'un capital effectif de 82,000,000 de francs, qui a été affecté comme suit 1^o fr 57,666 000 » à la continuation des lignes décrétées du chemin de fer, 2^o » 12,000,000 » à l'extinction des bons du trésor émis pour travaux du chemin de fer et de routes pavées et ferrées, 3^o » 3 540,000 » à solder le prix d'achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, 4 » 3,595,866 51 à acquitter des créances antérieures dues pour construction de routes pavées et ferrées, 5^o » 2,058,553 69 à l'extinction de bons du trésor L'emprunt de fr 28,621,718 40 c^t a été contracté en vertu de la loi du 29 septembre 1842, pour réaliser un capital effectif de 29,250,000 francs qui a été affecté comme suit 1^o fr 24,000,000 » à l'achèvement du chemin de fer (Bâtiments et clôtures des stations et matériel de locomotion), 2 » 2,000 000 » à la création et à l'amélioration des voies de communication du Luxembourg, 3^o » 1,500,000 » au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, 4^o » 1,750,000 » au creusement d'un canal à petite dimension du Rupel au canal de Bois-le-Duc La seconde partie de la dette à 4 ½ p % 1^{re} série, provient 1^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr 1,481,481 48 c^t, créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr 1,580,200 » 2^o De l'émission d'un capital nominal de » 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10 000 000 de francs de la dette flottante La 2^e partie des emprunts de 1848 à 5 p %, s'élève à une somme approximative de fr 28,768,000 » est spécialement affectée 1^o Au remboursement du capital des bons émis jusqu'au 1^{er} septembre 1848 et émis pour travaux de chemins de fer, canaux, s'élevant à fr 15,822,000 » 2^o A divers travaux d'utilité publique, pour une somme d'environ » 12,946,000 » fr 28,768,000</p>	<p>4 p % 5 p % 5 p % 5 p % (1840) 5 p % (1842) 4 ½ p % (Conversion) 5 p % (1848)</p>
TOTAL GÉNÉRAL	

pour les dettes à 4 et à 2 1/2 %, à celle du 1^{er} août 1849 pour la dette à 3 %, pour les autres natures de dettes.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
"	"	"	846,560 "	"	"	
"	"	"	500,000 "	"	"	
589,417,651 74	169,312,000 "	220,105,651 74	5,502,640 78	"	5,000 "	
7,624,000 "	282,000 "	7,542,000 "	228,720 "	76,240 "	5,000 "	
84,541,652 "	4,557,977 54	79,783,654 46	5,705,575 44	845,416 52	15,255 "	
84,656,000 "	2,024,750 "	82,651,250 "	5,809,520 "	425,280 "	15,000 "	
9,000,000 "	"	9,000,000 "	450,000 "	"	600 "	
575,050,263 74	176,176,727 54	508,862,556 20	14,052,814 22	1,542,956 52	34,855 "	
50,000,000 "	5,552,000 "	24,468,000 "	1,200,000 "	500,000 "	5,000 "	
50,850,800 "	9,501,800 "	41,289,000 "	1,525,524 "	508,508 "	34,000 "	
86,940,000 "	5,455,424 "	85,484,576 "	4,347,000 "	869,400 "	150,000 "	
28,621,718 40	653,184 "	27,968,554 40	1,451,085 02	286,217 18	45,000 "	
11,101,200 "	599,929 55	10,501,270 65	499,554 "	111,012 "	1,745 "	
28,768,000 "	"	28,768,000 "	1,458,400 "	"	1,900 "	
256,281,718 40	10,802,557 55	216,479,381 05	10,441,565 02	2,075,157 18	215,645 "	
811,520,982 14	105,979,064 89	615,541,917 25	25,374,378 14	5,418,075 50	250,500 "	
			28,792,451 64			

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1849	3 à 12
N ^o 1. — État général de la situation du trésor au 1 ^{er} septembre 1849	14 — 17
N ^o 2. — Comparaison des résultats des Budgets des recettes et dépenses, etc.	18 — 19
Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1849 inclusivement, dégagés des ressources et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées à ces exercices	20 — 21
État de développement des recettes et des dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1849 inclusivement.	22

EXERCICE 1847.

N ^o 3. — État comparatif entre l'évaluation des revenus du Royaume et les recettes effectives, 1847, 1848 et 1849	24 — 29
N ^o 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1847 au 1 ^{er} septembre 1849	32 — 37
État de développement du Budget général des dépenses de 1847 au 1 ^{er} sep- tembre 1849	40 — 72

EXERCICE 1848.

N ^o 5. — État comparatif entre l'évaluation des revenus du Royaume et les recettes effectives, 1848 à 1849	74 — 81
N ^o 6. — État de la situation du Budget général des dépenses pour 1848 au 1 ^{er} sep- tembre 1849	84 — 89
État de développement du Budget général des dépenses de 1848 au 1 ^{er} sep- tembre 1849	92 — 123

EXERCICE 1849.

N ^o 7. — État comparatif entre l'évaluation des revenus du Royaume et les recettes effectives, 1849	126 — 131
N ^o 8. — État de la situation du Budget général des dépenses, au 1 ^{er} septembre 1849.	134 — 137
État de développement du Budget général des dépenses de 1849 au 1 ^{er} sep- tembre même année	140 — 170
N ^o 9. — État de la situation des fonds spéciaux, au 1 ^{er} septembre 1849, transférés des exercices 1845 et 1846	172 — 175
N ^o 10. — Aperçu général de la dette constituée.	178 — 179